

KOEHREN Mélodie

Université de La Rochelle

Département de Géographie

Mémoire de master 1 Géographie Environnement et Espaces Littoraux



La qualité environnementale et la labellisation des plages françaises. L'exemple de l'île de Ré.



Année universitaire 2006-2007

Mémoire de Géographie préparé sous la direction de DUVAT-MAGNAN Virginie,
professeur de Géographie à l'université de La Rochelle

ERRATA

Carte de la sectorisation de la plage de la Conche des Baleines (partie ouest) de l'île de Ré en août 2007 :

La limite droite du secteur S3 doit être déplacée de deux blockhaus à droite.

Annexe XII, pXXIII : Grille d'évaluation de la qualité des plages :

3) Tendance sédimentaire de la plage :

Recul menaçant ; comblement ; recul lent ou contenu ; accrétion ; stabilité.

4) Forme et longueur de la plage :

Minuscule-convexe ; petite-rectiligne ; rectiligne de taille moyenne ; grande anse ; anse intime de petite ou moyenne dimension.

REMERCIEMENTS

Je tiens en tout premier lieu à remercier la personne qui m'a accompagnée tout au long de ce mémoire et qui a cru en mon sujet: mon maître de mémoire Madame Virgine Duvat-Magnan, professeur de Géographie à l'Université de La Rochelle, pour sa gentillesse, sa disponibilité et son optimisme à toute épreuve. Je remercie également son mari Alexandre Magnan, et la « Miss » pour leur accueil plus que chaleureux à leur domicile lors de ma semaine de stage.

Je n'oublie pas non plus tous ceux qui ont pu m'aider lors de mes recherches, ainsi que tous mes amis qui ont su être là quand il le fallait.

Je remercie aussi toute ma belle-famille pour leur précieuse correction et leur soutien, ainsi que ma mère et mon frère pour avoir cru en moi et m'avoir soutenu.

Mais toutes mes pensées vont vers celui qui partage ma vie, Thierry, et je tiens à lui dire combien son soutien quotidien a été important tout au long de ces années, je lui dois beaucoup et même plus.

SOMMAIRE

REMERCIEMENTS.....	1
SOMMAIRE.....	2
AVANT-PROPOS	3
INTRODUCTION.....	4
PARTIE I : ETAT DE L'ART.	6
I.1 CADRAGE EPISTEMOLOGIQUE.	6
I.1.1) <i>Définition de la géographie de l'environnement.</i>	7
I.1.2) <i>L'environnement et sa qualité : une recherche géographique mondiale.</i>	10
I.1.3) <i>Quand la qualité de l'environnement sort des laboratoires.</i>	14
I.2 CONCEPTS ET NOTIONS.	16
I.2.1) <i>La qualité dans l'environnement.</i>	17
I.2.2) <i>Support et outils de la qualité environnementale.</i>	22
I.3 LA METHODOLOGIE D'EVALUATION DE LA QUALITE DE LA PLAGE.	37
I.3.1) <i>L'enquête.</i>	37
I.3.2) <i>La grille d'évaluation.</i>	41
PARTIE II : PROJET DE RECHERCHE ET APPLICATION.....	58
II.1) LE CHOIX DU TERRAIN.....	58
II.1.1) <i>Le contexte régional et départemental.</i>	58
II.1.2) <i>Un terrain idéal : L'île de Ré.</i>	64
II.2 METHODOLOGIE.	71
II.2.1) <i>Le système d'évaluation.</i>	71
II.2.2) <i>Le découpage du littoral.</i>	86
II.2.3) <i>Etat des données.</i>	93
II.3 RESULTATS ATTENDUS DE L'EVALUATION DE LA QUALITE DES PLAGES.	96
II.3.1) <i>La création d'un guide de suivi des plages à l'attention des gestionnaires.</i>	96
II.3.2) <i>Une aide à la gestion de la fréquentation des plages.</i>	99
II.3.3) <i>La création d'une carte d'attractivité.</i>	100
II.3.4) <i>Une démarche de labellisation.</i>	102
CONCLUSION.....	104
BIBLIOGRAPHIE.....	106
TABLES DES FIGURES	108
TABLES DES ANNEXES	110
ANNEXES.....	111

AVANT-PROPOS

Ce mémoire aura été l'aboutissement d'une année de travail bien remplie et toujours trop courte. Et ce fut avec un franc et un grand plaisir que je découvris le monde des labels et de la qualité de l'environnement grâce à ce sujet trouvé au détour d'une discussion sur le Pavillon Bleu.

Mais si le sujet fut aisé à définir, il n'en va pas de même pour le choix du terrain qui se révéla à la longue être mission impossible.

En effet, habitant lors de la saison estivale à Saint-Gilles-Croix-de-Vie en Vendée, et fréquentant les plages de la commune voisine Saint-Hilaire-de-Riez, j'ai pensé immédiatement à travailler sur cette dernière qui présentait toutes les caractéristiques nécessaires, une plage de 12 km de long avec différents faciés, une commune qui multiplie sa population par dix l'été et qui réalise des efforts en matière d'environnement et d'accueil du public. Fixée sur le choix de cette commune, et ayant déjà bien entamé mes recherches et ma rédaction sur la région Pays de la Loire et sur la Vendée, je pris rendez-vous avec son maire Mr Jacques Fraisse, afin de me présenter, de lui expliquer mon sujet et d'obtenir son accord pour travailler sur sa commune. Mais malheureusement, au bout d'un quart d'heure d'explication face à une personne totalement hermétique, qui ne posa aucune question et qui eu pour seule réflexion : « nous avons déjà le Pavillon Bleu, c'est suffisant » et « nous n'avons ni personnel, ni locaux à vous consacrer ». De ce fait, il était évident que le maire de Sait Hilaire de Riez n'était absolument pas intéressé par ce projet, c'est pour cette raison que je n'ai pas donné suite à cet entretien.

Dès le lendemain, je me repliais sur la commune de Saint-Jean-de-Monts située au nord de cette dernière qui présentait elle aussi les caractéristiques dont j'avais besoin. Les documents pris, il me fallu rentrer sur La Rochelle pour rencontrer mon maître de recherche Madame Virginie Duvat-Magnan. Lui expliquant cette mésaventure, elle me proposa de travailler plutôt sur l'île de Ré qui manifestait un intérêt certain pour la démarche et mon sujet.

Ce choix se concrétisa lors de la semaine passée, auprès de Madame Virgine Duvat-Magnan, sur le terrain du 6 au 11 août 2007, afin d'y réaliser mes enquêtes sur les plages rétaises. Riches en informations, les usagers y ont été accueillants, compréhensifs et ouverts aux questions posées.

Ce court aperçu du terrain et la réalisation de mon mémoire me permis de découvrir que la recherche est passionnante et particulièrement enrichissante.

INTRODUCTION

Actuellement, avec 78 millions d'arrivées de touristes étrangers chaque année, la France est le premier pays réceptif au monde. Grâce à des atouts touristiques indéniables, le pays reçoit essentiellement des européens, ses plus proches voisins attirés entre autres par son climat, sa diversité géographique et son patrimoine culturel et historique. En ce qui concerne les français, il sont 35 millions à partir chaque année en vacances, avec une nette préférence lors des vacances d'été et en majorité pour le bord de mer.

En effet, le littoral français est l'un des secteurs majeurs de l'économie touristique et la première destination touristique avec près 35% des nuitées. Ce littoral tant recherché se compose d'une grande diversité de paysages qui permet à chaque client de trouver ce qu'il désire lors de ses vacances. Et les 1 032 communes littorales sont là pour l'y aider et l'accompagner lors de son séjour. Car pour la plupart de ces dernières c'est une véritable nécessité d'accueillir un maximum de touristes, afin de « survivre » les dix mois restants. Ce travail va passer par des aménagements urbains, paysagers et une gestion de son environnement naturel afin de le rendre le plus attractif possible aux yeux des touristes.

Or dans cette recherche de la qualité de l'environnement, nous pouvons constater qu'il existe peu d'outils ou de labels pour la qualifier de manière rapide, avec des critères physiques et humains et de manière objective et simplifiée. En revanche, pour qualifier un équipement, un produit etc il existe une multitude de labels qui au lieu d'orienter les personnes, les induisent en erreur ou bien sont totalement incompris par le public car trop abstraits ou trop compliqués.

C'est dans cette situation, qu'il paraît intéressant de se pencher sur cette question de la qualité environnementale qui prend de plus en plus, une place considérable dans la démarche de développement durable entrepris par la plupart des pays dans le monde. De plus, cette problématique des labels, nous permettra d'identifier ces outils de promotion largement utilisée par les communes et plus particulièrement le cas des labels côtiers qui sont étonnement peu ou pas utilisé en France.

Dans cette optique, notre mémoire aura pour objectif d'élaborer une méthodologie sur la qualité des plages avec la création d'une grille d'évaluation d'une cinquantaine de critères qui nous permettront par la suite de l'appliquer au terrain choisi.

Le terrain choisi est l'île de Ré situé en Charente Maritime à moins de trois kilomètres de La Rochelle (Annexe I). Cette île est connue et reconnue pour son cadre exceptionnel, ses 70 kilomètres de côte d'une grande diversité, et l'afflux de touristes de tous horizons quand vient la saison estivale. C'est donc par conséquent un terrain idéal à notre étude.

Dans une première partie, nous aborderons la théorie, l'état de l'art, en apportant un cadrage épistémologique sur la géographie et la qualité de l'environnement, puis nous étudierons les concepts et les notions traitant de la qualité et de la labellisation, et enfin un état des lieux des recherches qui ont pu être réalisées sur la méthodologie d'évaluation de la qualité de la plage.

En seconde partie, la pratique prendra place et nous en viendrons à voir comment choisir de façon judicieuse un terrain adapté à notre démarche. Puis, la mise en place des différentes méthodologies qui composent notre travail de qualification des plages et dans un dernier temps la recherche des données nécessaires qui permettront de la rendre objective et propre à chaque terrain étudié.

PARTIE I : ETAT DE L'ART.

I.I Cadrage épistémologique.

L'environnement a aujourd'hui, une place centrale dans notre société qui est préoccupée, intentionnellement ou non, à rechercher une meilleure qualité de vie et à protéger la nature en général, de l'action que peut avoir l'homme sur celle-ci. Pour preuve, la présence de ministère de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables dans de nombreux pays, qui prene de plus en plus d'importance dans les gouvernements.

Cet engouement pour l'environnement pris véritablement son essor dans les années 1970, et cela grâce au sommet de la terre de Stockholm en 1972, qui marqua le début des préoccupations sur les sujets du respect de l'environnement et du développement durable au niveau mondial. A la suite de cette conférence des Nations Unies, d'autres actions ont été accomplies comme l'adoption du protocole de Kyoto en 1998, qui a pour objectif de réduire les émissions des principaux gaz à effet de serre et cela passe par une ratification des pays s'engageant à le réaliser. Actuellement, 156 pays ont ratifié le traité, preuve d'une prise de conscience au niveau international de la protection de l'environnement.

Ce qui fait réagir également les populations ce sont des événements tels que le naufrage du pétrolier Le Prestige en novembre 2002, ou bien la canicule de 2003. Ces faits marquants touchent personnellement les personnes et leurs font prendre conscience que l'homme influence directement sur son milieu et sur son quotidien. Au point qu'aujourd'hui, pour certain l'enjeu de la protection de la nature, c'est la survie de la planète. Et pourtant avant de devenir un sujet de société, l'environnement occupait une place essentielle en géographie et cela depuis l'Antiquité.

Nous allons donc voir dans ce premier chapitre ce qu'est la géographie de l'environnement et ce qui la compose, puis les recherches qui ont pu être faites sur ce thème mais également sur la qualité environnementale en France et au niveau international. Et dans un dernier temps, la réutilisation de ce concept par les industries, mais aussi par les communes notamment dans leur gestion.

I.1.1) Définition de la géographie de l'environnement.

De multiples géographes se sont penchés sur le sujet de l'environnement afin d'y apporter des éléments, des questionnements qui permettront de réaliser une définition de ce qu'est la géographie et plus particulièrement la géographie de l'environnement.

Dans un premier temps, il faut savoir ce qu'est « l'environnement » pour le géographe, et ce qu'il représente. Ce thème a fait débat au sein des chercheurs, et nombreux sont ceux qui s'y sont essayés, mais tous s'accordent à dire que l'homme est la pièce centrale, puisque c'est sur lui que repose la branche géographique qui va nous intéresser dans le cas présent.

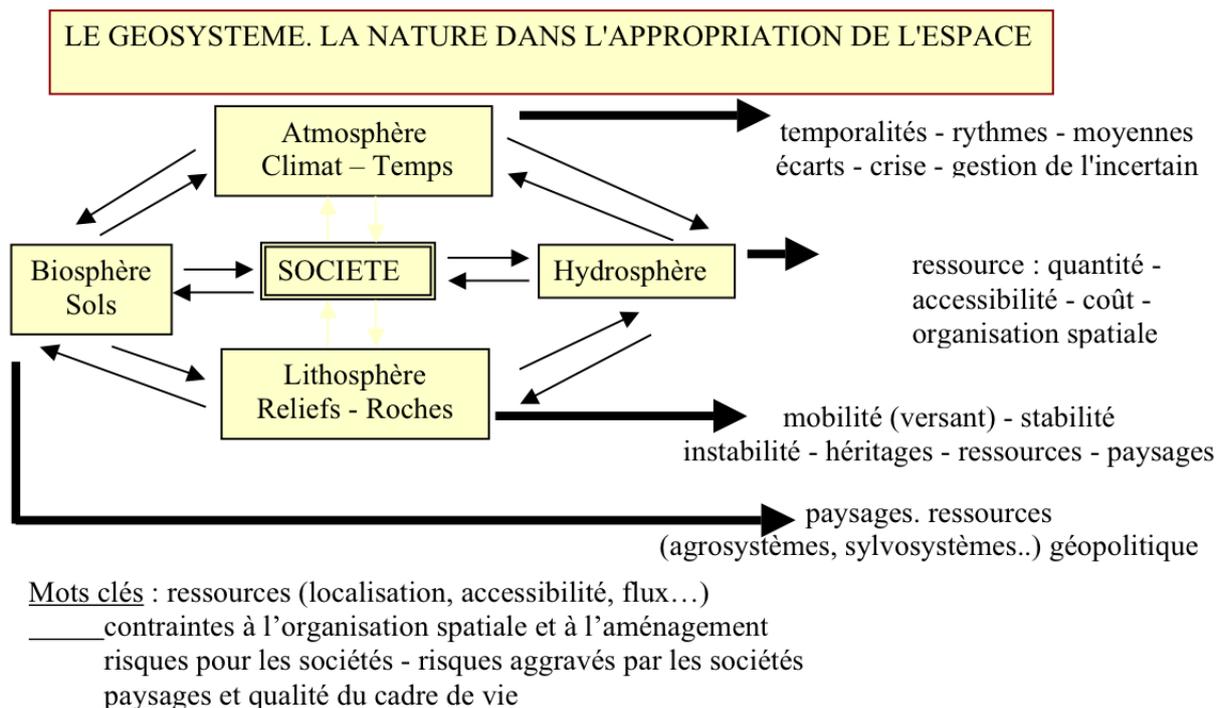
Ainsi, l'homme est celui qui va façonner son espace, de façon positive ou négative, et l'environnement est son habitat.

Mais il faut approfondir cette réponse partielle, en s'appuyant sur différents points de vues apportés par les géographes. Le livre *L'homme et l'environnement* d'Yvette Veyret et P. Pech, nous en apporte de nombreuse, nous pouvons citer notamment la définition de A. Dauphiné, 1979, qui indique : « Il est possible de définir l'environnement comme étant le milieu physique perçu par l'homme, les groupes sociaux et les sociétés humaines [...]. L'environnement du géographe présente donc trois caractéristiques fondamentales. C'est un élément donné, un produit de l'homme et un ensemble perçu ». Les auteurs ont également retravaillé la définition de Pierre George (1979) et rappelle « que le milieu global dans lequel se situent les sociétés humaines constitue l'environnement » et que « la géographie peut être définie comme la science de l'environnement humain ».

Ainsi tous parlent d'un certain milieu dont l'homme est l'habitant et où il a tissé des réseaux, des relations afin de mieux y vivre et cela en l'aménageant voire en le modifiant. Le document retraçant un séminaire interdisciplinaire sur l'environnement réalisé le 17 mars 2005, explique clairement la signification du terme environnement : « Aujourd'hui, ce terme recouvre un système de relations, un champ de forces physico-chimiques, biotiques, en interactions avec la dynamique sociale, économique, spatiale. Il s'agit à la fois d'un certain nombre d'éléments donnés mais surtout des relations complexes qui lient nature et société ». L'une des intervenantes de ce séminaire Yvette Veyret, à de par son expérience et sa connaissance sur les relations homme-nature, posé un nom sur ce domaine de la géographie : « Géo-environnement ». D'après elle « l'environnement est en fait un objet social construit ; un objet hybridé entre nature et société », ce qui signifie que c'est l'homme qui élabore son environnement et qui est au centre de la géographie.

C'est donc une vision globale qu'il faut avoir afin de comprendre les multiples interactions qui peuvent exister entre ces derniers, les éléments physiques à proprement dits et ceux qui en découlent doivent être pris en compte pour permettre une gestion du milieu la plus optimale. Le document ci-dessous représente le géosystème par G.Bertrand qui a fait figurer les notions qui s'en dégagent ainsi que les mots clés.

Figure 1



Les échelles spatiales : du planétaire au local ou du local au planétaire

Source: G. Bertrand, 2005.

Cette approche systémique est réalisée en examinant les interrelations que peuvent avoir l'homme, en l'occurrence la société et son milieu, caractérisé par l'atmosphère, la biosphère, l'hydrosphère et la lithosphère. Ainsi en prenant l'exemple de l'hydrosphère, qui est la partie du système terrestre constituée d'eau, elle va être appréciée en terme de ressource renouvelable ou non renouvelable, de quantité, d'accessibilité, de coût, d'organisation spatiale et dans certains cas en matière de géopolitique voire jusqu'à des conflits. Pour chaque terme nous effectuons la même démarche, de plus les principaux mots clés ont été inscrits afin de se rappeler que les notions de ressources, de contraintes, de risques, de paysages et de qualité du cadre de vie sont importantes. D'ailleurs, on remarque la présence de cette dernière expression « la qualité du cadre de vie » qui rejoint notre sujet sur la qualité

environnementale, preuve de l'importance et de l'intérêt suscité par cette notion de qualité que nous verrons plus tard.

De plus, Bertrand par son « approche environnementale prend en compte les échelles spatiales et les temporalités notamment au travers des héritages naturels et sociétaux (héritages bioculturels). Elle envisage des acteurs, des modes de gestion, des territoires de gestion qui sont souvent aussi des territoires de conflits et de concertation », car l'approche géographique diffère de la protection de la nature et des écosystèmes qui aspire à mettre « sous cloche » des milieux jugés menacés par l'action de l'homme. En effet, étant donné que « le point central de la relation homme-nature est l'homme, la gestion de cette dernière doit être au service de celui-là » comme le précise Y. Veyret (1993), ce dernier va donc mener des actions de gestion, de plus ou moins long terme, sur son territoire, avec des échelles plus ou moins grandes, afin de l'aménager, ce qui est généralement source de conflit entre les différents acteurs ayant des perceptions et des objectifs divergents quant à l'utilisation des ressources du géosystème.

Ainsi à partir du simple terme d'environnement, des « tiroirs » se sont ouverts nous faisant découvrir la complexité de la géographie de l'environnement. On constate très rapidement que le géographe va glisser d'une géographie fondamentale liée à la recherche, à la définition des notions et des concepts vers une géographie appliquée, c'est à dire qui va sortir des laboratoires pour se voir appliquée sur le terrain, en contact permanent avec le monde actuel et évolutif. C'est une géographie au service des sociétés, avec une volonté utilitaire. Y. Veyret souligne même : « On conçoit dès lors que l'approche environnementaliste s'inscrive dans le cadre de l'aménagement du territoire, et dans celui de la planète prise dans son ensemble », ainsi la géographie de l'environnement s'affilie à l'aménagement du territoire, du fait qu'il faut avant tout aménagement prendre en compte des données du milieu, qu'elles soient physiques ou humaines, afin d'en prévoir l'impact futur. De plus « l'approche environnementaliste de l'aménagement s'inscrit dans différents contextes démographiques, économiques, politiques », preuve de la pluridisciplinarité de ce domaine et de la nécessité de travailler en collaboration avec d'autres spécialistes qui apporteront des points de vue différents, des connaissances autour d'une problématique donnée et permettront une gestion du projet allant dans le sens de la société.

En résumé de cette géographie de l'environnement, on peut retenir que c'est une vision globale de la relation homme-nature qui permet d'avoir une utilisation et une gestion appropriée du milieu concerné, de plus comme l'a démontré le graphique, cette relation se fait

par des interdépendances d'où la mise en avant d'une géographie systémique qui permet de saisir et de comprendre les liens entre les différents composants.

Le fait également, que la géographie de l'environnement soit une matière « récente » car même si les géographes du XX^{ème} siècle observait qu'il existait un lien fort entre la société et la nature, du fait notamment de la production de ressources, ce lien a été remis en cause après la seconde guerre mondiale où « certains discours géographiques ont alors considéré que le milieu physique n'avait plus guère de réalité et d'importance pour la société : ils ont construit, à la suite de travaux menés par des économistes notamment, une géographie dépourvue de ses éléments physiques (Y.Veyret 2004) ». Il a fallu la réflexion de géographes, tel que George, pour remettre en avant la relation homme-nature, tout en « s'appuyant sur différents éléments spécifiques qui s'intègrent désormais à l'analyse spatiale ».

L'introduction de « l'aménagement du territoire » dans la démarche géographique apportée ici est importante, car elle sous-entend la création de relations avec les acteurs concernés ainsi que la prise en compte de leurs perceptions de cet environnement qui est leur cadre de vie et leur territoire.

Par ce biais là, on retrouve les notions de paysages, de qualité de cadre de vie, d'accessibilité, de flux, qui vont nous intéresser pour traiter notre sujet sur la qualité environnementale et la labellisation des plages française.

Il va être intéressant désormais de voir ce qui a été fait en France et dans le reste du monde sur l'environnement et sa qualité.

I.1.2) L'environnement et sa qualité : une recherche géographique mondiale.

Comme nous avons pu le voir en introduction de cette partie, l'environnement constitue un enjeu majeur dans notre société et cela depuis peu de temps. Les principales préoccupations des sociétés en ce qui le concerne sont : son état, sa qualité et son devenir. Et c'est parce que l'homme est en relation étroite avec ce dernier qu'il suscite un vif intérêt et cela à tous les niveaux (individuel et collectif), car si l'environnement est endommagé, c'est le cadre de vie et donc la qualité de vie des hommes qui est touchée, mais également les générations futures et à ce moment là on parlera de développement durable.

Ainsi si cette question de la qualité de l'environnement est si importante pour les sociétés, nous pouvons nous demander comment la recherche française mais également la recherche internationale traitent de cette dernière ?

Lors des recherches effectuées pour trouver des réponses à cette interrogation, nous avons commencé à chercher des livres généraux traitant de la géographie de l'environnement française. Cette dernière ne fut guère fructueuse et il nous a fallu constater que bien peu d'auteurs se sont risqué sur cette partie de la géographie, contrairement à ce que l'on pourrait penser puisqu'il est sujet d'actualité. Une réponse à cette pénurie nous est expliquée dans l'ouvrage dirigé par M.C. Robic (1992), qui après avoir réalisé le dépouillement de quatre éditions de l'annuaire des géographes français, a dénombré « au total, 140 géographes, universitaires ou chercheurs ont, sur une période d'une vingtaine d'années [de 1973 à 1989], travaillé sur l'environnement » ce qui représente 10% des géographes. Cette donnée est relativement faible mais l'auteur apporte l'hypothèse que, les géographes de cette période traitant de ce sujet ont eu recours à des termes traditionnellement employés en géographie et non pas le mot environnement, ce qui souligne un « certain conformisme » de cette discipline.

Le tournant se fait en 1980 et surtout en 1990, avec l'apparition de mots clés qui vont « enrichir l'éventail des liaisons thématiques réalisées à partir de l'environnement : science du paysage, pollution, nuisances, ressources naturelles, risques naturels et technologiques, géographie politique ». Les géographes se divisent donc désormais entre le « champ à dominante physique ou naturaliste et [le] champ à dominante humaine et sociale ». Ainsi lorsque nous cherchons un ouvrage sur le thème de l'environnement, il faut savoir précisément dans quel thème de la géographie de l'environnement nous souhaitons avoir des réponses, d'où comme le relève l'ouvrage « une familiarité de plus en plus grande de la collectivité avec les thèmes de l'environnement et un enrichissement assez continu des approches méthodologiques et théoriques ».

Ainsi, pour notre sujet, il nous faut trouver des ouvrages sur la « qualité de l'environnement ».

Ce thème devrait se retrouver dans le domaine de la géographie physique puisqu'il prend en compte des aspects du paysage, de la biologie, de la physique, mais il chevauche également le domaine de la géographie sociale puisque l'on va toucher au cadre de vie des sociétés. Après la prospection dans ces domaines, il en ressort que la qualité de l'environnement est un sujet abordé de façon secondaire en général. Ceux qui abordent le plus le thème sont les ouvrages techniques, comme ceux édités par l'IFREMER qui traitent le sujet de façon très scientifiques

et d'un point de vue de biologiste ; hormis ces derniers, on ne trouve dans les écrits français que de brefs passages, ou parfois même que quelques lignes, ce qui est bien peu en comparaison de l'importance que prend progressivement ce sujet dans notre quotidien.

Puisque la recherche française se penche timidement sur notre sujet, il est peut-être bon d'aller voir au-delà de nos frontières, afin de savoir si c'est une généralité ou bien si la France fait figure d'exception.

Le constat fut rapidement établi, le nombre de sources ainsi que de documents est incomparable, le sujet de la qualité environnementale est un thème très étudié outre-Manche mais aussi outre-Atlantique. Il fait l'objet de nombreuses publications dans des revues anglo-saxonnes spécialisées reconnues. On peut citer les quatre principales :

✦ *Ocean & Coastal Management* qui est «un journal international consacré à l'étude de tous les aspects de la gestion océanique et côtière aux niveaux internationaux, nationaux, régionaux et locaux. Les articles de toutes les disciplines appropriées sont invités, mais toutes les contributions doivent faire comprendre la liaison explicite à l'amélioration centrale de pratique de gestion. Les rédacteurs encouragent des articles impliquant des approches analytiques, le développement de théorie et l'amélioration de pratique de gestion (site Internet consulté le 17 mai 2007 <http://www.elsevier.com>) ».

✦ *Journal of Coastal Research*, « publication bimensuelle du Coastal Education and Research Foundation (CERF), il est consacré à tous les aspects de la recherche côtière. Le journal dissémine la connaissance et la compréhension des secteurs côtiers en promouvant la communication entre des spécialistes dans la géologie, la biologie, la géographie, le climat, l'océanographie littorale, l'hydrographie (site Internet consulté le 17 mai 2007 http://www.acgpublishing.com/dir_Journals/CoastalResearch2.asp) ».

Les deux publications précédentes sont tournées vers des problématiques de géographie physique, et permettent de comprendre les mécanismes scientifiques de la qualité de l'environnement. Les deux suivantes sont, quant à elles, orientées vers les recherches universitaires concernant le tourisme comme leurs titres l'indiquent.

✦ *Annals of Tourism Research*, est une revue scientifique sociale traitant du tourisme, mais également consacrée au développement de théories qui vont servir de support à des discussions entre disciplines. Ainsi, les annales structurent et sont structurées par les efforts de chercheurs pluridisciplinaires (site Internet consulté le 17 mai 2007 http://www.elsevier.com/wps/find/journaldescription.cws_home/689/description#description).

✦ *Tourism Management* est le « principal journal international destiné à toute les personnes concernées par la planification et la gestion du tourisme [...] Il adopte une

approche interdisciplinaire en incluant la planification, les aspects politiques du tourisme international, national et régional aussi bien que des études spécifiques de gestion (site Internet consulté le 17 mai 2007 <http://www.elsevier.com>)».

On constate donc que le sujet étudié a dépassé les barrières de la géographie depuis longtemps pour les géographes internationaux, allant même jusqu'à l'incorporer dans le tourisme étant donné que pour certains touristes la qualité de l'espace visité est importante ainsi que son respect dans sa gestion, c'est ce que l'on va appeler l'écotourisme. La définition exacte de ce terme est « forme de voyage responsable dans les espaces naturels qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales » d'après The International Ecotourism Society (site Internet consulté le 17 mai 2007 <http://www.ecotourism.org>).

De plus, quelques chercheurs se sont démarqués de leurs confrères de par leurs contributions scientifiques, en ce qui concerne le sujet qui nous intéresse, la qualité environnementale des plages. La liste suivante est loin d'être exhaustive des chercheurs travaillant sur ce thème, nous n'y avons fait figurer que les plus prolifiques :

➤ Leatherman S.P. : professeur d'études environnementales à l'université de Floride à Miami (Florida International University) et directeur du laboratoire pour la Recherche Côtière de son université. Chercheur très connu de par ses nombreuses publications sur le sujet.

➤ Micallef A.: chercheur rattaché au Southampton Oceanography Center U.K.

➤ Morgan R.,

➤ Nelson C.,

➤ Williams A.T.

De par ses observations, nous avons pu constater que la France est en retard du point de vue des recherches sur la qualité de l'environnement, contrairement à leurs homologues anglo-saxons qui avancent à grands pas et publient de nombreux articles, afin de tenir au courant les communautés qui s'y intéressent.

Mais la qualité de l'environnement n'intéresse pas uniquement que les chercheurs, en effet depuis quelques années le terme est abondamment utilisé par les entreprises privées ou publiques à des fins commerciales car la qualité est avant tout un signe de distinction et la protection de l'environnement est un secteur porteur.

I.1.3) Quand la qualité de l'environnement sort des laboratoires.

Aujourd'hui au XXI^{ème} siècle, nul ne peut ignorer que l'environnement est une ressource inépuisable ou renouvelable à l'infini, qu'elle doit être préservée des multiples pollutions qui la menace. L'homme en a pris quelque peu conscience et a développé des actions dans ce sens, car il est de plus en plus soucieux et exigeant sur la qualité de son environnement. C'est dans cette perspective que l'on a pu voir se développer de nombreux termes autour de la qualité de l'environnement qui vont rassurer, et conforter les consommateurs dans leurs actions pour la préservation de l'environnement.

Ce sont les entreprises qui ont compris très vite l'intérêt d'inclure dans leur gestion l'environnement et sa qualité. C'est d'ailleurs ici que l'on retrouve le plus les définitions de qualité, impact, aspect, politique environnementale. Des **normes** ont été créées dans cette optique afin de donner « des règles, des lignes directrices ou des caractéristiques, pour des activités ou leurs résultats garantissant un niveau d'ordre optimal dans un contexte donné (directive ISO/CEI, 2004) ». La norme la plus connue actuellement est : l'ISO 14 001 qui est « une norme internationale rédigée par l'Organisation internationale de normalisation (ISO) qui définit la structure et les principes d'un système de management environnemental (D.Hervieu, G.Napias, M.Tanguy, 1998) ». En clair elle s'applique à un organisme dans sa totalité ou à un site, et va « définir le vocabulaire spécifique, les acteurs concernés et surtout les exigences à remplir pour atteindre la **certification**. Cette dernière étant basée sur l'efficacité de la prévention et de la protection de l'environnement découlant du système mis en place ».

Ainsi le respect de l'environnement et donc de sa qualité font l'objet de normes puis de certification appelée aussi **homologation**, ou **labellisation** qui vont être la reconnaissance par un organisme officiel de la conformité d'un produit, d'une compétence à une norme définie.

Le terme que nous côtoyons le plus actuellement est label, il en existe à profusion et déroute parfois le consommateur. Il peut concerner l'alimentation, les plus connues sont la certification Agriculture biologique (AB), le Label Rouge et l'Appellation d'origine contrôlée (AOC), mais également les activités économiques avec l'utilisation des écolabels pour des produits, des services. Des sites ou des communes vont également pouvoir recevoir des labels qui permettront de certifier une qualité, ou une conformité. Les labels se portent donc sur toutes les branches économiques de notre société, reflet de la recherche permanente pour la société de la qualité et du respect des produits qu'elle utilise.

En ce qui nous concerne, la qualité de l'environnement littoral a été le point central pour le développement de nombreux labels que nous analyserons dans une seconde partie. Mais nous pouvons citer le plus connu qui est le label Pavillon Bleu d'Europe créée en 1985 par la « Fondation pour l'Education à l'Environnement en Europe (FEEEE). Il distingue et valorise les communes et ports de plaisance français qui répondent à des critères d'excellence pour la gestion globale de leur environnement (site Internet consulté le 18 mai 2007 <http://www.pavillonbleu.org>)». Cet écolabel fonde sa notoriété sur la mise en valeur de la qualité environnementale des milieux récompensée que sont les plages et les ports de plaisance. Les communes postulantes doivent répondre à un questionnaire de 85 questions et s'acquitter de frais de participation à la campagne. Il a été décerné en 2006 à 95 communes au titre de 268 de leurs plages aménagées, ainsi qu'à 72 ports de plaisance. Mais ce label sert aussi, et peut être en priorité, à la promotion touristique des lieux en mettant en avant les qualités de l'environnement, qui va être pour les communes un argument marketing de taille dans la démarche de séduction des touristes.

Par ce biais des communes et des collectivités, nous revenons à l'aménagement du territoire car c'est par la gestion que la géographie de l'environnement prend toute sa dimension. Il faut savoir que « en 1999, les communes et leurs groupements ont géré 12,5 milliards d'euros pour protéger l'environnement (IFEN, 2002) ». D'après l'IFEN, le cadre de vie, la nature et les espaces verts sont des sujets fédérateurs et les actions de gestion des communes se font de plus en plus nombreuses. Dans ce souci de préservation, elles peuvent faire appel à de multiples acteurs et notamment les géographes de l'environnement. Ces derniers peuvent réaliser des diagnostics et proposer des solutions de gestion directement applicables sur le terrain, les collectivités pourront donc profiter des connaissances et de l'avancée des recherches pour employer les moyens nécessaires à la gestion environnementale de leur milieu.

Et enfin ce qui va pouvoir aider les communes à gérer leur environnement ce sont les « démarches globales d'environnement et de développement durable (chartes pour l'environnement, Agendas 21 locaux) incitées par le ministère chargé de l'Environnement » qui les dirigeront et les encourageront à faire des actions dans ce sens.

Ainsi ce premier chapitre nous a éclairé sur les relations que pouvaient entretenir l'homme avec la nature, et nous a permis de mettre en évidence que l'homme a fait de l'environnement son habitat et l'a façonné pour mieux l'utiliser. La géographie de l'environnement a pour but d'analyser ses interrelations mais aussi la possibilité de l'appliquer directement sur le terrain. Elle va permettre ainsi, la mise en place de modèle

gestion, en prenant compte de tous les composants du milieu, ce qui aura pour but l'amélioration et la qualité du cadre de vie des sociétés. Au niveau des recherches, la France est encore très frileuse en la matière, à l'opposé des pays anglo-saxons qui ont réalisé de nombreuses études, notamment sur la qualité de l'environnement littoral, dont ont émergé quelques spécialistes reconnus dans le monde scientifique.

La qualité de l'environnement est aussi utilisée par les entreprises et les collectivités par le biais de l'usage de labels et de certifications. Ils vont donc intégrer l'environnement dans leurs démarches de gestion et de création de produits afin de respecter les normes progressivement mises en place, mais aussi vendre une image de l'entreprise comme étant respectueuse de l'environnement et attirer le consommateur par cette voie.

La qualité de l'environnement est donc une notion importante dans la société du XIX^{ème} siècle, mais il est bon aussi de savoir ce qu'elle définit exactement.

1.2 Concepts et notions.

Après avoir examiné ce que représentait l'environnement et sa qualité dans le champ géographique mais aussi sociétal, il paraît judicieux de définir ce que signifient non seulement la qualité environnementale, mais également les termes composant le sujet de ce mémoire, en l'occurrence : labellisation et plage. Car force est de constater que ces termes sont fréquemment utilisés par les individus sans que ces derniers soient réellement capables de les définir précisément.

La première partie traitera de la qualité dans l'environnement, avec notamment la définition de la qualité environnementale et du tourisme, puis en seconde partie, nous verrons le support et les outils de cette qualité environnementale, que sont la plage et ses limites ainsi que les différents labels côtiers sur monde.

I.2.1) La qualité dans l'environnement.

I.2.1.1) La qualité environnementale.

Vaste domaine que celui de la qualité environnementale, et en trouver une définition précise est tout aussi complexe. La première démarche réalisée fut de nous tourner vers les dictionnaires de la géographie ; malheureusement aucun ne nous proposait la définition de l'expression complète, seule « qualité » et « environnement » étaient définis. Ainsi d'après le dictionnaire critique de Brunet (1997) les définitions sont les suivantes :

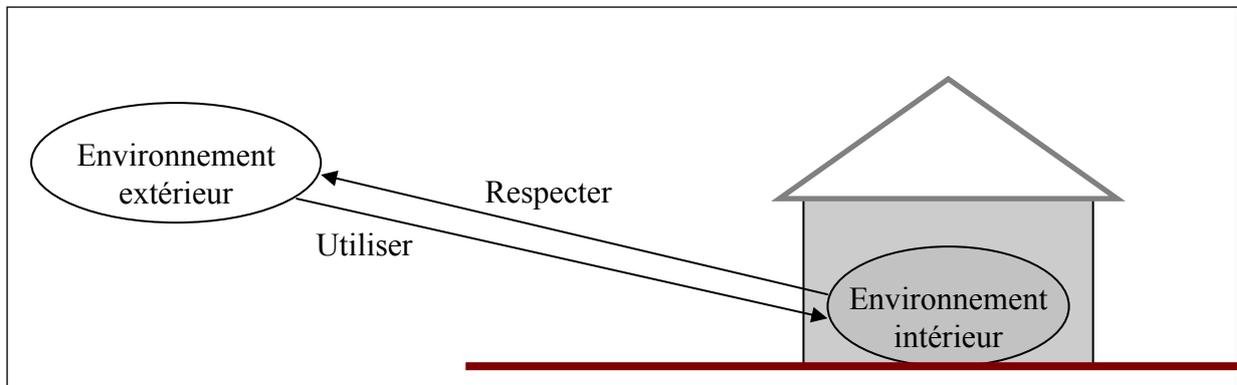
« *Qualité* : ce qui est propre à un objet, à un espace, à un être, pris comme genre ou individuellement, et qui le fait tel, qui contribue à le définir, absolument ou par rapport à un usage, une stratégie donnés. Mot neutre, il permet un minimum de mesure et d'évaluation objective, il peut donc être mesuré comme par exemple la qualité de l'eau qui exige une soixantaine de mesures différentes.

Environnement : au sens large, l'environnement comporte des éléments naturels et matériels, mais aussi des personnes avec leurs activités, leurs relations, leurs cultures et leurs institutions. C'est tout ce qui entoure et agit sur l'homme directement ou indirectement, et cela s'analyse à plusieurs échelles, locale, régionale et au-delà ».

Ces définitions posées, nous constatons que la relation homme-nature est bien présente ce qui est important dans la mise en place de la définition du concept. Tout en ayant en tête ces significations, nous avons continué à rechercher dans les autres disciplines.

Et ce fut dans l'industrie du bâtiment où le concept est largement utilisé à l'heure actuelle, que nous avons trouvé le plus de documents traitant de ce sujet mais sous le nom de « la Haute Qualité Environnementale (H.Q.E) ». Le H.Q.E. est donc d'après l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) (site Internet consulté le 13 mai 2007 <http://www.ademe.fr/entreprises/hqe/BROCHURE%20HQE%204369.pdf>) « ni une nouvelle norme, ni un label supplémentaire. La HQE, est d'abord une démarche, celle de management de projet visant à limiter les impacts d'une opération de construction ou de réhabilitation sur l'environnement tout en assurant à l'intérieur du bâtiment des conditions de vie saines et confortables. Esthétique, confort, agrément de vie, écologie, durabilité : la HQE

prend en compte la globalité, joue le développement durable et représente ainsi l'état le plus avancé de l'art de construire ». La **figure 2** ci-dessous résume clairement la HQE :



Source: Legrand C., CHENE F.(2003).

D'après Legrand et Chene « tous les objectifs de la haute qualité environnementale concourent à la mise en oeuvre d'un développement durable de qualité » ce qui signifie que par la mise en place d'une gestion raisonnée dans la construction des bâtiments, les impacts sur l'environnement pourront être diminués et donc l'atteinte à la qualité et au cadre de vie des sociétés sera restreint. Comme pour toute qualité, elle se doit d'être évaluée selon des normes préétablies, la HQE se doit de répondre à 14 cibles qui sont des objectifs élémentaires comme par exemple la gestion de l'énergie, ou bien la relation harmonieuse des bâtiments avec leur environnement immédiat. Il faut savoir enfin que la HQE peut dépasser les industries du bâtiment et être appliquée par les collectivités territoriales à des questions comme le patrimoine ou l'urbanisme. Ainsi on retrouvera de la haute qualité environnementale dans le traitement des déchets, le traitement des bruits de chantiers, ou bien plus surprenant, dans les activités d'inhumation. Il a donc été intéressant de nous pencher sur cette nouvelle conception que vont progressivement intégrer les industries et les collectivités en matière de respect de l'environnement et d'effort dans le développement durable, mais cela ne nous a pas réellement apporté de définition concrète.

Poursuivons, mais sortons des frontières françaises, tout en restant en Europe. Une définition de la qualité environnementale nous est fournie par le European Environment Agency (EEA) (site du EEA consulté le 18 mai 2007 <http://www.eea.europa.eu>) dont la mission est « de fournir des informations opportunes, ciblées, pertinentes et fiables sur l'environnement aux personnes concernées par l'élaboration et la mise en oeuvre de la politique environnementale nationale et européenne, ainsi qu'au grand public ».

Ainsi la qualité environnementale est d'après l'agence : « Properties and characteristics of the environment, either generalized or local, as they impinge on human beings and other organisms. Environmental quality is a general term which can refer to: varied characteristics such as air and water purity or pollution, noise, access to open space, and the visual effects of buildings, and the potential effects which such characteristics may have on physical and mental health (caused by human activities) ».

C'est une définition complète, qui résume bien tous les aspects que peut prendre l'environnement, mais aussi les impacts qu'il peut avoir sur l'homme, positifs ou négatifs. La qualité environnementale est donc une notion qui prend en compte les relations réciproques qui existent entre l'homme et l'environnement.

Il peut être intéressant également de connaître en quels termes les Américains définissent la qualité environnementale, du fait du nombre important de chercheurs qui travaillent sur cette question.

Dans un premier temps, c'est le gouvernement américain via son Ministère de l'environnement, qui nous fournit une définition sur son site U.S Environmental Protection Agency (EPA) (Site du EPA consulté le 2 avril 2007 <http://www.epa.gov>). Ainsi nous pouvons lire sous la dénomination de qualité environnementale et qualité de vie : « The quality of an environment is measured in terms of its capacity to offer goods and services that satisfy the needs of the individuals and groups which belong to that environment. These individuals or groups may either be human or non-human, depending on who's environment is meant. In the case of man, the quality of life depends on the degree to which both physiological and psychological human needs are met, which in turn, depends on the goods and services provided by the natural environment».

Cette acception est également très intéressante car elle prend encore plus en compte les besoins de l'homme, en précisant qu'il a des besoins physiologiques mais aussi psychologiques.

En relisant toutes ses définitions, et en prélevant dans chacune d'elle les éléments principaux qui constituent la qualité de l'environnement, il nous est possible d'en créer une nouvelle :

La qualité de l'environnement désigne l'état de l'environnement (ses propriétés), évaluées à partir de sa capacité à offrir des marchandises et des services, qui satisferont les besoins des individus et des groupes qui

appartiennent à celui-ci, mais aussi sur les effets quotidiens qu'il peut avoir sur la santé mentale et physique des êtres vivants.

Cette définition nous permet de mettre en avant différents termes qui sont liés à la qualité de l'environnement : évaluation, capacité, marchandises, services, satisfaction.

Le terme d'évaluation fait référence à évaluer qui se définit par : « déterminer la valeur, le prix, l'importance de. » (Petit Larousse, 2001). Cela fait donc appelle nécessairement à une étude qui permettra de mesurer cette valeur, en l'occurrence ici une capacité.

Pour la capacité, nous allons plutôt nous baser sur la racine latine du mot : « *capacitas*, de *capax*, qui peut contenir ». Ainsi un milieu peut avoir une plus ou moins grande aptitude à contenir et offrir des marchandises.

La marchandise et les services font référence quant à eux au domaine de l'économie avec l'idée que ce sont des produits destinés à être vendus.

En analysant ces termes, nous pouvons constater qu'ils font nettement référence au domaine de l'économie et notamment du tourisme, malgré qu'ils soient utilisés par des géographes anglo-saxons pour définir la qualité de l'environnement. Il nous faut donc judicieusement relier le tourisme à l'environnement, ainsi qu'à sa qualité, puisque l'un emprunte les termes de l'autre. De plus la qualité dans le tourisme est un élément de plus en plus recherché par les usagers, qui la recherche à tous les niveaux que ce soit dans l'accueil, les services et plus particulièrement dans le cadre naturel du lieu donc son environnement. Nous allons donc voir comment se compose la qualité du tourisme et comment elle est évaluée.

I.2.1.2) La qualité du tourisme.

Avant toute chose, il nous faut définir le tourisme. Le livre *Le tourisme, Acteurs, lieux et enjeux* (Stock et al., 2003) nous en fournit une qui a été élaborée par des chercheurs de l'équipe Mobilités, Itinéraires, Territoires (MIT), en prenant en compte « l'homme en action qui, géographiquement, se définit d'un triple point de vue : le rapport à l'espace, le rapport au temps ainsi que le « mobile » même de l'action, ses intentions ». Voici la définition : « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent à la « récréation » des individus par le déplacement temporaire hors des lieux du quotidien ».

Cette définition est bien différente de toutes les autres que nous pouvons trouver ailleurs, comme celle de l'Organisation Mondiale du Tourisme, car d'après l'équipe elles sont toutes incomplètes ou insatisfaisantes, du fait qu'elles utilisent des critères ambigus.

Parler de qualité, notamment dans le secteur du tourisme, c'est faire immédiatement référence à un instrument qui permettra la concurrence, de plus en plus importante dans ce domaine. De plus ce sont les clients qui dictent cette loi, en ayant toujours tendance à choisir les offres leur assurant qu'ils auront à la fois la qualité et des prix adaptés. Les prestataires vont devoir, quant à eux, s'adapter pour évoluer en même temps que les besoins et les désirs de leurs clientèles.

Ce que nous retrouvons le plus souvent lors de la recherche d'une définition de la qualité du tourisme, c'est l'expression de « qualité totale ». Le livre sur *la conduite de projets touristiques* (Carlier B. et Martinetti J-P., 2003), assimile cette démarche à un outil de développement durable, car elle prend en compte, sur un territoire donné, l'ensemble des composants de l'économie touristique qui auront mis en place une stratégie de la qualité. La mise en place de cette démarche fera donc l'objet d'un diagnostic du territoire qui se déroulera en deux phases :

- _ segmentation stratégique de l'espace touristique,
- _ analyse des diverses dimensions composant le territoire.

La description précise de ces deux phases par les auteurs ne peut que nous faire penser à une analyse géographique du territoire, puisqu'elles reviennent à réaliser des études d'observation du paysage mais aussi anthropique : « la démarche de qualité va donc s'inscrire dans un territoire marqué par son histoire, sa géographie, ses hommes, ses structures, son environnement. Elle aura d'autant plus de chances de prospérer, d'être partagée et relayée, que l'on aura déterminé les forces et les faiblesses de son territoire, que l'on aura identifié les freins et les accélérateurs, que l'on saura où agir en priorité et avec quelle intensité ». Ce passage fait appel à de la géographie et à de l'aménagement du territoire, preuve que la démarche pour la qualité du tourisme se confond avec la géographie de l'environnement.

Une fois que cette démarche est réalisée, l'intérêt est qu'elle soit reconnue de tous et cela passe par l'instauration de la certification. Pour l'industrie du tourisme, c'est la norme ISO 9001 version 2000, qui définit la qualité comme « l'aptitude d'un ensemble de

caractéristiques intrinsèques à satisfaire des exigences ». Il s'agit de mettre en œuvre un processus qui permet la mise en place de règles de fonctionnement simples et fédératrices qui aboutissent à une plus grande satisfaction du visiteur ». Cette certification est une démarche volontaire et s'obtient dans le cadre d'un « audit de qualité effectué par un organisme agréé, [...] qui validera la conformité de l'offre proposée avec la norme ou le référentiel de certification des services ou produits ». Ainsi, la qualité du tourisme repose sur des normes que l'entreprise se doit de respecter, afin d'obtenir l'homologation qui pourra la différencier des entreprises concurrentes.

Définir la qualité de l'environnement n'est donc pas chose facile, car c'est un concept subjectif, et relativement imprécis. Prenant de nombreux paramètres en compte, eux-mêmes variables, elle représente toujours la relation de l'homme avec le milieu. L'un offre, l'environnement, et l'autre demande, l'homme. Nous sommes dans une situation économique d'offre et de demande, dans le champ de la qualité du tourisme qui nous concernera lors de l'aboutissement de ce projet. Car ici aussi, ce sont les hommes, et en particulier les touristes, qui sont les instigateurs de la qualité, et c'est pour eux que sont mis en place les multiples labels qui existent.

I.2.2) Support et outils de la qualité environnementale.

Dans cette partie, nous allons traiter le support à proprement dit, de la qualité environnementale, qui est en l'occurrence la plage. Au préalable, il faut savoir qu'à travers le monde, il n'existe deux plages qui se ressemblent, toutes ont des caractéristiques physiques et biologiques qui leur est propre, et c'est ce qui en fait leur originalité. Mais aussi leurs popularités auprès des usagers, qui vont choisir volontairement la plage qui remplit un maximum de préférences, comme par exemple la grosseur du sable, la force des vagues, la sécurité etc. Le paragraphe qui va suivre, va donc faire une présentation générale des caractéristiques physiques de la plage pour y poser des limites claires et universelles, mais également un point sur les limites réglementaires que tous les usagers se doivent de respecter sur ce lieu public. La seconde étape, sera consacrée à un tour d'horizon des labels concernant les espaces côtiers afin d'y voir leurs fonctionnements et les critères qu'ils prennent en compte pour l'évaluation de la qualité des plages.

I.2.2.1) La plage.

La plage est définie comme « des formes d'accumulation qui se mettent en place sur le rivage lorsque la quantité de matériaux disponible dépasse le volume de sédiments que les vagues et les courants littoraux sont capables de déplacer » (Pirazzoli P.A., 1993).

La plage a aussi la particularité d'évoluer dans le temps, car le sable ou les galets qui la composent sont mobiles suivant les conditions météorologiques ou la force des houles. De ce fait, toutes les plages sont différentes et présentent des caractéristiques particulières qu'il est possible de déterminer. D'après Jean-Pierre Pinot (1998) : « en arrivant sur une plage, et en se plaçant sur un point haut, on embrasse du premier coup d'œil les trois caractères principaux qui permettent de caractériser une plage déterminée, et, parmi tant d'autres types possibles de plages, de définir ce qui fait l'originalité de celle-ci :

- _ la nature du sédiment et la répartition des divers types de sédiments ;
- _ les pentes et leur association de profil ;
- _ le plan. »

Nous allons donc suivre cet ordre d'observation afin de mieux l'appréhender, pour mieux la qualifier.

En ce qui concerne la nature du sédiment, il va s'agir de sables fins à grossiers (0,2 à 2 mm), de granules et de graviers (2 mm à 2 cm), de galets (2 à 20 cm), voire de blocs (plus de 20 cm). Jean-Pierre Pinot souligne que, ce qui le caractérise « c'est sa mobilité sous l'action des houles, une mobilité qui porte chaque particule tantôt d'un côté, tantôt de l'autre ; il s'agit de la mobilité de chaque particule séparément (pas en agrégats), et de sa mobilité sans qu'elle puisse s'éloigner durablement du substrat solide (donc au ras du fond). Dès lors que ces trois conditions sont remplies, on peut légitimement utiliser le terme de plage ».

Les plages peuvent être constituées de sédiments divers selon leur localisation. Ainsi « il existe des plages constituées uniquement de sable et, dans ce cas, elles sont souvent bordées à l'arrière par des dunes. Le quartz est alors fréquemment le constituant essentiel du sable (ces matériaux sont d'origines terrigènes¹, ils proviennent de l'avant côte, de l'érosion des falaises, de la charge solide des rivières). Dans les régions volcaniques, les grains sont faits de fragments de roches éruptives de couleur plutôt sombre. Sur les bords des mers

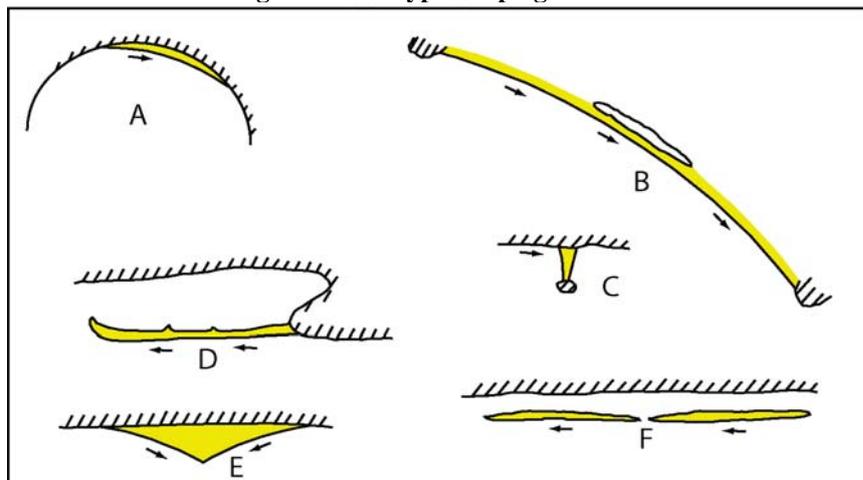
¹ Dépôt marin d'origine continentale.

chaudes, l'abondance des débris coquilliers et dans certains cas d'oolithes², donne au contraire une teinte claire. On rencontre aussi des plages composées exclusivement de galets pour lesquelles A. Guilcher a suggéré l'appellation de grève. Enfin, il est des plages qui rassemblent à la fois des sables et des galets. Dans ce cas, les éléments les plus grossiers sont accumulés dans la partie haute de l'estran, les plus fins dans la partie basse. Ce triage s'explique par l'inégale énergie des houles » (Pinot J-P., 1998).

De ce fait, les matériaux plus ou moins disponibles, sont très dépendants de l'énergie des vagues et des courants susceptibles de les déplacer, ce qui va engendrer un profil de plage spécifique et un type de plage sur chaque façade littorale.

Les plages revêtent différents aspects : elles sont longues, rectilignes, de fond de baie, formant une flèche...mais toutes sont le fait d'une accumulation au détriment de l'érosion. Roland Paskoff (1998) en a déterminé 6 types qui sont illustrés sur le schéma ci-dessous :

Figure 3 : Les types de plage.



A: plage de fond de baie, B: plage ouverte, C: tombolo, D: flèche, E: saillant triangulaire, F: île-barrière.

Les petites flèches indiquent le sens de la dérive littorale.

D'après R. Paskoff, 1998, Les littoraux - Impact des aménagements sur leur évolution, Armand Colin, p. 42.

Ainsi très succinctement, la plage de fond de baie est une plage en arc de cercle, due à la réfraction de la houle qui s'y traduit généralement par un affaiblissement de l'énergie des vagues. Il va donc se former une accumulation de sédiments qui va se déplacer en fonction des changements du sens de la dérive, sans sortir en général de la baie.

² Petite concrétion sphérique (0,5 à 2 mm), formée de couches concentriques précipitant autour d'un noyau (débris, grain de sable, etc.)

La plage ouverte est une étendue continue de sables moyens et grossiers exposée à une dérive littorale active qui charrie en abondance des sédiments.

Le tombolo est selon Roland Paskoff « une flèche unissant une île à la côte voisine. L'île constitue un obstacle qui amortit la houle, d'où un ralentissement de la dérive qui doit alluvionner ».

Les flèches quant à elles sont « des plages d'un type particulier puisqu'elles ne s'adosent pas sur toute leur longueur contre des affleurements rocheux. Leur existence tient avant tout à une dérive littorale bien alimentée en matériaux » (Paskoff R., 1998).

Le saillant triangulaire a pour origine la rencontre entre deux dérives littorales de sens opposé.

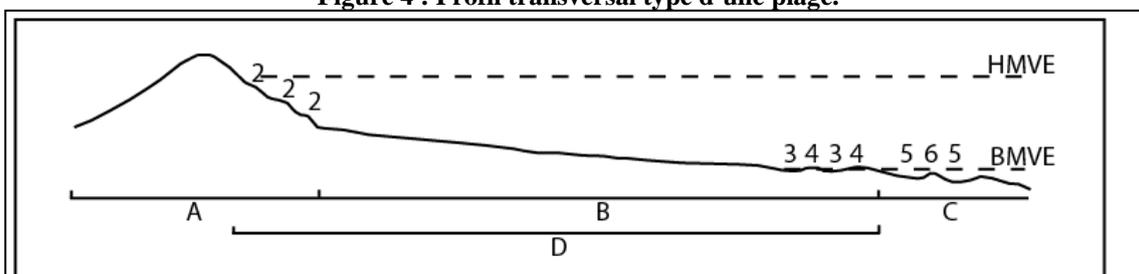
Les îles-barrières sont des « longues flèches situées en avant d'une côte basse, pas toujours enracinées sur des pointements rocheux, tronçonnées par des passes. Elles sont constituées par des crêtes de plages, édifiées successivement et souvent dunifiées. Leur longueur et leur largeur sont variables : de quelques centaines de mètres à plusieurs dizaines de kilomètres » (Paskoff R., 1998).

Cette présentation des types de plages démontre la diversité que nous pourrions rencontrer sur le terrain, chaque type présentant différents atouts et des contraintes spécifiques.

La morphologie des plages est habituellement la même quelle que soit leur situation. C'est un profil plus ou moins concave, avec une pente qui varie en fonction de la granulométrie (plus les sédiments sont grossiers, plus la pente est forte) et des vagues qui déferlent. Selon Jean-Pierre Pinot (1998), « le profil d'une plage est l'assemblage d'une suite de pentes, dont chacune correspond à une taille de sédiments et à un degré d'exposition aux houles ».

Le profil transversal suivant, nous indique les différentes parties qui composent la plage.

Figure 4 : Profil transversal type d'une plage.



HMVE: Hautes mers de vives-eaux. BMVE: Basses mers de mortes-eaux. A: haut de plage. B: bas de plage. C: avant-plage. D: estran. 1: crête. 2: gradin. 3: bêche. 4: banc. 5: sillon. 6: barre.

Source: Paskoff R., 1998, *Les littoraux - Impact des aménagements sur leur évolution*, Armand Colin, p.47.

La partie la plus élevée de la plage, porte le nom de haut de plage (**A**), et « prend la forme d'un bourrelet dû à l'accumulation de matériaux par les mers les plus hautes. Sa partie la plus élevée constitue la crête de plage édifiée par les vagues de tempête. Des gradins marquent des apports d'importance décroissante » (Paskoff R., 1998). On peut parfois trouver la présence de végétation.

Le bas de plage (**B**) est la partie submergée à chaque marée, et elle se détermine à partir de la ligne de flexion, c'est à dire lorsque la pente diminue brusquement. On peut trouver parfois une alternance de bancs surbaissés et de gouttières ou bâches dans lesquelles subsiste de l'eau à marée basse.

L'avant-plage (**C**) est la partie toujours submergée, « elle peut être accidentée par des accumulations, qui suivant les auteurs, sont désignées sous le nom de barres, de crêtes ou de rides pré littorales. Celles-ci se forment quand la pente est douce et les sédiments abondants. Elles sont séparées par des sillons. Certaines sont parallèles, d'autres obliques par rapport au trait de côte. Leur nombre, leur taille, leur forme, leur position varient largement dans le temps. [...] Beaucoup de ces barres sont directement liées aux vagues de tempête qui les créent dans la zone de déferlement à partir de matériaux prélevées sur les plages. Une fois apparues, elle modifient la dynamique de la houle et contribuent à dissiper son énergie en la freinant » (Paskoff R., 1998).

On peut croiser également des formes plutôt secondaires, qui vont jouer dans la singularité de la plage. Ce sont des formes comme les croissants de plage, qui se caractérisent par une accumulation de sédiments de formes triangulaire ou semi-circulaire, due au mouvement de va-et-vient des vagues suite à une période de mauvais temps. Egalement les lobes de plages qui vont dessiner des sinuosités régulières et cela sur plusieurs centaines de mètres. Les rides de plage qui sont des « microformes sableuses de l'ordre du centimètre. On trouve sur l'avant-plage des rides d'oscillation (symétriques et dues aux mouvement de va-et-vient de la mer) et des rides de courant (dissymétriques présentant un coté moins incliné dans le sens d'où vient le courant).

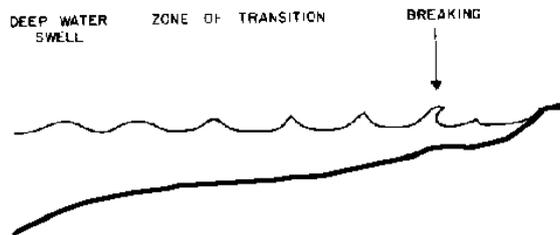
Nous l'avons vu, la plage est un espace dynamique, influencé par les courants et la dérive littorale, mais aussi pas les variations saisonnières. En hiver, les vagues de tempête sont courantes et attaquent l'estran, ce qui abaisse le stock sédimentaire initial, aussi la plage va-t-elle démaigrir. En revanche, en période de beau temps, on parle de houle engraisante car elle

permet le dépôt de sédiments. On observe ainsi, un cycle de progradation/démaigrissement. Le profil de la plage est donc différent à chaque saison mais aussi chaque année, d'où l'intérêt de revenir annuellement pour en relever l'évolution.

L'intérêt de la plage pour les usagers, c'est aussi et avant tout de bénéficier de la mer et de ses vagues.

Une vague se crée lorsque la houle arrivant près du rivage, frotte sur le fond et ralentit sa course. L'amplitude de l'onde augmente, ainsi que la vitesse au niveau de la crête, contrairement à la vitesse des particules dans le creux de l'onde : la crête n'est plus en équilibre et la vague déferle.

Figure 5 : Création d'une vague.

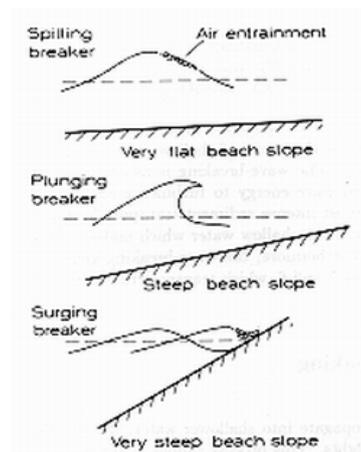


Source: http://www.ifremer.fr/lpo/cours/vagues_ondes/shortcote.html consulté le 23 mai 2007.

Mais le déferlement de la houle peut se réaliser de trois manières, plus ou moins brutalement, et cela, selon la pente de la plage :

- _ une pente douce : déferlement glissant,
- _ une pente moyenne : déferlement plongeant,
- _ une pente forte : déferlement déversant ou gonflant.

Figure 6 : Type de houle.



Source : Guilcher A. (1965).

Outre les aspects physiques de la plage qui en posent les limites naturelles, il existe des limites réglementaires mises en place afin de gérer les usagers dans cet espace très convoité qu'une multitude d'activités de loisirs se disputent.

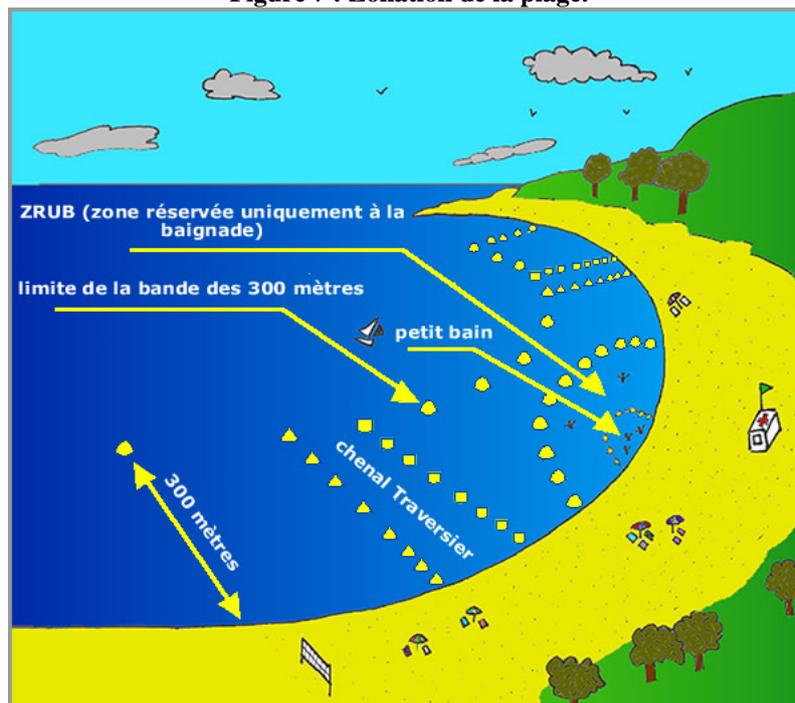
En dehors des matériels de signalisation sur les plages et les lieux de baignade, qui sont composés de drapeaux de différentes couleurs indiquant l'état de la mer, ce sont :

- _ un drapeau rouge vif, signifiant : « interdiction de se baigner »,
- _ un drapeau jaune orangé, signifiant : « baignade dangereuse mais surveillée »,
- _ un drapeau vert, signifiant : « baignade surveillée et absence de danger particulier ».

Il existe également des délimitations et des balisages afin de protéger les baigneurs des activités nautiques. Des zones et des chenaux ont donc été créés par arrêtés conjoints du maire et du préfet maritime.

La carte ci-dessous représente les différentes zones qu'une plage peut porter lorsque des nageurs-sauveteurs la surveillent.

Figure 7 : Zonation de la plage.



Source : <http://nageur.sauveteur.free.fr/surveillance/signalisation-baignade.php>

Consulté le 24 mai 2007

Cette carte représente tous les types de zones que la plage peut comporter afin de sécuriser la baignade.

La zone de baignade est une zone surveillée, « comportant un poste de secours avec son personnel, elle est déterminée par arrêté municipal. La largeur est fonction de la configuration

des lieux ainsi que du nombre de surveillants disponibles (Site Internet consulté le 24 mai 2007 <http://nageur.sauveteur.free.fr/surveillance/signalisation-baignade.php>) ».

Les informations qui suivent sont tirées du site Internet des nageurs-sauveteurs, qui est un site de qualité car ludique et clair. Il apporte de nombreuses informations concernant ce métier mais également autour de la mer.

Les limites de ces zones de baignade surveillée sont matérialisées :

_ côté terre, en largeur ;

_ par des panneaux fixes blancs, avec des inscriptions en bleu foncé pour les mers à fond stable (Méditerranée), implantés à demeure, et portant l'inscription : "limite de baignade surveillée" ;

_ et/ou par des piquets mobiles équipés de petites flammes bleues ;

_ et/ou par des fanions supportés par des flotteurs dans le cas de fonds sous-marins instables (plages soumises aux marées)



_ côté eau, vers le large ;

_ par des bouées de couleur jaune à 300 mètres du bord de la plage (en mer à marée, se référer à la notion légale des 300 mètres de la limite momentanée des eaux est impossible), mais elles sont plus rapprochées dans cette zone de baignade surveillée.



Les zones appelées « grand bain » ou sur le schéma ZRUB et « petit bain » ne sont réalisables qu'en l'absence de marées, car elles nécessitent beaucoup de manutention et sont potentiellement dangereuses, notamment pour le « petit bain » car le principe est qu'il « doit être clos de telle sorte qu'il ne soit possible d'en sortir volontairement ». Cependant des « zones de "protection renforcée", réservant les 100 premiers mètres à l'usage exclusif des baigneurs, sont souvent implantées en Méditerranée ».

En ce qui concerne la zone des 300 mètres, « c'est une zone de protection, qui correspond à une bande littorale de 300 mètres de largeur dans laquelle la vitesse est limitée à 5 nœuds. Le balisage de la bordure extérieure de cette bande littorale est assuré par des bouées sphériques jaunes de 0,80 à 1 mètre de diamètre (correspondant aux "marques spéciales" du balisage maritime), mouillées à 200 mètres environ les unes des autres ».

Des chenaux traversiers (en général de 25 mètres de largeur), interdits aux baigneurs, peuvent être établis, pour permettre à des activités nautiques pratiquées au-delà de la bande des 300 mètres, telles que le motonautisme, le ski nautique, la planche à voile, ou le parachutisme ascensionnel, d'accéder au rivage. Ils sont matérialisés par des bouées jaunes, cylindriques à bâbord et coniques à tribord, mouillées de plus en plus près les unes des autres à mesure que l'on se rapproche du rivage.

Au niveau du poste de secours, un tableau d'affichage (Annexe II) est planté qui sert à porter divers renseignements (températures de l'air et de l'eau, coefficient de marées, les dangers particuliers...). Il existe également afin de compléter les balisages des chenaux un panneau (Annexe II bis) rappelant les autorisations et les interdictions de pratiques des activités de loisirs.

I.2.2.2) La labellisation

En premier lieu, la labellisation a pour définition la : « reconnaissance par un organisme professionnel de la conformité d'un produit à une norme définie » (Carlier B. et Martinetti J-P., 2003). Cette labellisation a pour objectif de mettre en avant les efforts qui ont été accomplis selon la norme établie ; par la suite, un label sera délivré à l'entreprise ou bien à la collectivité, avec un logo à apposer sur le site, mais aussi sur tous les lieux où il peut être susceptible d'être identifié et reconnu par le public. Car c'est avant tout un atout touristique pour une collectivité d'avoir un label, elle peut capter par ce biais une clientèle plus importante qui recherche une offre en particulier, comme le montrent, par exemple, des actions envers les enfants visant leur bien-être lors de vacances (Label Station Kid), ou bien une commune qui améliore son cadre de vie en favorisant les espaces verts (Label Villes et Villages Fleuris).

Pour ce qui est de notre sujet, le label va servir de repère aux usagers de la plage qui, à sa vue auront identifié si elle répond à leurs attentes et à leurs besoins. Mais il faut également les voir « non pas comme des initiatives autonomes, mais des outils qui peuvent efficacement être utilisés pour promouvoir la conscience environnementale et l'engagement des communautés locales et des visiteurs dans la gestion environnementale » (Cagilaba V. et Rennie H.G, 2005).

De nombreux labels côtiers ont été mis en place dans le monde entier, chacun ayant une particularité et un objectif. Il est donc intéressant de les voir en détail afin de mieux les comprendre. Afin de faciliter la lecture et la compréhension, il nous faut définir trois termes qui seront très souvent utilisés dans les critères des labels : la plage urbaine, semi-urbaine et rurale.

La plage urbaine est une plage se situant aux abords directs ou en plein centre d'un port, d'une ville ou d'un village.

La plage semi-urbaine est une plage située à proximité ou à l'intérieur de zones urbaines, avec des facilités d'accès et certaines commodités.

Et la plage rurale, quant à elle, est une plage qui n'a subi aucune transformation et aucune urbanisation, généralement d'un accès difficile.



Le plus connu de tous est le Pavillon Bleu d'Europe, qui est un système de certification volontaire ciblant les plages et les ports de plaisance. Il est géré et appartient à l'organisation indépendante à but non lucratif qu'est la Fondation Européenne pour l'Education à l'Environnement (FEEE). « En 2006, près de 3 200 plages et ports de plaisance dans 36 pays à travers l'Europe, le Maroc, l'Afrique du Sud, le Canada et les Caraïbes ont été labellisés (Site Internet <http://www.blueflag.org> consulté le 20 mai 2007)». Le label est attribué selon 4 critères principaux: la qualité de l'eau, l'éducation et l'information à l'environnement, la gestion environnementale et la sécurité et les services (Annexe III). La commune candidate au Pavillon Bleu devra remplir un formulaire précis contenant de nombreux critères, puis un jury national réunissant les principaux partenaires au niveau national décidera de l'attribution de la labellisation. La conformité avec les critères est garantie pendant la saison par l'autorité locale, et des visites de contrôle sont effectuées par divers organismes.

Mais nous pouvons reprocher au Pavillon Bleu de nombreux points tels que :

- _ le fait que les critères de plages soient figés alors que le label concerne le monde entier donc des lieux aux caractéristiques géographiques et culturelles différentes ;
- _ les communes doivent payer des frais de participation de 500 à 900€ selon leur nombre d'habitants.
- _ les critères sont basés sur un nombre limité de paramètres mesurables, et ne couvrent pas tous les aspects mesurables de l'environnement de la plage ;
- _ la qualité de l'eau est évaluée à partir de prélèvements réalisés lors de la saison précédente, sans prendre en compte les quelconques pollutions qu'il y a pu avoir entre-temps;
- _ si une plage ne remplit pas ne serait ce qu'un seul critère, elle ne se verra pas décerné le pavillon Bleu ;
- _ le label ne s'adresse qu'aux plages urbaines car elles comportent tous les aménagements exigés par le label ;
- _ et enfin, l'existence du Pavillon Bleu pour les ports de plaisance crée un amalgame dans l'esprit du public qui pense que l'eau est bonne pour se baigner, comme sur les plages.

Le Pavillon Bleu est le label le plus connu, mais pas forcément le plus représentatif de la qualité de la plage en elle-même, car cette dernière ne se juge pas forcément sur des critères tels que le nombre de toilettes publiques ou de distributeurs de glaces. De plus, le Pavillon Bleu est devenu un outil touristique pour les communes côtières qui y voient un moyen d'améliorer et de diversifier leur économie, ce qui le détourne de son objectif premier : l'environnement.



Le label Seaside Awards, est un label du Royaume-Uni introduit en 1992 et administré par Tidy Britain Group appartenant au groupe Encams (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005). Ce label récompense les côtes qui sont bien gérées, propres et relativement sécurisées, il n'est valide qu'un an et les critères sont surveillés pendant la saison estivale. Si l'un d'eux est absent, le label est retiré immédiatement et ne pourra être remis que si la plage les re-remplit.

Les critères portent sur la qualité des eaux, la plage en elle-même, la sécurité, la propreté, l'information et l'éducation. L'intérêt de ce label est qu'il fait la distinction entre les plages urbaines (29 critères) et les plages rurales (13 critères), ce qui est important, car elles sont totalement différentes, mais lui non plus, ne prend pas en compte tous les aspects de la plage pour en établir sa qualité.



Le Solent Water Quality Awards est un label établi en 1992, par le Solent Water Quality Conference, un groupe réunissant les autorités locales du Hampshire (Royaume-Uni). Ce label est présent chaque année sur les plages qui ont une bonne, voire excellente qualité des eaux. L'inconvénient majeur de ce label est qu'il prend en compte dans ses critères uniquement la qualité des eaux de baignade, et fait abstraction de la plage en elle-même (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005).



Le label National Healthy Beach Campaign (NHBC) est un label scientifique basé sur un programme de certification des plages établi par un groupe de chercheurs de l'université internationale de Floride (données issues du site <http://www.ihrc.fiu.edu/nhbc> consulté le 21 mai 2007). Le fondateur de la campagne est le Docteur Stephen Leatherman, dont nous avons fait mention auparavant. Le label est basé sur 60 critères (Annexe IV) incluant la qualité des eaux, la propreté de la plage, la sécurité, la qualité et la gestion de l'environnement et les services auxiliaires. Ce sont les collectivités et les organisations elles-mêmes qui font la démarche de demande de ce label. L'intérêt de ce dernier est qu'il est applicable aussi bien sur les plages urbaines que sur les plages rurales, les critères étant adaptés à chacune d'elle et prenant en compte non seulement le niveau de développement touristique, mais aussi la physionomie de la plage, donc sa qualité.



Le Clean Beaches Council (CBC) est une organisation consacrée à la défense des plages des Etats-Unis. Lancée en 1998, elle a développé des approches innovantes en matière de gestion des côtes et de protection de l'homme et de son environnement. « La mission du Conseil est de favoriser la participation de la conscience publique à la durabilité, tout en assurant pour les générations futures des plages propres (données issues du site <http://www.cleanbeaches.org> consulté le 21 mai 2007) ».

Le label Blue Wave est valable pour un an, avec des inspections durant la saison estivale. Peuvent en faire la demande les communes, les autorités locales, les conseils du tourisme, les associations de propriétaires, la chambre de commerce, les hôtels et autres représentants de la côte, mais il faut au minimum quatre sponsors. Les critères portent sur la qualité des eaux, la physionomie de la plage, les risques, les services, la conservation de l'habitat, l'information

du public et la gestion de l'érosion. Le label fait lui aussi la différence entre les plages urbaines avec 33 critères (Annexe V) et les plages rurales avec 27 critères (Annexe VI).



Le Green Coast Award est un label établi pour reconnaître, favoriser et protéger l'environnement des plages rurales au Pays de Galles, étant donné qu'elles ne peuvent accéder au Pavillon Bleu d'Europe, au vu de l'absence des équipements nécessaires. Il fut mis en place en 1999, avec des critères comme la qualité des eaux et la gestion de la plage. Son objectif est que la communauté participe à ce label afin qu'il soit mis au profit des touristes et de l'environnement. Mais, d'après une enquête réalisée par Nelson et Botterill en 2002 (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005), ils ont mis en évidence que les usagers de la plage avaient une compréhension et une connaissance très faibles en matière de labels côtiers, notamment pour le Green Coast Award. Seulement 11% déclarent que le label est important pour le choix de la plage, et 11% de ces derniers connaissent les critères du label. En résumé, soit les usagers ne sont pas conscients de l'existence de ces labels ou bien, au contraire, lorsqu'ils en saisissent le contenu, ils vont apprécier le site et rechercher d'autres plages ayant ce label. Cependant Nelson et Botterill signalent que les mesures de gestion présentées par le Green Coast Award ont grandement améliorés la qualité des plages du Pays de Galles.



Le label Pavillon Noir est décerné par la Surfrider Foundation, qui attire l'attention des baigneurs, par le biais des médias, sur les plages qu'elle a identifiées comme étant polluées. Cette fondation d'origine américaine existe depuis 1984, et est présente en France depuis 1990 (Sénat Français, 2002). Elle fonctionne en réseau, avec des adhérents regroupés dans 21 antennes locales, sur toutes les façades maritimes du pays, qui ont pour objectif l'action environnementale et l'éducation.

Le label porte sur la qualité des eaux de baignade par une observation plus large que les seuls aspects bactériologiques, avec des éléments provenant des communes concernées, des contrôles de la DDASS, et des analyses fournies par le laboratoire de la fondation.

Mais ce label suscite de vives controverses entre l'association et les élus du littoral qui se voient décerner ce label négatif. En effet, il est la preuve au grand jour que l'eau de

baignade de telle ou telle station balnéaire est polluée et, par conséquent, synonyme de baisse de fréquentation touristique pour la commune.

Or depuis 2005, les Pavillons noirs ne sont plus décernés. De fait, le principe d'attribution du Pavillon Noir était, avant tout, de faire réagir les communes de façon forte, mais désormais il n'est plus l'objectif de la Fondation qui considère que ces actions ne sont plus adapté au contexte actuel, car désormais les acteurs l'écoute. Dorénavant, « il lui faut un outil pour attirer l'attention tout au long de l'année et non pas ponctuellement (Interview de Cendrine TEMPLIER, dir. adjointe en charge de l'environnement du Surfrider Association, sur le site de <http://www.surfrider.fr> , consulté le 21 mai 2007) », d'où la création prochainement d'un observatoire du littoral.



Le label Keep Australia Beautiful National Association fut établi en 1971 à l'initiative du programme Beach Challenge au Queensland, puis en 1998 au New South Wales, puis en 2003 à Victoria. C'est en fait une compétition entre les différentes plages du Queensland, New South Wales et Victoria. Les finalistes concourent pour le prix de Australia's Cleanest Beach. Les critères pris en compte sont géographiques, environnementaux et économiques, mais aussi l'utilisation des ressources disponibles par les communes. L'intérêt réside dans l'implication de la population dans cette compétition, les écoles, les entreprises, les habitants, prouvant leur motivation pour la mise en valeur de l'environnement. Certains font remarquer que le fait que l'on attribue seulement un petit nombre de prix à travers les Etats, limite son impact et son utilité (Cagilaba V. et Rennie H.G., 2005).

Le rapport de Cagilaba V. et Rennie H.G, de 2005, que nous avons déjà utilisé pour faire ce récapitulatif des labels côtiers, propose un tableau de synthèse les regroupant par nom et selon leurs objectifs. D'après ses auteurs, « l'évaluation de ces systèmes est subjective, mais fournit un guide dont le contenu couvre les diverses stratégies, et cela dans un format plus aisément accessible et indiquant les forces et les faiblesses de chaque label ».

Le tableau ci-dessous rassemble les différents labels que nous avons traités. Nous pouvons constater que le point commun est la qualité des eaux. Mais que très peu regroupent tous les critères que nous pouvons espérer voir dans un label, excepté le Clean Beaches Council qui est, pourrions-nous dire, le label parfait. C'est celui qui prend un maximum d'éléments en compte, pouvant ainsi décrire précisément la qualité d'une plage.

Tableau des critères pris en compte dans les labels côtiers.

Label	Types de plages		Critères									
	Plages urbaines	Plages rurales	Qualité des eaux	Education, Information à l'environnement	Gestion de l'environnement	Sécurité	Services et équipements	Propreté de la plage	Participation et engagement de la communauté	Caractéristiques physiques de la plage.	Caractéristiques biologiques de la plage.	Caractéristiques humaines de la plage.
Pavillon Bleu	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Seaside Award	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓				
Solent Water Quality Awards			✓									
Healthy Beaches Campaign	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓
Clean Beaches Council - Blue Wave	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Green Coast Awards		✓	✓					✓	✓			
Pavillon Noir.	✓	✓	✓	✓	✓							
Keep Australia Beautiful Clean Beach challenge	✓	✓	✓		✓			✓	✓		✓	

Source: CAGILABA V., RENNIE H.G.,(2005).

Nous avons donc pu voir que les labels côtiers mondiaux sont tous différents, prenant en compte ou pas des critères pertinents dans l'étude qualitative de la plage. Il serait donc bon de savoir ce qui compose la plage et ce qui la caractérise, afin d'être en mesure de comprendre l'importance des différents critères portant sur ses caractéristiques.

Pour conclure ce chapitre sur les concepts et les notions, nous pouvons dire qu'il nous a permis de poser des définitions précises sur les termes développés dans ce mémoire.

La qualité de l'environnement a une définition impliquant les relations d'échanges entre l'homme et la nature, chacun intervenant et influençant la « vie » de l'autre.

La liaison faite avec la qualité du tourisme nous a permis de mettre en évidence que la qualité en général et celle de l'environnement en particulier, est un atout que l'on peut mettre en évidence avec des outils spécialement dédiés à cet usage. Le petit monde des labels de plages est relativement important, et nous avons pu voir que chacun de ces labels prend en compte des indicateurs différents qui déterminent une certaine qualité de la plage.

Mais que serait les labels sans le support principal qu'est la plage, constitués de caractéristiques physiques particulière qui en font un milieu riche et atypique. Les géographes ont en déterminé des limites naturelles, et les nageurs-sauveteurs, des limites réglementaires soumise à des arrêtés préfectoraux.

Ainsi, après avoir vu les concepts et les notions du sujet, nous pouvons aborder la méthodologie, afin de comprendre comment se réalise une évaluation de la qualité de la plage.

1.3 La méthodologie d'évaluation de la qualité de la plage.

La mise en place d'un label qui est avant tout un outil de promotion pour la collectivité mais aussi pour l'environnement, suppose une technique et une méthodologie particulière qu'il faut appliquer correctement, afin d'obtenir des résultats probants et une appréciation juste de la qualité de la plage. Le procédé se décompose en deux temps, le premier est la phase de l'enquête auprès des usagers de la plage, puis le second est la mise en place de la grille d'évaluation avec les différents critères qui auront émergés de l'enquête préliminaire. Comme nous l'avons vu précédemment, des chercheurs se sont déjà intéressés à cette méthodologie, et c'est sur leurs travaux que nous allons nous arrêter afin d'y dégager les intérêts et les inconvénients de chacun d'entre eux.

Nous verrons donc dans une première partie la méthodologie de l'enquête puis, dans une seconde, la grille d'évaluation et ses particularités.

1.3.1) L'enquête.

L'enquête pour ce type de sujet est avant tout un outil, qui va permettre de refléter l'opinion d'un échantillon de personnes sur le sujet de la qualité en leur posant diverses questions et ainsi obtenir un recueil de données qui sera par la suite traité.

Les chercheurs qui ont travaillé sur la qualité des plages ont dû pour la majorité passer par cette étape pour établir leurs grilles d'évaluation, afin de prendre en compte la perception de l'homme sur cet environnement et pouvoir « coller » parfaitement aux désirs des usagers lors de la création des indicateurs qui permettront d'évaluer la qualité de plage. Car c'est bien là le point clé d'une évaluation réussie, c'est de prendre en compte la perception, c'est à dire comment l'homme perçoit son environnement à travers les cinq sens qu'il possède, mais aussi par son esprit. La perception n'est pas une donnée constante dans le temps, c'est un phénomène temporel, d'où l'intérêt de réaliser une enquête à différentes dates plus ou moins éloignées et d'interroger une certaine quantité de personnes.

Après de nombreuses recherches sur les écrits des chercheurs, plusieurs ont indiqué qu'ils avaient utilisés des enquêtes, mais seul Robert Morgan (1999), nous livre de façon très détaillée sa manière de travailler l'enquête, en vue de réaliser la grille d'évaluation portant sur les côtes du Pays de Galles.

Il a décrit point par point la méthodologie qu'il a mise en place :

« A questionnaire (Morgan, 1999), was devised to assess:

(i) The preferences of beach users for selected beach factors, where preference could be expected to vary from one beach user to another. These factors included sand colour, bathing water temperature, beach facilities, beach regulation, etc. »

Ce qui signifie qu'il a en premier lieu, inscrit sur sa grille d'enquête, les facteurs récurrents que tous les usagers de la plage citaient lors du processus d'enquête, car tous usagers considèrent les facteurs de la couleur du sable, de la température de l'eau, les équipements de plages, le règlement de la plage

« (ii) The priority placed by beach users upon each of the factors of the beach environment assessed by the checklist. These beach factors were selected from those which have been shown to be of importance to beach users in previous work (Morgan et al., 1993), used in existing beach rating systems, suggested by a variety of European coastal experts or featured in previous beach checklists (Williams et al., 1993; Chaverri, 1989). »

L'auteur a utilisé des facteurs issus de ses travaux précédemment, ainsi que des facteurs utilisés dans les systèmes d'évaluations déjà existants et suggérés par des experts, des chercheurs (Williams et d'autres., 1993; Chaverri, 1989). L'intérêt est de savoir comment les

usagers placent en priorité les différents facteurs et quelles importances ils leurs accordent dans la qualité de la plage.

« (iii) The type of beach (according to level of commercialisation), the particular beach user preferred to visit. On the basis of knowledge and observations of beaches in Wales, beaches were divided into five categories in terms of level of commercialisation:

(a) Undeveloped beaches with no facilities for visitors at all.

(b) Beaches with a few facilities, e.g. a toilet, small refreshment kiosk and car park.

(c) Beaches at small resorts with toilets, a cafe selling meals, drinks, ice-creams, car parking, etc.

(d) Beaches at medium-sized resorts, which might have several cafes, one or more restaurants, fast food outlets, car parks, etc.

(e) Beaches at large, highly developed resorts. (R.Morgan, 1999)»

Ici, il s'agit de savoir quels types de plages les usagers préfèrent. A partir des connaissances et des observations sur les côtes du Pays de Galles, ces dernières ont été divisées en cinq catégories en termes de niveau de commercialisation.

_ les plages non exploitées, sans aucun équipement.

_ les plages avec peu d'équipements, comme des toilettes, une buvette, un parking.

_ les plages de petites stations balnéaires, avec des toilettes, un café vendant des repas, des boissons, des glaces, un parking etc.

_ les plages de stations balnéaires moyennes, qui pourraient avoir plusieurs cafés, un ou plusieurs restaurants, un point de vente de restauration rapide, des parkings, etc.

_ les plages de grandes stations balnéaires, très développées.

« Questions on the questionnaire were closely aligned with factors featured in the checklist, so that a direct link could be made between questionnaire responses and checklist beach factors».

Afin de faciliter le travail de retranscription, Robert Morgan a créé les questions de l'enquête de façon à ce qu'elles soient similaires et en liaison directe avec la grille d'évaluation.

«As a result of this alignment and taking into account stated preferences of beach users for the type of beach they would prefer to visit (categories "a" to "e" above), questionnaire data would be processed to attribute correctly weighted scores to particular values of each beach factor featured in the checklist for each beach type ».

Suite à cette corrélation des questions et des indicateurs dans la grille d'enquête mais aussi le fait de tenir compte des préférences des usagers pour tel ou tel type de plage, les données recueillies vont être traitées afin de pouvoir attribuer à chaque facteur une valeur, une importance plus ou moins grande dans la qualité de la plage (de 1 à 5 sachant que 5 est excellent).

«By these means, factors most important to beach users could make up appropriately large proportions of the total beach rating score and the maximum possible scores for each category of each factor could reflect the preferences and priorities of beach users (R.Morgan, 1999) ».

Ainsi, par ce traitement de la donnée, l'auteur a pu constater que les facteurs les plus importants pour les usagers pourraient composer les lignes importantes de l'évaluation totale de la plage, et le nombre maximal (5) pour chaque facteur dans chaque catégorie pourrait refléter les préférences et les priorités des usagers de la plage.

Puis l'auteur a identifié sur les 200 plages du Pays de Galles, celles qui étaient identifiées comme plages de baignade, selon la directive 76/160/EEC, et celles qui ne l'étaient pas.

« [...] The sampling programme was balanced to reflect this ratio, the aim being to obtain 34 questionnaires at weekends and 17 on weekdays at each beach. Sampling was carried out during July/August 1994 and June/July 1995. [...] However, a total of 1004 questionnaires were obtained (669 at identified beaches and 335 at others), with a reported refusal rate of <2% (Morgan, 1999). »

Après avoir réalisé le questionnaire, il a fallu à l'auteur déterminer la période de l'échantillonnage. D'après des évaluations réalisées par l'Université agricole galloise, il s'est fixé comme but de réaliser sur chaque plage, 34 questionnaires par week-end et 17 pour les jours ouvrables. L'échantillonnage a été effectué pendant juillet/août 1994 et juin/juillet 1995. Un total de 1004 questionnaires a été obtenu (669 sur les plages identifiées, et 335 sur les autres) avec un taux de refus de moins de 2%.

«Eight hundred and fifty-nine of these questionnaires were suitable for full data analysis. Sampling of beach users is fraught with difficulty in terms of obtaining a representative sample of the total beach using population (Morgan et al., 1993). At each beach, an approximation to a stratified sample was obtained by approaching groups, couples and individuals of a variety of ages and both sexes at various locations on the beach ».

Seulement 859 questionnaires, sur les 1004 réalisés, (soit 85%) ont pu être utilisés pleinement. La difficulté réside dans l'obtention d'un échantillon représentatif des usagers de la plage. Ainsi à chaque plage, les enquêteurs ont tenté de faire un panel plus ou moins représentatif des usagers, en s'approchant des groupes, des couples, des personnes seules de variété d'âges différentes et des deux sexes sur des emplacements divers de la plage.

Nous avons donc pu le voir à travers l'étude de ce chercheur, que l'enquête est un travail à part entière, qui nécessite une mise en place et une réflexion importante afin d'obtenir des résultats probants. Car seules des données correctes, pourront aboutir à une bonne évaluation qui débouchera sur un outil exploitable par tous les usagers de la plage.

L'atout d'une évaluation de la qualité de la plage c'est donc l'enquête, car par elle, le scientifique peut poser des mots sur la perception, les préférences, et les priorités des utilisateurs de la plage, mais seulement à un moment donné et sur une population donnée. Ces données sont très importantes à prendre en compte, d'où l'intérêt de les réaliser sur des périodes différentes en faisant attention de prendre des enquêtés différents. Les résultats issus de cette enquête seront par conséquent des opinions, donc subjectifs, ce qui est bien loin de la rigueur scientifique où toutes les données sont exemptes de jugement personnel. C'est pour cela que certains reprochent aux évaluations de qualité, de ne pas être assez objectives et bien souvent arbitraires.

Nous allons donc traiter maintenant de ces diverses grilles d'évaluations afin de les analyser et juger pas nous même de leur objectivité ou non.

I.3.2) La grille d'évaluation.

La grille d'évaluation va donc être, comme nous l'avons vu précédemment, l'aboutissement de l'enquête. Elle sera constituée de plusieurs indicateurs qui vont constituer la qualité d'une plage, ces derniers seront pour la majorité sur une échelle de graduation notés de 1 à 5 sachant que 5 est excellent.

Selon nos recherches, nous avons pu trouver un certain nombre de grilles d'évaluation, toutes avec des différences notables mais apportant pour chacune d'entre elles des facteurs qui qualifient la plage.

Il faut savoir que en 1995, Williams et Morgan (R.Morgan 1999) ont récapitulé dans un article, tous les critères des labels et ont en conclu que tous étaient basés sur un nombre limité de paramètres mesurables alors qu'il en existent beaucoup d'autres pour déterminer l'environnement de la plage.

C'est en gardant cette affirmation en tête que Robert Morgan a établi sa grille d'évaluation présente sur les pages suivantes. Elle est composée de 49 indicateurs, qui ont été divisés en 3 catégories : _ les indicateurs physiques (19 paramètres)
_ les indicateurs biologiques (9 paramètres)
_ les indicateurs humains (21 paramètres).

L'auteur s'est appuyé pour constituer sa grille, sur des facteurs utilisés par Williams et al. en 1993, mais aussi sur des avis d'experts, et des grilles d'évaluation déjà existantes. Les divers facteurs sont, au maximum, des facteurs quantitatifs, mesurables, ainsi sur 49 facteurs ont va en avoir 15 qui vont pouvoir être quantifiés telles que la température de l'eau, la largeur de la plage, mais aussi le nombre de toilettes, la qualité de l'eau) ou bien avoir une réponse « oui/non » comme par exemple l'accès à la plage des chiens, la présence de bars. Il a prit en compte également les résultats de son enquête afin de correspondre aux attentes des usagers comme par exemple la couleur du sable, la présence d'odeurs, ou de déchets. Chacun des facteurs ont été divisés en catégories afin de tendre, soit vers une plage déplaisante ou bien vers une plage idéale.

Le principe est de réaliser une grille qui soit claire pour chacune des définitions des divers facteurs, afin de ne pas perdre de temps sur le terrain, et d'obtenir une réponse claire sans tergiverser. Nous pouvons prendre l'exemple du facteur 31, à propos des odeurs de nourriture, on trouve trois catégories : « forte », « détectable », « absente », ou bien le facteur 36, concernant l'accès à la plage, qui propose quatre aspects du « chemin non clairement visible », au « chemin bétonné ». Nous pouvons observer que les définitions peuvent concerner à la fois les plages rurales et les plages urbaines puisqu'elles prennent en compte le niveau de commercialisation qui sera indiqué après le facteur 49.

Les premières observations que nous pouvons faire sur cette grille sont les suivantes :

_ la première partie de la grille concernant les facteurs physiques, exige beaucoup de données quantitatives qui doivent être renseignées par divers organismes, plus ou moins réceptifs. De plus les données ont pu évoluer entre le temps où elles ont été relevées et le remplissage de la grille. Ce qui en fait une grille relativement complexe à compléter si elle doit être réalisée par des collectivités ou des non-spécialistes.

Table 1
Beach checklist

Physical factors

1. Beach width at mean low tide

< 20 m	20–50 m	50–200 m	200–400 m	400–800 m	> 800 m

2. Beach width at mean high tide

< 20 m	20–50 m	50–200 m	200–400 m	400–800 m	> 800 m

3. Predominant beach material (above high water mark) – percentage of each

Cobbles (> 5 cm)/rock	Gravel (1–50 mm)	Sand (0.1–1 mm)	Mud	Flat rock	Sea wall/ jagged rock

4. Predominant beach material (below high water mark) – percentage of each

Cobbles (> 5 cm)/rock	Gravel (1–50 mm)	Sand (0.1–1 mm)	Mud	Flat rock	Sea wall/ jagged rock

5. Water temperature (mean during EC bathing season – May to September)

< 10°C	10–15°C	16–21°C	22–26°C	27–32°C	> 32°C

6. Beach microclimate (shelter from wind, etc.)

Very exposed	Sheltered, some breeze	Tightly enclosed/ over sheltered

7. Size of breaking waves

< 10 cm	10–30 cm	30 cm – 1 m	1–2 m	> 2 m

8. Average beach slope above high water mark

< 5°	5–20°	Very steep (> 20°)

Table 1 (continued)

9. Distance from water edge to 50 cm water depth (mid-tide)

3 m or less	3–7 m	7–20 m	> 20 m

10. Submerged obstacles: trenches, pits, groynes, rocks, etc.

Many, or several large	Few	Occasional	None

11. Colour of sand or other beach material

Black	Grey	Brown	Light tan	White

12. Presence of dangerous cliffs, precipices, etc. (above at least part of beach)

Dangerous, loose cliffs directly above beach	Unfenced cliffs, negligible stonefall danger	None directly above beach

13. Water clarity: can see bottom at max depth (at mid-tide) of:

< 1 m	1–2 m	2–3 m	3–4 m	> 4 m

14. Beach safety rating: *Subtract*.....

15. Coastal landscape aesthetic quality score

16. Temperature sensation (from nomogram modified from Mieczkowski, 1985)

From nomogram	
1, 2 – very hot	
3, 4 – hot	
5 – warm	
4, 3 – neither cold nor warm	
2, 1 – cool	
0 – cold	

Table 1 (continued)

17. Rainfall	
Mean monthly precipitation (mm)	Mean monthly precipitation (mm)
< 15	90–105
15–30	105–120
30–45	120–135
45–60	135–150
60–75	> 150
75–90	

18. Sunshine	
Mean monthly hours of sunshine per day	Mean monthly hours of sunshine per day
> 10	4–5
9–10	3–4
8–9	2–3
7–8	1–2
6–7	< 1
5–6	

19. Wind speed	
Mean wind speed (ms ⁻¹)	Mean wind speed (ms ⁻¹)
< 0.8	2.5–3.4
0.8–1.6	3.5–5.5
1.6–2.5	> 5.5

Biological factors

20. Floating material: leaves, twigs, litter, other debris		
Much present	Some present	Absent

21. Smells of rotting fish, seaweed		
Strong	Detectable	Absent

Table 1 (continued)

22. Shoreline fauna (in rock pools, etc.)		
Absent	Some, little variety	Many rockpools with abundant, varied fauna

23. Insects or similar pests		
Many present	Some often present (e.g. in strandline debris)	Absent

24. Dangerous animals offshore (jellyfish, sharks, weeverfish, etc.): average occurrences per season		
> 5	1–5	< 1

25. Seaweed (algae) washed up on beach		
Abundant	Significant amount	Absent/negligible amount

26. Sewage debris on beach (mean no. of items per 10 m of strandline; from examination of 100 m)		
Abundant (> 10 items)	Some present (1–10 items)	Average less than 1 item per 10 m

27. Water quality	
< 95% pass of T ⁺ (mandatory) sids.	
95% pass of T ⁺ sids.	
100% pass of T ⁺ sids.	
100% pass of T ⁺ sids, 80% pass 'G' (guideline) coliform sids.	
100% pass of T ⁺ sids, 80% pass 'G' coliform sids, 90% pass 'G' faecal streptococcus sids.	

28. Natural flora (immediate vicinity of beach; accessible and within 100 m)		
Absent or only patchy grass on embankments, etc.	Some, little variety	Varied, interesting plants with > 50% of beach hinterland vegetated

Table 1 (continued)

<i>Human-use factors</i>			
29. Odours from industry (fumes, smog) and commerce (other than food preparation)			
Strong	Detectable	Absent	
30. Fumes from engines and exhausts of cars, other road vehicles, boats, etc.			
Strong	Detectable	Absent	
31. Odours from catering, food preparation			
Strong	Detectable	Absent	
32. Litter on beach (non-sewage derived)			
Substantial amount present	Moderate amount present	Very little present	Absent
33. Oil (on rocks, pebbles, in sand, etc.)			
Many patches evident on rocks/sand	Traces (occasional spots) present	Absent	
34. Access (to resort/nearest car parking by vehicle)			
Road mainly single track with passing places			
Road mainly wide, but not signposted			
Well signposted (to beach/resort/nearest car park) metalled road, <i>continuously</i> over 4 m wide			
35. Location of nearest car parking			
No car parking within 1 km	Car parking ore than 200 m from beach	Car parking within 200 m	
36. Access (to beach itself from resort/car parking)			
No clearly visible path to beach			
Path rough/sloep/with steps			
Level path to beach			
Road or wide tarmac/concrete path leading to edge of beach			

Table 1 (continued)

For 37 to 42, only facilities within 100 m of rear edge of beach considered			
37. Toilets – number (of cubicles) – not in a bar, cafe, shop or other private facility			
Absent			
1 per gender			
1–3 per gender			
> 3 per gender			
38. Toilets – cleanliness			
Extremely filthy and/or badly vandalised			
Considerable dirtiness or much rubbish, litter, etc.			
Slightly dirty/mucky			
Very clean			
39. Showers (for public use)			
Absent or extremely filthy/vandalised	One only, or several but dirty	> 1, clean	
40. Fresh water – washing & drinking (including those in toilet block)			
None	Tap in wash-hand basin only	Standpipe (suitable for washing down) & potable water	
41. Refreshment(s)/cafes			
None	Basic (kiosks, etc; no seating for full meals)	Wide selection of food & drink (full meals in seating facility)	
42. Bars			
Bars/cafes serving alcohol (with or without meals)			
No alcohol served			
43. Chairs/sunbels			
Not available			
Available for hire			

Table 1 (continued)

44. Lifeguards

Absent		
Present in busy periods only (e.g. peak season weekends)		
Present throughout May to September		

45. Motor vehicle noise (including from car parks) and/or railway/boat engine noise

High level	Detectable	None

46. Noise from industry/commerce/ funfairs, etc.

High level	Detectable	None

47. Are vehicles permitted on beach?

Vehicles allowed to drive on the beach		
No vehicles allowed on beach (except patrol vehicles)		

48. Are animals permitted on the beach?

Dogs/equines allowed on beach		
Dogs, etc. banned from beach		

49. Are watersports (water-skiing, jet-skiing, sail boarding) permitted offshore?

Allowed anywhere		
Allowed in one area only		
Banned		

Beach type – (Tick one box)

a) An undeveloped beach with no facilities for visitors at all		
b) Beach with a few facilities, e.g. a toilet, small refreshment kiosk and car park		
c) Beach at a small resort with toilets, cafe selling meals, drinks, ice-creams, car parking, etc.		
d) Beach at a medium-sized resort		
e) Beach at a large, highly developed resort		

_ cet inconvénient peut être un atout, car on ne pourra pas reprocher à l’auteur d’être subjectif puisque il s’appuie sur des données extérieures, et que ces dernières forment une grande partie de sa grille.

La seconde grille que nous pouvons analyser est celle de Stephen Leatherman qui a pour objectif d’évaluer les plages publiques des Etats-Unis.

Cette dernière est composée de 50 critères, que nous pouvons voir sur la page suivante, divisée là aussi en trois catégories : _ physiques (18 facteurs).

_ biologiques (10 facteurs).

_ usages et impacts humains (21 facteurs).

Chacun des critères a une échelle de valeur de 1 à 5 (5 ; excellent), et sont issus essentiellement de la grille développée par Williams et al en 1993 (V.Cagilaba, H.G. Rennie 2005). Selon Stephen Leatherman (1997) « une série de facteurs ont été utilisés pour fournir une comparaison quantitative des différentes plages », ainsi après cette évaluation un profil pourra être effectué pour chacune des plages, et après avoir évalué 650 plages, un classement pourra être éventuellement réalisé pour toutes les plages et être diffusé dans les medias afin de promouvoir le gagnant et cette démarche de qualité de l’environnement.

L’intérêt de la grille de Leatherman est que, comme nous l’avons dit auparavant, chaque facteur est basé sur une échelle de cinq catégories, ce qui permettra une étude plus approfondie de la plage et d’identifier rapidement les lacunes par des graphiques spécifiques.

Le graphique ci-dessous présente le profil d’une plage « idéal » qui comporte une grande quantité de valeurs 5, d’ailleurs la plage a été classée comme la meilleure plage nationale de 1991. On peut identifier que les lacunes se situent au niveau des critères physiques mais cela rien ne peut être changé, or au niveau de l’utilisation humaine et de ses activités il y a quelques lacunes qui peuvent être modifiées avec une amélioration de la gestion.

Table 1. Beach rating scale.

Physical Factors	Categories				
	1	2	3	4	5
1. Beach width at low tide	<input type="checkbox"/>				
	narrow, <10 m	10-30 m	30-60 m	60-100 m	>100 m, wide
2. Beach material	<input type="checkbox"/>				
	cobbles	sand/cobbles	coarse sand		fine sand
3. Beach condition or variation	<input type="checkbox"/>				
	erosional		stable		depositional
4. Sand softness	<input type="checkbox"/>				
	hard				soft
5. Water temperature	<input type="checkbox"/>				
	cold/hot				warm (70°-80°)
6. Air temperature (midday)	<input type="checkbox"/>				
	<60 °F & >100 °F				80°-90 °F
7. Number of sunny days	<input type="checkbox"/>				
	few				many
8. Amount of rain	<input type="checkbox"/>				
	large				little
9. Wind speeds	<input type="checkbox"/>				
	high				low
10. Size of breaking waves	<input type="checkbox"/>				
	high/dangerous				low/safe
11. Number of waves/width of breaker zone	<input type="checkbox"/>				
	none	1-2	3-4	5	6+
12. Beach slope (underwater)	<input type="checkbox"/>				
	steeply sloping bottom				gently sloping bottom
13. Longshore current	<input type="checkbox"/>				
	strong				weak
14. Rip currents present	<input type="checkbox"/>				
	often				never
15. Color of sand	<input type="checkbox"/>				
	grey	black	brown	light tan	white/pink
16. Tidal range	<input type="checkbox"/>				
	large (>4 meters)	3-4 m	2-3 m	1-2 m	small (<1 meter)
17. Beach shape	<input type="checkbox"/>				
	straight				pocket
18. Bathing area bottom conditions	<input type="checkbox"/>				
	rocky, cobbles, mud				fine sand
Biological factors					
19. Turbidity	<input type="checkbox"/>				
	turbid				clear
20. Water color	<input type="checkbox"/>				
	grey				aquablue
21. Floating/suspended human material (sewerage, scum)	<input type="checkbox"/>				
	plentiful				none
22. Algae in water—amount	<input type="checkbox"/>				
	infested				absent

Table 1. Continued.

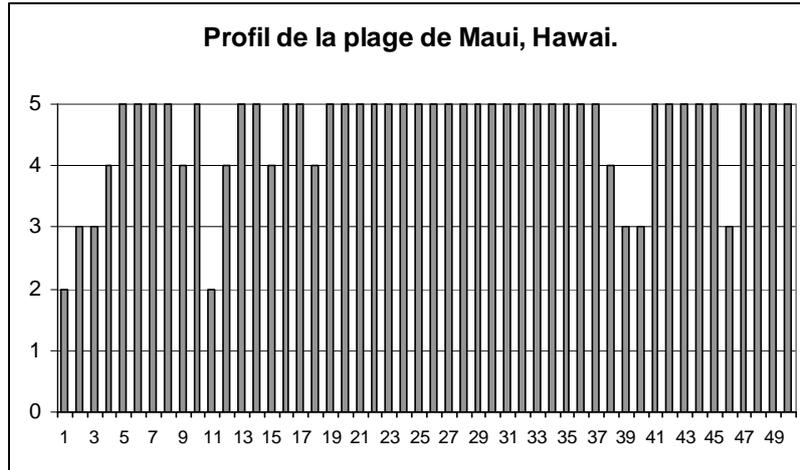
Physical Factors	Categories				
	1	2	3	4	5
23. Red tide <i>average amount</i>	<input type="checkbox"/> common	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> none
24. Smell (e.g., seaweed, rotting fish) <i>low</i>	<input type="checkbox"/> bad odors	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> fresh salty air
25. Wildlife (e.g., shore birds) <i>via observation</i>	<input type="checkbox"/> none	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> plentiful
26. Pests (biting flies, ticks, mosquitos) <i>biting mosquitos</i>	<input type="checkbox"/> common	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> no problem
27. Presence of sewerage/runoff outfall lines on/across the beach <i>2 outfall lines</i>	<input type="checkbox"/> several	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> none
28. Seaweed/jellyfish on the beach <i>average amount</i>	<input type="checkbox"/> many	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> none
Human use and impacts					
29. Trash and litter (paper, plastics, nets, ropes, planks) <i>debris</i>	<input type="checkbox"/> common	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> rare
30. Oil and tar balls <i>none or visible</i>	<input type="checkbox"/> common	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> none
31. Glass and rubble <i>none</i>	<input type="checkbox"/> common	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> rare
32. Views and vistas—local scene <i>good</i>	<input type="checkbox"/> obstructed	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> unobstructed
33. Views and vistas—far vista <i>good</i>	<input type="checkbox"/> confined	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> unconfined
34. Buildings/urbanism	<input type="checkbox"/> overdeveloped	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> pristine/wild
35. Access	<input type="checkbox"/> limited	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> good
36. Misfits (nuclear power station; off-shore dumping)	<input type="checkbox"/> present	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> none
37. Vegetation (nearby)—trees	<input type="checkbox"/> none	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> many
38. Well-kept grounds/promenades or natural environment	<input type="checkbox"/> no	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> yes
39. Amenities (showers, chairs, bars, etc.) <i>questionnaire</i>	<input type="checkbox"/> none	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> some
40. Lifeguards	<input type="checkbox"/> none	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> present
41. Safety record (deaths) <i>no deaths</i>	<input type="checkbox"/> some	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> none
42. Domestic animals (e.g., dogs)	<input type="checkbox"/> many	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> none
43. Noise (cars, nearby highways, trains)	<input type="checkbox"/> much	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> little
44. Noise (e.g., crowds, radios)	<input type="checkbox"/> much	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> little

Table 1. *Continued.*

Physical Factors	Categories				
	1	2	3	4	5
45. Presence of seawalls, riprap, concrete/rubble	<input type="checkbox"/>				
	large amount	←-----→			none
46. Intensity of beach use	<input type="checkbox"/>				
	overcrowded	←-----→			ample open space
47. Off-road vehicles	<input type="checkbox"/>				
	common	←-----→			none
48. Floatables in water (garbage, toilet paper)	<input type="checkbox"/>				
	common	←-----→			none
49. Public safety (e.g., pickpockets, crime)	<input type="checkbox"/>				
	common	←-----→			rare
50. Competition for free use of beach (e.g., fishermen, boaters, water-skiers)	<input type="checkbox"/>				
	many	←-----→			few

Source : Leatherman S.P., 1997.

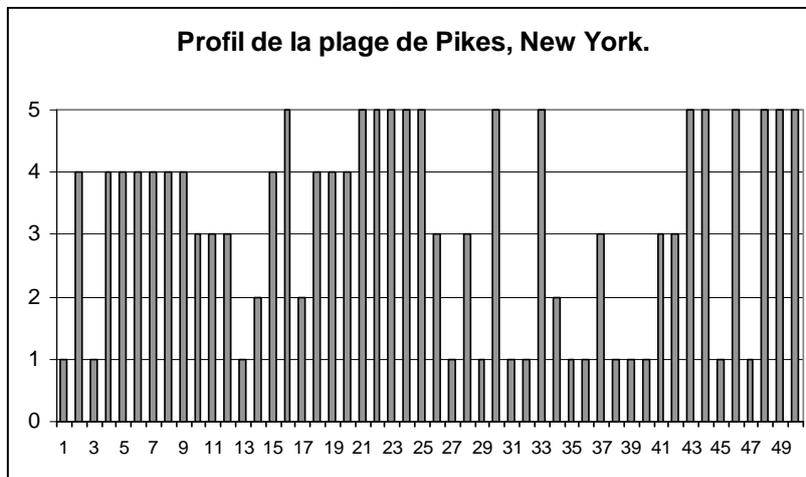
Figure 8



Source: Leatherman S.P., 1997

En revanche, le graphique ci-dessous présente une plage comportant de graves lacunes en matière de gestion, ce qui est immédiatement identifiable grâce à ce graphique. C'est également l'intérêt de cette méthode, d'être visuellement et approprié à être utilisé par les personnes novices en la matière.

Figure 9



Source: Leatherman S.P., 1997

De plus, contrairement à la grille d'évaluation de Robert Morgan, Stephen Leatherman utilise moins de données quantitatives et ne nécessitent pas des résultats exacts, à la place l'auteur utilise des expressions. Nous pouvons prendre, pour comparer les deux méthodes, le facteur de la taille des vagues :

R.Morgan : facteur n°7 : < 10 cm, 10-30 cm, 30cm-1m, 1-2m, > 2m.

S. Leatherman : facteur n°10 : high/ dangerous ↔ low/safe.

On constate que la méthode de Leatherman est moins précise, ce qui lui vaut de nombreuses critiques de la part de ses confrères. On lui reproche notamment un certain degré de subjectivité comme par exemple la couleur du sable, qui est noté 5 pour le sable blanc et 1 pour le sable gris, ce qui est totalement subjectif et divergent selon les personnes. D'autres affirment que les 50 critères n'ont pas tous un poids égal, ce qui est confirmé par Leatherman lui-même. Ce problème a été en partie traité en utilisant de multiples facteurs ayant tous le même thème comme par exemple la pollution (facteurs n° 21, 23, 27, 29, 30, 31, 43, 44, et 48).

C'est donc globalement, une grille offrant de grandes possibilités en matière de gestion et d'accessibilité pour le grand public. De plus, cette dernière est utilisée pour l'attribution du label Healthy Beaches Campaign aux Etats-Unis, preuve d'une méthode qui fait ses preuves et qui est reconnue.

La dernière grille d'évaluation, est celle de Virginie Cazes-Duvat, professeur de géographie, à l'Université de la Rochelle, qui fut créée pour évaluer la qualité des plages Seychelloises à partir d'indice d'attractivité.

Le principe de l'indice d'attractivité est de fournir « un outil de connaissances global et un outil de Gestion intégrée de la zone côtière. C'est un outil global qui a d'abord pour intérêt de synthétiser les connaissances acquises sur chacune des plages, [...] et également un outil de gestion des côtes. Il fait de la connaissance la condition préalable à tout aménagement et invite à une démarche d'étude systématique de l'ensemble des paramètres locaux avant toute prise de décision. Il permet d'identifier les atouts et les contraintes de chaque secteur de côte, démarche nécessaire à la mise en œuvre d'une politique de valorisation des espaces côtiers » (Cazes-Duvat V., 1999).

La grille, située page suivante, se compose de 50 critères, également répartis en trois groupes :

- _ physique : 19 critères,
- _ biologique : 11 critères,
- _ et rôle de l'homme dans l'attractivité : 20 critères.

Ici aussi, les critères sont évalués sur une échelle de 1 à 5, par ordre croissant de qualité.

Grille d'évaluation de l'attractivité de la plage d'après Cazes-Duvat V. 1999.

Facteurs physiques :

1. Largeur de la plage (*< 10 m ; 10-30 m ; 30-60 m ; 60-100 m ; > 100 m*)
2. Forme et longueur de la plage (*minuscule-convexe ; petite-rectiligne ; rectiligne de taille moyenne ; grande anse ; anse intime de petite ou moyenne dimension*)
3. Nature des matériaux de la plage (*pierrier/débris ; pierrier/débris/sable ; sable grossier ; sable moyen ; sable fin*)
4. Couleur du sable (*gris ; noir ; blanc ou gris terne ; blanc ou rose ; blanc ou rose brillant*)
5. Densité du sable (*mouvant ; induré par beach-rock, roche ou débris ; compact dur ; compact ; léger*)
6. Tendances sédimentaire de la plage (*recul menaçant ; comblement ; recul lent ou contenu ; accrétion ; stabilité*)
7. Pente de l'avant-plage/profondeur des eaux côtières (*eaux profondes ; profondeur < 50 cm ; profondeur de 50 cm à 1 m ; pente forte et profondeur > 1m ; pente moyenne et profondeur > 1m*)
8. Nature du substrat dans la zone de bain (*beach rock/pierrier/vase/débris coralliens ; sable + matériaux indurés ou grossiers ; sable + quelques débris ; sable moyen ; sable fin*)
9. Violence du déferlement (*très violent ; violent ; moyen ; faible ; absent*)
10. Courants côtiers (*puissants, permanents avec baignade interdite ; forts avec baignade possible une partie de l'année ; modérés non dangereux ; faibles ; absents*)
11. Température de l'eau (*T > 30 ou T < 20° ; 20<T<22 ; 22<T<24 ; 24<T<26 ; 26<T<30*)
12. Température de l'air (*> 33°C ; 31-33°C ; 29-31°C ; 27-29°C ; < 27°C*)
13. Durée moyenne d'ensoleillement (*insolation < 3h ; 3<i<4 ; 4<i<5 ; 5<i<7 ; i >7h*)
14. Nombre de jours pluvieux dans l'année (*P > 5mm*) (*> 300 ; 250-300 ; 200-250 ; 150-200 ; < 150*)
15. Fréquence annuelle des situations aérologiques favorables en % (*3 <f<6m/s*) (*<5 ; 5-20 ; 20-35 ; 35-50 ; >50*)
16. Risque cyclonique (fréquence sur 25 ans) (*> 4 fois ; 3 à 4 fois ; 2 à 3 fois ; 1 à 2 fois ; < 1 fois*)
17. Cadre végétal naturel (*absent ; mauvaise qualité ; qualité moyenne ; bonne qualité ; dense de grande qualité*)
18. Arrivée d'eaux courantes à la mer (*plusieurs cours d'eau ; un cours d'eau central + percolation ; un cours d'eau en extrémité de plage + percolation ; percolation ; pas d'écoulement*)
19. Eaux stagnantes à l'arrière de la plage (*grande nappe d'eau stagnante en toute saison ; grande nappe en saison humide ; nappe temporaire en saison humide ; nappe occasionnelle ; pas d'eaux stagnantes*)

Facteurs biologiques :

20. Turbidité (*très élevée ; élevée ; moyenne ; faible ; nulle*)
21. Couleur de l'eau (*gris/marron ; gris clair/ marron clair ; bleu-vert +gris : bleu-vert ; bleu-vert pur*)
22. Matières flottantes ou en suspension (*très forte densité ; forte densité ; densité moyenne ; rares ; absentes*)
23. Déchets sur la plage (*très forte densité ; forte densité ; densité moyenne ; rare ; absence*)
24. Densité des algues sur le littoral (*très élevée ; élevée ; moyenne ; faible ; nulle*)
25. Apport de latérite/terre (*très fréquent ; fréquent ; saisonnier ; rare ; inexistant*)
26. Odeurs nauséabondes (*très marquées/permanentes ; marquées/permanentes ; marquées/temporaires ou peu marquées permanentes ; marquées/rares ; absentes*)

27. Pestes (*nombreuses en permanence ; peu nombreuses et permanentes ; à présence saisonnière et nombreuses ; à présence saisonnière et peu nombreuses ; absence*)
28. Organismes marins odorants ou blessants sur la plage (*forte densité et permanence ; forte ou moyenne densité temporaire ; forte ou moyenne densité, exceptionnelle ; faible densité, exceptionnelle ; absence*)
29. Faune marine dangereuse (*présente toute l'année ; présente une saison ; présente de temps à autre ; présente exceptionnellement ; absente*)
30. Faune attractive (*absente ; rare ; présente une saison, peu abondante et peu diverse ; présente une saison, abondante, et diverse ; présente et intérêt exceptionnel*)

Facteurs anthropiques :

31. Intérêt de la vue vers l'intérieur (*très réduit ; réduit ; moyen ; grand ; très grand*)
32. Vue vers le large (*totalement bouchée ; bouchée en partie ; donne sur d'autres côtes ; donne sur le large ; donne sur des îles*)
33. Bétonnage de la côte (*massif ; important ; moyen ; peu élevé ; absent*)
34. Présence de murs de protection, enrochements, brise-lames (*massive ; marquée ; moyenne ; rare ; nulle*)
35. Accessibilité de la plage (*très mauvaise à pied ; mauvaise à pied ; mauvaise en véhicule ou vélo ; bonne en véhicule ; excellente en véhicule*)
36. Equipement du site (*absent ; peu développé ; moyen ; bon ; satisfaisant*)
37. Possibilité de restauration (*non ; à plus de 500m ; à 300-500m ; partielle sur le site ; totale sur le site*)
38. Equipement en structures de loisir (*aucun ; très faible ; moyen ; bon ; excellent*)
39. Sécurité (*aucune ; en journée ; en permanence ; en permanence également dans les environs ; plage+environs+bain*)
40. Préservation (*efforts nuls ; pue d'efforts ; effets légers ; gros efforts ; site préservé*)
41. Activités/équipements porteurs de nuisances (*nuisance très forte ; forte ; moyenne ; réduite ; nulle*)
42. Animaux domestiques gênants (*très nombreux ; nombreux ; peu nombreux ; rares ; absents*)
43. Bruit causé par des engins motorisés (*très dérangent ; dérangent ; récurrent ; exceptionnel ; nul*)
44. Bruit lié à la fréquentation de la plage (*très dérangent ; dérangent ; récurrent ; exceptionnel ; nul*)
45. Présence de chantiers de construction (*grande nuisance paysagère ; nuisance ; nuisance localisée ; nuisances légère ; nulle*)
46. Pratiques locales gênantes (*très marquées ; marquées ; ponctuelles ; exceptionnelles ; nulles*)
47. Possibilités de stationnement (*inexistantes ; très réduites ; correctes ; suffisantes ; excellentes*)
48. Conflits d'intérêt pour l'utilisation de la plage (*très importants ; importants ; moyens ; faibles ; nuls*)
49. Congestion due à la pratique d'activités ludiques multiples (*très importante ; importante ; moyenne ; faible ; nulle*)
50. Parcelles privées empiètent sur la plage (*sur toute la longueur ; sur la moitié au moins de la longueur ; sur un tiers à la moitié de la longueur ; <à un tiers de la longueur ; absence*)

L'auteur c'est inspiré principalement de deux sources : les travaux de Leatherman, que nous avons pu voir ci-dessus, et les travaux de climatologie touristique, qui ont fourni des réponses en matière de sélection de critères pour déterminer l'attractivité du climat.

Une fois la grille d'évaluation remplie, il est possible de calculer le niveau de qualité général de la plage, soit un résultat compris entre 50 (niveau minimal) et 250 (niveau maximal) que nous pouvons traduire en pourcentage. L'auteur a également réalisé à des évaluations partielles toujours à partir des critères de la grille. « Elles portent sur la qualité de la plage (p) et du site en général (qp), sur le confort climatique (c), sur les possibilités de baignade (b), sur les qualités écologiques et biologiques du site (é) et sur sa capacité d'accueil (a). Celle-ci prend en compte son accessibilité et son niveau d'équipement.

Les formules suivantes peuvent être proposées :

$$p = 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 17 + 18 + 19 + 23 + 24 + 26 + 27 + 28 + 30 \quad (\text{total sur } 75)$$

$$qp = p + 20 + 21 + 22 + 25 + 31 + 32 + 33 + 34 \quad (\text{total sur } 115)$$

$$c = 12 + 13 + 14 + 15 + 16 \quad (\text{total sur } 25)$$

$$b = 7 + 8 + 9 + 10 + 11 + 20 + 21 + 22 + 25 + 29 \quad (\text{total sur } 50)$$

$$é = 18 + 19 + 20 + 21 + 22 + 23 + 24 + 25 + 26 + 27 + 28 + 29 + 30 \quad (\text{total sur } 65)$$

$$a = 35 + 36 + 37 + 38 + 47 + 50 \quad (\text{total sur } 30) \quad \text{» (Cazes-Duvat V., 1999).$$

Ainsi des classements et des comparaisons vont pouvoir être réalisés grâce à l'indice d'attractivité général, mais aussi grâce aux sous indices. De ce fait, on obtient une plage remarquable si nous réunissons les sous-indices p, é, et qp, et une plage confortable avec p et a.

Des graphiques, comme ceux de Leatherman, vont pouvoir être construits pour mettre en évidence les points forts et les points faibles des plages évaluées. Mais également des cartes (Annexe VII) vont pouvoir être élaborées comportant des indications sur :

- _ la morphologie côtière (côte sableuse ou côte rocheuse),
- _ l'évaluation des sites (leurs rangs globaux, leurs niveaux d'équipement ainsi que leurs qualités naturelles),
- _ la possibilité de valorisation des sites (site attractif à valoriser, à réhabiliter, et sans possibilité de valorisation).

L'ensemble de ces outils va faciliter la prise de décision et la mise en place de politiques de gestion grâce à leur simplicité d'utilisation et leur clarté.

Les remarques que nous pouvons faire ont été anticipées par l'auteur, qui a inclus dans son livre un paragraphe destiné à exposer les limites d'application de cet indice. Tout d'abord, « il est évident que l'attractivité n'existe pas a priori. Elle est relative à un espace, ici les plages, à une population, les touristes [...], et à une époque, le contexte actuel de l'engouement balnéaire, ces différents éléments constituant le cadre dans lequel elle s'exerce. L'attractivité est une notion qui n'a de sens que dans un espace et pour un temps donnés. (Cazes-Duvat V., 1999).

Cette grille qui reprend dans l'esprit celle de Leatherman, a donc su évoluer pour proposer de multiples outils permettant une gestion des milieux raisonnée, car elle met en avant les lacunes par des graphiques, mais également associe des cartes pour plus de clarté dans le discours.

Ainsi dans ce chapitre nous avons pu voir que la méthodologie d'évaluation de la qualité des plages ne doit pas être réalisée à la va-vite. Car l'intérêt est de connaître la perception qu'ont les usagers sur la plage, de connaître leurs préférences et leurs priorités lorsqu'ils se trouvent sur une plage, afin de réaliser une grille d'évaluation de la plage qui reflète ces demandes. En effet, réaliser ce type de démarche a pour objectif de réaliser un diagnostic de l'état de la plage au travers les désirs des usagers.

Nous avons pu voir également que les grilles d'évaluations peuvent revêtir différentes formes. Les critères en eux-mêmes, mais aussi leur nombre, leurs échelles de classification, vont varier selon les auteurs, mais également leur traitement après avoir réalisé cette grille. Certains vont réaliser des graphiques, des classements, d'autres vont proposer des évaluations partielles qui détermineront d'autres formes de qualité du milieu. Mais toutes ont un réel objectif qui est de faire un état des lieux de la plage et d'en définir sa qualité.

Pour conclure cette première partie, nous avons pu voir que la géographie de l'environnement étudie les relations étroites que peuvent entretenir l'homme et son environnement, et cela de façon soit universitaire, soit appliquée sur le terrain en proposant des modèles de gestion qui auront pour but d'améliorer la qualité du cadre de vie des sociétés. Mais malgré un certain engouement pour cette dernière, et notamment par les entreprises et les collectivités, les recherches en la matière sont encore très faibles en France et seuls les anglo-saxons réalisent de véritables avancées. Pour preuve la difficulté que nous avons eu à

trouver une définition juste de la qualité environnementale. Impliquant les relations d'échanges entre l'homme et la nature, cette définition a pu faire la liaison avec la qualité du tourisme et celle de la qualité en général qui est en perpétuelle recherche d'outil de qualification. Les plages n'y échappent pas et possèdent un certain nombre de labels à travers le monde. Ces labels sont constitués d'indicateurs plus ou moins différents déterminant une certaine qualité de la plage. Or avant d'élaborer un label ou simplement une grille d'évaluation, il est important de comprendre les mécanismes physiques de la plage, et d'être capables d'en déterminer les limites et cela qu'elles soient naturelles ou réglementaires.

Pour diagnostiquer la qualité d'une plage, une grille d'évaluation est nécessaire. Les différents chercheurs qui s'y sont attardés ont chacun créé une méthodologie particulière avec une grille et des traitements de l'information différents. Mais tous ont mis un point d'orgue à réaliser une enquête préalable auprès des usagers de la plage, estimant que cette grille d'évaluation doit refléter les attentes des usagers.

Après avoir vu la partie théorique de notre sujet, il est intéressant de l'appliquer sur un espace géographique capable d'offrir une diversité de plages importante qui permettra à notre méthodologie d'évoluer dans de bonnes conditions.

PARTIE II : PROJET DE RECHERCHE ET APPLICATION.

II.1) Le choix du terrain.

Nous avons pu voir dans la partie précédente, que le sujet de la qualité environnementale est un thème étroitement lié à l'homme et faisant appel à de nombreuses notions. Nous savons également qu'il est possible de l'évaluer et cela grâce aux travaux de chercheurs qui ont mis au point une méthodologie précise qui fait appel à divers procédés tels que l'enquête et la grille d'évaluation. Or, il est peut être bon de rappeler que ces études sont réalisées à un moment donné et sur une population donnée, mais aussi sur un terrain donné.

Le choix du terrain est donc un élément à prendre en compte et cela de façon très sérieuse, car c'est sur lui que va reposer le bon déroulement de la méthodologie. En effet, un mauvais terrain, comme par exemple une plage peu fréquentée car de piètre qualité, peut engendrer des résultats d'enquête peu représentatifs de la perception qu'ont les usagers sur les qualités d'une plage, ce qui peut engendrer la création d'une mauvaise grille d'évaluation car élaborée avec des critères erronés.

Nous allons donc voir en quoi le terrain choisi, en l'occurrence la partie sud de l'île de Ré est un espace propice à l'application de ce projet de recherche, et qu'il nous permettra d'engendrer des résultats probants et exploitables.

Dans une première partie, nous verrons le contexte régional et départemental de l'île de Ré, puis dans une seconde partie, l'île en elle-même ainsi que ses particularités qui en font un milieu très convoité par les touristes.

II.1.1) Le contexte régional et départemental.

II.1.1.1) La région Poitou-Charentes.

Au préalable, il est bon de rappeler quelques chiffres afin de cerner plus facilement la région Poitou-Charentes (Site Internet consulté le 1 juin 2007 site <http://www.poitou-charentes.pref.gouv.fr/pageA.php?id=281&page=1>) :

- _ superficie : 25 810 km² ; regroupe quatre départements : la Charente, la Charente-Maritime, les Deux-Sèvres et la Vienne.
- _ population : 1 701 000 habitants en 2005 soit 2,8% de la population de la métropole ;
- _ moyenne d'âge : 41 ans (38 en métropole) ;
- _ densité de population : 64 hab/km² (métropole : 108 hab/km²).
- _ Poitiers est la seule aire urbaine de plus de 200 000 habitants.
- _ Produit Intérieur Brut (PIB) : 36,4 milliards d'euros en 2001 soit 2,3% du PIB de la métropole.

Une fois ces chiffres posés, nous pouvons faire un rapide tour d'horizon de ce qu'est la région Poitou-Charentes, et ce qui la constitue.

De par sa position entre les deux grands blocs de l'espace atlantique français que sont l'Ouest (Bretagne et Pays de la Loire) et le Sud Ouest (Aquitaine et Midi-Pyrénées), la région a une situation de carrefour et de lieu de transit pour tous les déplacements nord-Sud.

Dotée d'aucune grande métropole, l'espace régional s'est donc structuré autour d'un réseau de quatre villes moyennes : Angoulême, La Rochelle, Niort et Poitiers, qui vont constituer un maillage équilibré, reliée entre elles par des voies rapides et des voies ferrées.

Figure 10: La région Poitou-Charentes et son réseau routier.



Source: http://www.routard.com/guide_carte/code_dest/poitou_charente.htm

De plus, « le solde migratoire régional est positif depuis 1975, et s'est amplifié depuis une dizaine d'années. Ainsi entre 1990 et 1999, le solde migratoire s'élève à 44 000 personnes. Le Poitou-Charentes est donc maintenant l'une des principales régions attractives françaises, la sixième, avec les régions littorales de l'Atlantique, de la Méditerranée, Midi-Pyrénées et Rhône-Alpes » (INSEE Poitou-Charentes, 2003).

D'un point de vue économique, la région se caractérise par une agriculture compétitive et diversifiée : 7% des emplois régionaux, et de nombreux produits de qualité reconnus (ostréiculture, viticulture, élevage). L'industrie, quant à elle, compte un peu plus de 8 200 établissements et regroupe 18% des emplois. « Le secteur tertiaire occupe 69% des actifs avec trois pôles qui se démarquent : les assurances à Niort, les technologies de l'information, de la communication et de l'image avec le Futuroscope et le pôle Magelis à Angoulême » (préfecture du Poitou-Charentes, 2007).

En ce qui concerne le secteur qui nous intéresse le plus, le tourisme, il représente 5,5% du PIB régional, et permet la création de nombreux emplois.

En effet, le tourisme en Poitou-Charentes est une activité à part entière puisqu'elle se situe « au 7^{ème} rang des régions françaises pour le nombre de nuitées au camping et au 12^{ème} pour le nombre de nuitées en hôtels » (INSEE Poitou-Charentes, 2004) (Document consulté le 1 juin 2007 sur le site Internet http://www.insee.fr/fr/insee_regions/poitou-charentes/publi/pub_cahier46.htm).

Trois zones concentrent les trois quarts des nuitées en hôtellerie de plein air : le Royannais et les îles de Ré et Oléron.

De plus « au plus fort de l'été, 255 000 touristes et personnes de passage peuvent être logées chaque jour dans les hébergements, hors résidences secondaires, du Poitou-Charentes. Les campings représentent les deux tiers de la capacité d'accueil, devant l'hôtellerie, les gîtes et les meublés » (INSEE Poitou-Charentes, 2004).

En ce qui concerne les résidences secondaires, leurs nombres a doublé en l'espace de 30 ans, soit 11,5% de l'ensemble des logements du Poitou-Charentes. Leur localisation reste la bordure maritime avec six résidences secondaires sur dix. Cette progression est due notamment au développement des réseaux routier et ferroviaire, de ce fait Paris n'est plus qu'à 3 heures de la Rochelle par le TGV et l'accès des îles de Ré et d'Oléron est facilité depuis la construction des ponts.

La région a également de nombreux sites touristiques disséminés sur tout son territoire, offrant une grande diversité de loisirs pour tous les publics, et qui enregistrent près de 6

millions d'entrées payantes au cours d'une année. L'attraction la plus prisée est le Futuroscope avec 1,2 million d'entrées en 2003, puis l'aquarium de La Rochelle et le zoo de La Palmyre.

Ainsi nous avons pu voir que la région Poitou-Charentes est attractive de par sa situation centrale, son maillage dynamique de moyennes villes et surtout sa façade littorale qui attire irrésistiblement les touristes et les nouveaux arrivants. De ce fait nous allons traiter du département de la Charente-Maritime qui se distingue très nettement, notamment d'un point de vue touristique.

II.1.1.2) Le département de Charente-Maritime.

La Charente-Maritime est un département de 6 864 km², représentant 27% de la superficie de la région. Découpé en 5 arrondissements, il comprend 51 cantons et 472 communes. La Rochelle est le chef lieu du département. Il compte 557 024 habitants soit 34% de la population de la région Poitou-Charentes.

Derrière une façade littorale de 463 kms, dont 163 de plages, il est complété par quatre îles (Ré, Oléron, Aix et Madame) dont les deux principales sont reliées au continent par un pont. « Marécageux sur une grande partie de ses zones littorales avec le Marais Poitevin, les Marais de Rochefort-Marennes et ceux de Brouage, le département présente un relief de plaines et de bas plateaux dont le point culminant ne dépasse pas 167 mètres. [...] La Charente-Maritime jouit d'un climat tempéré et ensoleillé, bénéficiant d'une pluviosité modérée. La moyenne des températures varie de + 5° C en hiver à plus de + 20° C en été et le niveau des précipitations ne dépasse pas 900 mm par an. Il est notoire que le taux d'ensoleillement de la Charente-Maritime (plus de 2 200 heures/an) est le même que celui du Nord de la Provence ou du Languedoc » (préfecture de la Charente Maritime, 2000) (Site Internet consulté le 1 juin 2007 http://www.charente-maritime.pref.gouv.fr/charentem/f_charentem.htm).

De plus, afin de faciliter les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur du département, 132 km d'autoroutes (A10 et A837) ont été construites, rapprochant ainsi Paris de la Rochelle en 4h30. L'aéroport de La Rochelle - Ile de Ré a de nombreuses lignes directes avec des villes du Royaume-Uni comme Londres, Manchester, mais aussi des lignes en correspondances avec le Sud de la France, l'Allemagne et l'Espagne. De multiples routes nationales (357 km) et routes départementales (5 836 km) quadrillent le département avec des débits de véhicules

important chaque jour (en moyenne pour les routes nationales : 15 126 véhicules) qui permettent de desservir chaque commune de façon fluide.

Figure 11: Le département de la Charente-Maritime et son réseau routier.



Source: <http://www.evadez-vous17.com/situation> consulté le 1 juin 2007.

Ces différents facteurs qu'ils soient géographiques ou climatiques confèrent à la Charente-Maritime des atouts essentiels pour le développement du tourisme.

Et le poids économique du tourisme est loin d'être négligeable, en effet, en 2005 il a généré près de 1 254,1 millions d'euros de consommation touristiques, près de 3,5 millions de touristes ont visité le département et il se situe au troisième rang national avec 3,5% des nuitées de la clientèle touristique française, derrière le Var (4,2%) et l'Hérault (3,7%) (Chiffres-clés du tourisme, 2004-2005) (Données consultable sur le site Internet <http://www.en-charente-maritime.com/professionnels-tourisme/observation/chiffres-cles.asp>, consulté le 1 juin 2007).

Cet engouement n'est pas jeune et d'après le livre de Marrou L. et Sacareau I. (1999), il aurait commencé depuis le début du XIX^e siècle, avec trois phases de construction significatif :

_ le temps des « bains de mer », avec la création d'établissements de bains sur la côte charentaise.

_ le temps des stations balnéaires : avec notamment la construction de la station balnéaire de Chatelaillon qui est aujourd'hui une banlieue balnéaire de l'agglomération rochelaise.

_ la conquête touristique des îles et la diffusion du tourisme : à partir des années 1950, les touristes investissent les grandes plages sableuses des îles facilités par la construction des ponts. Cependant au début des années 1980, les collectivités locales et les associations travaillent à développer la découverte des milieux naturels et culturels afin de créer un tourisme plus diffus et le déplacer des plages. Comme le montre la carte en annexe VIII, le tourisme en Charente-Maritime reste toujours sur une bande littorale, structuré par les axes de transport qui permettent les déplacements entre les différents pôles.

De plus la Charente-Maritime offre de nombreux attraits touristiques, à la fois géographiques :

- _ 110 plages de sable sur 150 km de littoral,
- _ 2 600 km de cours d'eau,
- _ 102 000 ha de forêt,
- _ 14 espaces naturels « Pôles natures ».

Mais aussi architecturaux, avec notamment un réseau de fortifications du littoral, et près de 85 musées thématiques, et également de multiples équipements de loisirs.

D'après une étude réalisée par l'observatoire du tourisme de la Charente-Maritime (Site Internet consulté le 2 juin 2007, <http://www.observatoire-tourisme17.com/fichesf.html>), la motivation des touristes franciliens est selon la saison, plus ou moins variable comme le démontre le document ci-dessous :

Figure 12 : Motivation des touristes franciliens selon la saison.



Source: <http://www.observatoire-tourisme17.com/fichesf.html> consulté le 2 juin 2007.

Mais ce que nous pouvons constater de façon générale, c'est que la destination est choisie pour son environnement et son climat. La Charente-Maritime attire donc les touristes grâce à ses atouts géographiques et ses qualités environnementales. Ce qui nous confirme bien, une fois de plus, que le terrain choisi est tout à fait approprié pour notre sujet.

Ainsi la région Poitou-Charentes de par sa position au centre de la Façade Atlantique est une zone de transit mais également une zone de confluence au moment de l'été. En effet sa diversité paysagère attire de nombreux visiteurs, mais aussi les multiples sites d'attractions qui ont pu se développer sur tout le territoire. Or le département qui draine le plus de touristes est, sans commune mesure, la Charente-Maritime qui concentre plus des $\frac{3}{4}$ des terrains de campings et la totalité des parcs résidentiels de loisirs de la région. D'après les touristes eux-mêmes, la qualité de l'environnement est l'une des motivations principales dans leurs venues dans le département. De plus, nous pouvons constater que le lieu de prédilection des touristes est le littoral, et plus particulièrement les îles. Nous allons donc voir désormais, le terrain de notre sujet : l'île de Ré et plus particulièrement le Sud-est de l'île.

II.1.2) Un terrain idéal : L'île de Ré.

II.1.2.1) Généralité.

L'île de Ré est un espace situé à 3 kilomètres au nord de La Rochelle, qui s'étend sur une longueur de 30 kms entre le Pertuis Breton et celui d'Antioche. Sa largeur varie de 60 mètres à 5 km sur une superficie totale de 85 km² et son altitude maximale est de 19 m.

Comme nous pouvons le constater sur la carte ci-dessous, « l'île se compose de deux parties distinctes reliées entre-elles par un mince cordon ombilical. Elle est orientée nord-ouest/sud-est dans sa plus grande longueur.

Sa partie orientale la plus volumineuse, est marquée par une concentration de gros bourgs, tassés sur eux-mêmes et une campagne constellée de parcelles où domine principalement la vigne. Sur la côte sud, les communes se sont éloignées de la mer, se mettant ainsi à l'abri des vents violents qui balaient fréquemment la côte. Les habitants sont plus terriens que marins.

Les ports sont implantés sur la côte rocheuse nord, mieux protégée, et ouvrent sur le pertuis breton : Saint-Martin, considéré comme la capitale de l'île et le petit port de La Flotte. A l'extrême pointe, le bourg de Rivedoux constitue le point de liaison avec le continent.

Au sud, regardant le pertuis d'Antioche, se trouvent Sainte-Marie, Le Bois-Plage et la Couarde. Ces trois communes dominent une côte formée de 12 kilomètres de sable fin avec un estran rocheux très propice à la pêche à pied. Particulièrement appréciée par les vacanciers, cette région rassemble en été la plus forte concentration touristique » (Charte de territoire, Etat des lieux, 2003).

Figure 13 : Carte de l'île de Ré.



Source: Charte de territoire- Etat des lieux novembre 2003.

Les ports sont implantés sur la côte rocheuse nord, mieux protégée, et ouvrent sur le pertuis breton : Saint-Martin, considéré comme la capitale de l'île et le petit port de La Flotte. A l'extrême pointe, le bourg de Rivedoux constitue le point de liaison avec le continent.

Au sud, regardant le pertuis d'Antioche, se trouvent Sainte-Marie, Le Bois-Plage et la Couarde. Ces trois communes dominent une côte formée de 12 kilomètres de sable fin avec un estran rocheux très propice à la pêche à pied. Particulièrement appréciée par les vacanciers, cette région rassemble en été la plus forte concentration touristique » (Charte de territoire, Etat des lieux, 2003).

Plus succinctement, la partie occidentale est totalement différente. Très étroite, elle est composée de dunes boisées et enserme un marais bordant un golfe très abrité : le Fier d'Ars. L'ostréiculture s'y est fortement développée au détriment des activités traditionnelles. La ville

principale de cette partie de l'île est Ars, puis nous trouvons les communes de Loix, Les-Portes-en-Ré et Saint-Clément-des-Baleines.

Au niveau paysager, l'île de Ré est largement pourvue. Constituée de plages, de dunes, de marais salants, de forêts, elle permet d'offrir une grande diversité et en fait un lieu particulièrement attractif. Ainsi afin de la protéger au mieux, différentes mesures ont été appliquées telles que la loi Littoral du 3 janvier 1986, qui concerne l'intégralité de l'île, tout comme la mesure réglementaire du « site inscrit, site classé », mais aussi des mesures d'inventaires avec notamment les Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) au nombre de 28 sur l'île, et les zones Natura 2000, au nombre de deux, l'une sur les dunes et les forêts et l'autre sur le Fier d'Ars et la fosse de Loix. La cartographie de l'annexe IX représente l'ensemble des mesures de protection qui peuvent exister sur l'île et nous permet de constater qu'elles se superposent pratiquement toutes apportant ainsi une protection totale.

L'île est reliée au continent depuis mai 1988, par un pont payant de 3 km de long qui facilite les déplacements vers l'extérieur. L'infrastructure à l'intérieur de l'île est relativement simple, composé de 3 routes principales, elles sont souvent source d'embouteillage en pleine saison, car très rapidement saturées.

D'un point de vue démographique, l'île comptait en 1999 près de 16 500 habitants et le canton sud en comptait 73%, ce qui s'explique par la proximité du pont. Cependant malgré un accroissement de la population, c'est une population qui vieillit car les personnes qui arrivent sur l'île sont majoritairement des retraités, bien que le canton sud soit moins touché par ce phénomène.

En ce qui concerne l'urbanisme, l'île de Ré connaît des difficultés et est « soumise à de très fortes pressions immobilières, notamment dans le secteur des résidences secondaires, qui induit un niveau très élevé du marché, et rendant difficile la recherche d'un logement comme résidence principale. C'est pourquoi, il est devenu quasi impossible notamment pour de nombreux salariés permanents et saisonniers de se loger, ce qui entraîne, de fait, pour les entreprises de l'île des difficultés à recruter, former et fidéliser des salariés... » (Charte de territoire, Etat des lieux, 2003).

Et enfin d'un point de vue économique, l'île a été marquée depuis une vingtaine d'années par une nette progression des entreprises, liée à l'évolution du tourisme. Le commerce est le secteur le mieux représenté en regroupant près de 40 % des entreprises. Viennent ensuite l'hôtellerie et la restauration, l'immobilier, la location et les services aux entreprises.

L'île de Ré compte près de 500 commerces permanents dont les deux tiers se situent dans le canton sud. De plus « l'agriculture dite traditionnelle [viticulture, ostréiculture, maraîchage] au sein de l'espace rétais se caractérise par des productions de qualité (pomme de terre AOC), sur des surfaces protégées de la spéculation foncière (sites classés) et bénéficiant d'un climat favorable. La forte attractivité saisonnière de l'île permet un écoulement de la plupart des productions (essentiellement les productions viticoles et maraîchères ...) par la vente directe, ce qui démontre l'importance de la saison estivale sur le maintien de l'agriculture » (Charte de territoire, Etat des lieux, 2003).

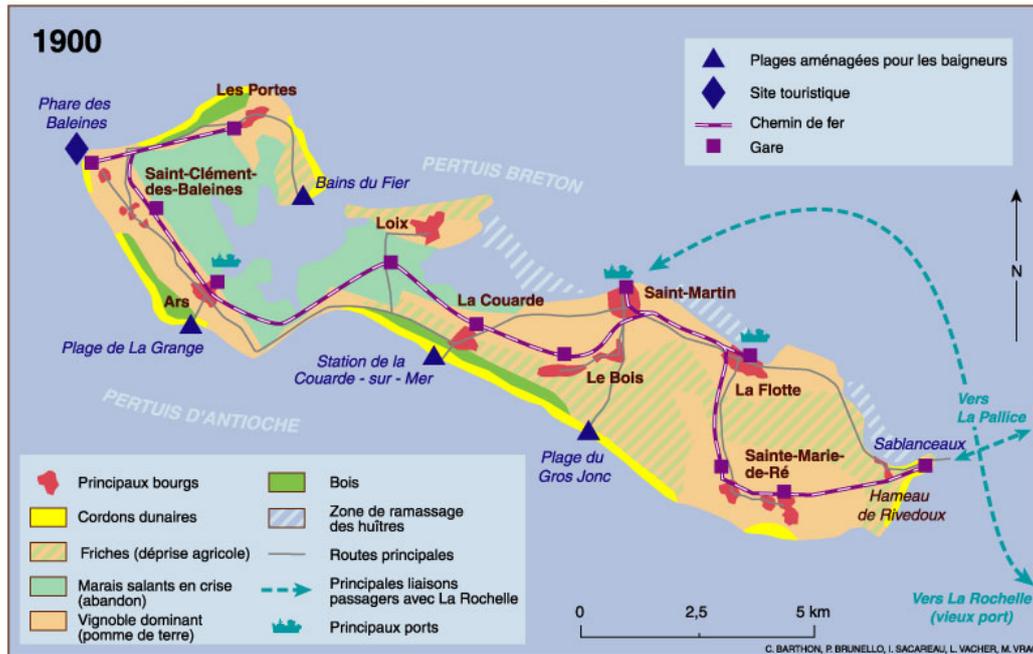
De par ses généralités, on constate que l'île de Ré est un espace insulaire d'une grande diversité paysagère où se regroupent différentes communes toutes animées depuis deux décennies par les activités touristiques. Avec une organisation spatiale et une infrastructure routière simple, son exiguïté pose problème lors de l'arrivée des beaux jours. Nous allons donc voir maintenant, l'île de Ré face à l'afflux touristique et l'importance de ce dernier sur l'organisation du territoire rétais.

II.1.2.2) Le tourisme et l'île de Ré.

Le tourisme à l'île de Ré ainsi que l'île dans son ensemble fut étudié avec justesse par Céline Barthon qui publia en 2005 un livre intitulé *L'île de Ré, histoire et géographie contemporaine*.

D'après cette dernière, le tourisme sur l'île a débuté timidement à la fin du XIX^e siècle, où « il se réduisait à la présence de quelques intellectuels qui louaient ou qui devenaient propriétaires de maisons abandonnées, due à l'exode saunier du canton nord », ce qui donna rapidement une image « mondaine » au début du XX^e siècle du canton d'Ars et qui peut expliquer son isolement et sa déprise. Comme nous pouvons le voir sur cette carte, où les plages aménagées et les sites touristiques sont peu nombreux.

Figure 14: Les aménagements touristique de l'île de Ré en 1900.



Source: Exposition « Naissance et évolution des stations balnéaires en Charent-Maritime 1820-2000 » consultable sur le site Internet <http://www.univ-lr.fr/ctig/pageexpoevol.htm>

Puis après la première guerre mondiale, « le tourisme investit lentement l'ensemble des villages rétais, sans forcément entraîner la création d'équipements spécifiques. Ainsi les gros bourgs ruraux de Bois ou de Sainte-Marie accueillent-ils de plus en plus de baigneurs durant la saison estivale. Logé dans les quelques hôtels, pensions de famille ou directement chez l'habitant, il s'intègre relativement bien à la population. [...] le tourisme devient une source de revenus complémentaires dans les foyers affaiblis par la crise salicole et agricole. » Ainsi des colonies de vacances et des préventoriums³ apparaissent et les municipalités animent leur village à la belle saison, preuve qu'à « la veille de la Seconde Guerre mondiale, l'activité touristique s'organise » (Barthon C., 2005).

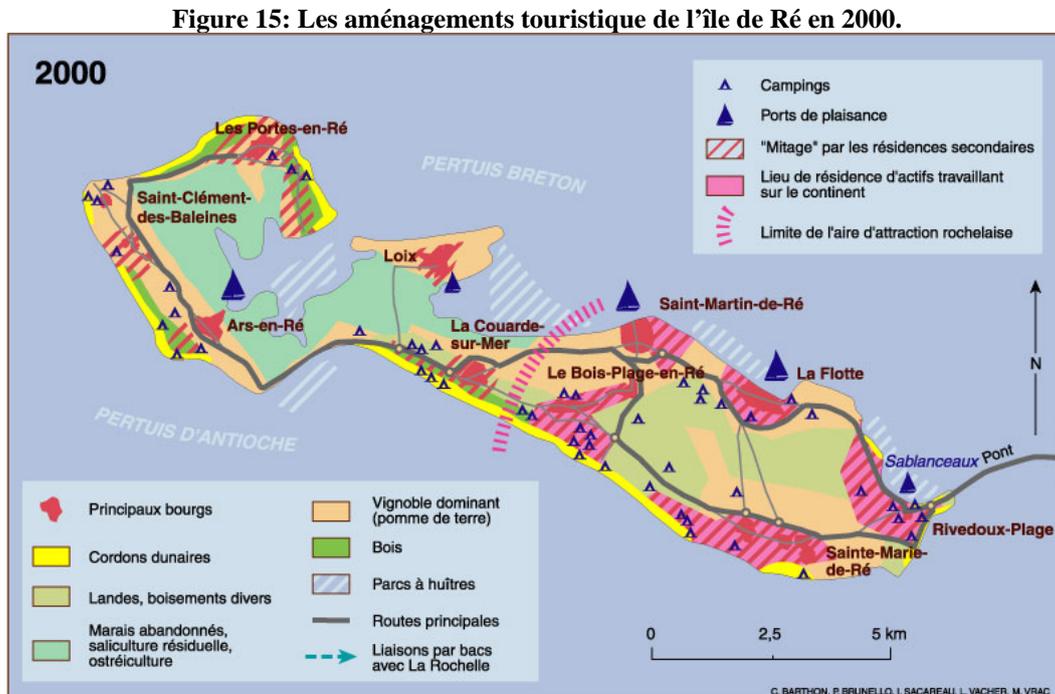
Et enfin l'essor du tourisme se fait véritablement à partir des années 1950, favorisé par le contexte des « trente glorieuses », et les congés payés de 1936, mais également par la mise en service de bacs modernes et d'appointements de part et d'autre des Pertuis. Il est désormais nécessaire de créer des infrastructures adaptées à l'accueil des milliers d'estivants qui arrivent chaque été. Les achats de maisons, la construction de résidences secondaires, les créations de campings, de ports de plaisance s'accroissent et se multiplient à un rythme effréné.

« Une nouvelle dynamique prend forme autour et à partir du tourisme, qui devient la principale ressource économique de l'île. En 1968, une étude réalisée par le Bureau pour le développement de la production agricole estime les recettes de cette activité à plus de 40

³ Etablissement où l'on soignait les malades atteints de primo-infection tuberculeuse.

millions de francs, soit 60% des valeurs produites. [...] Désormais, la nouvelle organisation spatiale privilégie surtout le littoral aux dépens de l'intérieur » (Barthon C., 2005).

La carte ci-dessous souligne bien ce déplacement vers le littoral et permet de visualiser l'importance des aménagements et des constructions vouées au tourisme.



Source: Exposition « Naissance et évolution des stations balnéaires en Charent-Maritime 1820-2000 » consultable sur le site Internet <http://www.univ-lr.fr/ctig/pageexpoevol.htm>

De plus, le tourisme a été facilité depuis la création du pont en mai 1988, certes pendant la saison estivale mais aussi toute l'année, car la tendance générale du tourisme en France se traduit par une baisse de la durée des séjours au profit de leur fractionnement tout au long de l'année. Ce pont à péage qui a été fortement médiatisé a également, de façon inattendue, augmenté la cote de l'île, attirant ainsi une clientèle de privilégiés toujours actuellement présente. On estime donc que la population saisonnière de l'île de Ré est entre 130 000 et 150 000 habitants selon les sources, ce qui est loin d'être négligeable.

Mais face à cet afflux massif de touristes, nous sommes en droit de nous demander comment l'environnement et les espaces naturels peuvent-ils résister face aux pressions qu'exerce l'activité du tourisme et ce qui en résulte.

Car c'est bien cet environnement insulaire qui fait la renommée de l'île de Ré, et c'est sur lui que repose l'activité touristique. Nous avons pu le voir auparavant, l'île est protégée par de multiples protections qui font que « Ré est aujourd'hui une des îles les plus protégées de France [...] et présentée comme un laboratoire littoral exemplaire en matière d'aménagements

du territoire, où se sont confrontés des intérêts parfois contradictoires, mais avec un résultat global satisfaisant » (Barthon C., 2005). En effet, les municipalités par leurs réactivités et leurs volontés de préserver cet espace insulaire ont permis de conserver à temps le patrimoine paysager, naturel et aussi culturel, au risque de le muséifier, car c'est avant tout une nécessité.

L'observatoire qualitatif des clientèles touristiques de la Charente-Maritime a bien identifié les touristes venant sur l'île de Ré, afin d'en tirer un portrait qui pourrait être exploité par les professionnels du tourisme ou autres. Le document en Annexe X nous illustre notamment la provenance des touristes qui est essentiellement de l'Ile de France, ainsi ce qui les motive à venir sur l'île, et le résultat est que la destination est choisie avant tout pour son environnement et son cadre de vie, ce qui nous conforte dans notre idée que la qualité de l'environnement est importante pour le touriste.

En revanche, ce qui nous intéresse d'autant plus, c'est l'importance qu'accordent les touristes au bord de mer, c'est à 17,5% leur première raison de venue en haute saison. Ils sont 77,5% à être satisfait de la qualité de la plage et 16,5% à en être insatisfait, ce chiffre descend à 7,5% en arrière-saison, preuve que la qualité de la plage est un élément qui attire les touristes du littoral, mais que malheureusement elle ne satisfait par l'ensemble des usagers d'où l'intérêt d'appliquer notre méthode d'évaluation afin de mettre en évidence les lacunes et de les résoudre pour obtenir 100% d'utilisateurs satisfaits de la qualité des plages rétaises.

De plus, il faut savoir que les élus locaux et notamment le maire de Rivedoux, Mr Raffarin, a fait part de son intérêt pour notre travail sur la qualité des plages lors d'une rencontre réalisée le jeudi 9 août à la mairie de Rivedoux. Ce qui ne fait que confirmer que notre sujet sur la qualité de l'environnement est un sujet viable et qui est susceptible d'intéresser de nombreuses communes littorales.

Ainsi, nous avons pu voir que le terrain choisi pour l'application de notre démarche de qualité des plages est particulièrement propice. En effet, l'île de Ré s'inscrit dans une région et un département qui s'est très vite tourné vers le tourisme du fait de sa position centrale entre l'Ouest et l'Aquitaine, et qui a profité de la diversité de son patrimoine naturel, et culturel en le développant de façon à attirer des touristes de différents horizons. Mais, c'est sa façade littorale qui recueille le plus d'estivants, avec notamment les îles de Ré et d'Oléron, qui charment par leur insularité et leur environnement préservé à temps par les municipalités. L'île de Ré est également un terrain d'étude qui regroupe 10 à 20% de la clientèle en haute saison principalement motivée par la qualité de l'environnement et notamment celle des

plages. Il existe donc une relation entre l'environnement et les touristes, étant donné que ces derniers recherchent avant toute chose un espace conservé qui leur offre un maximum de satisfaction pendant leur séjour. Ce qui est l'objectif, entre autre, de notre sujet qui est de déterminer la qualité de plage avec des outils appropriés afin d'en examiner ses points positifs et négatifs et qu'il en ressort une plage qui satisfasse le plus grand nombre d'usagers. C'est ce que nous allons voir maintenant dans la mise en place de notre méthodologie.

II.2 Méthodologie.

Une fois que nous avons trouvé le terrain qui répondait à toutes nos attentes en matière d'environnement/paysages et de tourisme, nous pouvons nous atteler à mettre en pratique toutes nos recherches en matière de qualité environnementale. Nous avons pu suivre les démarches mise en place par les différents chercheurs afin d'établir un outil qui soit à la fois pratique, représentatif de la qualité réelles de la plage et tenant compte de la perception des usagers. Il va donc falloir nous équiper d'une grille d'enquête que nous pourrions directement appliquer sur les plages de l'île de Ré, ainsi qu'une grille d'évaluation concernant la qualité de la plage. Cependant nous utiliserons cette dernière et nous utiliserons des données déjà existantes afin de rendre la grille la plus objective possible mais aussi sur des portions de plage préalablement découpées de façon à obtenir des résultats calqués sur une réalité de terrain. Ce chapitre fera donc l'objet de la mise en place de cette méthodologie.

II.2.1) Le système d'évaluation.

II.2.1.1) Proposition de la grille d'enquête.

Tout d'abord, avant de construire un questionnaire d'enquêtes, il nous faut répondre à diverses questions d'ordres techniques.

Le site de l'Institut National des Etudes Démographiques (Site Internet consulté le 3 juin 2007 <http://www-enquetes.ined.fr/outils.htm>), nous a permis de savoir quel type d'enquêtes nous allions construire. Ainsi dans la mesure où nous allions réaliser une étude

ponctuelle à un instant donné, et que nos questions porteront sur une situation photographiée à un instant précis, nous réalisons une enquête transversale.

Cette enquête s'appliquera sur la méthode des quotas car il n'existe pas de base de sondage, et le but est d'assurer la représentativité de l'échantillon en conformant sa structure aux caractéristiques de la population. La méthode de collecte sera à la fois de type quantitatif, car elle permet de quantifier et de mesurer un phénomène ainsi que de le traiter statistiquement une fois les informations collectées, et de type qualitatif car l'objectif de cette méthode est de comprendre les enchaînements, les logiques, les expériences des individus, et les interprétations qu'ils en font.

La technique sera la méthode dite " de face-à-face " qui est celle où l'enquêteur est face à l'enquêté. Il peut remplir le questionnaire directement sur ordinateur, ou sur le questionnaire papier.

Il faut également être capable de délimiter l'objet du questionnaire ainsi que ses limites.

« Le responsable doit définir à l'avance, au moins de façon provisoire, les notions qui seront au centre de l'enquête afin d'en trouver les bons indicateurs » (De Singly F., 1999).

Il nous est donc nécessaire de garder toujours en tête, que le sujet central est la qualité des plages et que la création des questions doit impérativement en faire référence.

Une fois les méthodes exposées et le type de questionnaire que nous devons réaliser, il s'agit de savoir quels types de questions nous pouvons poser, et de quelle manière afin d'obtenir les meilleures réponses.

Dans un questionnaire, il existe deux types de questions : les questions ouvertes et les questions fermées.

Les questions fermées « sont celles où les personnes interrogées doivent choisir entre des réponses déjà formulées à l'avance.

Les questions ouvertes sont celles où, au contraire, les personnes interrogées sont libres de répondre comme elles le veulent. Les premières ont un avantage certain, elles coûtent moins cher, le codage étant fixé à l'avance et l'enquêteur pouvant coder pendant la passation des réponses. Les questions ouvertes demandent, après la phase de terrain, de procéder à un inventaire des réponses avant la construction du code » (De Singly F., 1999).

Pour notre part il va nous falloir faire un compromis entre les deux questions, mais le primat sera accordé aux questions fermées pour des questions de praticité.

Et enfin Francois De Singly nous donne quelques règles pour éviter les erreurs techniques :

_ Ne mettre qu'une question par réponse ;

_ Ménager la mémoire des individus interrogés, c'est-à-dire d'éviter de mettre un trop grand nombre de modalités de réponse dans les questions fermées, car les personnes ne pourront se souvenir de toutes lors de leurs choix ;

_ Proposer pour les questions d'opinion ou d'attitudes, un continuum incluant des réponses extrêmes et des réponses centristes, du style : très positif, plutôt positif ; très négatif, pas efficace du tout ;

_ Eviter les négations et les doubles négations ;

_ Appréhender au mieux les intensités et les fréquences des pratiques ;

_ Maîtriser l'ordre des questions ;

_ Maîtriser la passation du questionnaire, c'est-à-dire que le questionnaire est une méthode standard qui ne doit pas être modifiée au grè des enquêteurs.

Mais une fois l'étude réalisée il faut penser à l'exploitation du questionnaire, il convient donc de coder ce dernier afin de réaliser le traitement des informations recueillies.

En général « dans les sondages d'opinion, et dans bon nombre d'enquêtes de l'INSEE, où ordinairement les questions sont fermées, le code est établi à l'avance. A chaque question correspond une variable ; à chaque modalité de réponse correspond une modalité de variable. A cet effet, sont prévues sur le questionnaire lui-même « des cuvettes » pour chaque question où l'enquêteur reporte le numéro de la modalité, sur le coté droit, de telle sorte que l'opérateur puisse saisir directement les données (chaque cuvette portant sur le coté son numéro de variable, par exemple V16 /_/) » (De Singly F., 1999).

Le dispositif mis en place pour le questionnaire se trouve en Annexe XI, et se révèle très pratique à l'usage car clair et simple à utiliser.

Ainsi, pour réaliser le questionnaire il nous faut transposer les critères de la grille d'évaluation vers le questionnaire, bien sur il est inutile de faire apparaître tous les critères car d'une part si la grille contient 50 critères, on ne peut décemment pas faire une grille de 50 questions car les personnes interrogées trouveraient cela beaucoup trop long. Et d'autre part, il y a des critères qui relèvent d'éléments purement physique ou biologique qui se basent sur des données scientifiques et si éventuellement ils devaient être posés, on soupçonne aisément la réponse apportée.

Nous précisons également que le questionnaire réalisé peut être sujet à modification ou bien complété au cours du temps et de la pratique sur le terrain.

Les quatre premières questions sont mises en place afin de situer la personne interrogée et de la placer dans un climat de « confiance » avec des questions faciles et proposant des choix de réponses notamment pour la question 4.

- 1) **Sexe :** féminin masculin
- 2) **Origine :** française étrangère nationalité.....
- 3) **Etes-vous résidents ? ou vacanciers ?**
- 4) **Quelle a été votre motivation principale à votre venue sur l'île de Ré ?**
- 1 venu rendre visite à des parents ou des amis
 - 2 son bord de mer
 - 3 la qualité de son environnement naturel et sa diversité
 - 4 son climat
 - 5 la visite
 - 6 la présence de votre résidence principale ou secondaire.

Les questions suivantes portent sur le choix de la plage effectué par l'utilisateur et de comprendre les raisons qui font que la personne choisisse telle ou telle plage notamment pour les questions 5 et 6. Les questions 7 et 8 sont de l'ordre des aménagements et permettent de mettre en évidence si ces derniers sont importants ou non dans le choix d'une plage.

5) Comment avez-vous choisi cette plage ?

- 1 la proximité du lieu de résidences (camping, hôtels...)
- 2 la facilité d'accès
- 3 les aménagements (wc, douche, restauration...)
- 4 autres

6) Que recherchez vous en priorité lors de votre choix de la plage (classement de 1 à 6)

- | | |
|--|---|
| ___ qualité du paysage | ___ qualité de l'eau |
| ___ la sécurité des lieux (sauveteurs) | ___ propreté de la plage |
| ___ tranquillité | ___ aménagements & services à proximité |

7) Dans le choix de votre plage, des aménagements tels que des WC, des douches, des snacks sont-ils ?

- 1 très important 2 important 3 moyennement important 4 peu important 5 pas important

8) La proximité d'un parking ou de places de stationnement est-il important dans le choix de la plage ?

- 1 très important 2 important 3 moyennement important 4 peu important 5 pas important

Les questions 9 à 13 portent sur la qualité de la plage en elle-même, de son aspect général à la qualité de l'eau en passant par la nature du sédiment ou bien l'importance des marées. La question n°11 reprend les différents critères d'évaluation de la qualité de la plage que nous pouvons trouver dans les critères de Leatherman, et permet de mettre en évidence le critère le plus important pour les usagers.

9) Etes vous sensible à l'aspect générale de la plage ?

1 très sensible 2 sensible 3 moyennement sensible 4 peu sensible 5 pas sensible

10) Faites vous attention à la qualité de l'eau de baignade ?

1 très attention 2 attention 3 moyennement attention 4 peu attention 5 pas attention

11) Selon vous, quelles sont les critères les plus importants pour la qualité de l'eau ? (cocher les 2 réponses les plus importantes).

- la transparence de l'eau
- les analyses réalisées par un laboratoire (DDASS)
- la couleur de l'eau
- l'absence de matières flottantes en suspension (détritus)
- l'absence d'algues

12) La qualité du sable (galets, sable grossier) peut-il rentrer en compte dans votre choix de la plage ?

oui non

13) Les conditions imposées par la marée influencent-elles le choix que vous faites d'une plage ?

oui non

Les questions suivantes portent sur les activités humaines et la plage. Afin de déterminer si les usagers font attention à ce qui les entoure et s'ils recherchent plutôt tels ou tels aménagements (question 16).

Il faut savoir que la question n°14 a été très rapidement retirée du questionnaire, car ambiguë et posant problème au niveau des réponses obtenues.

14) La fréquence des marées noires sur un site peut elle vous influencer dans le choix de la plage ?

oui non

15) La présence de vestiges allemands ou de bâtiments abandonnés vous dérangent-ils ?

oui non si oui, pourquoi.....

16) Recherchez-vous la proximité des clubs d'activité (école de voile, de surf, de jet-ski) ?

oui non si oui, pourquoi.....

17) Partager la plage avec d'autres usagers ayant des activités différentes de vous (pêcheurs, surfeurs) vous gênent-ils ?

oui non si oui, pourquoi.....

18) Etes-vous gêné par le niveau de fréquentation de cette plage ? oui non

19) Etes-vous sensible et/ou conscient des efforts réalisés par la commune vis-à-vis de la protection de la dune et de la plage ?

oui non pourquoi.....

Les questions 20 et 21 concernent uniquement les plages urbaines et permettent de mesurer l'importance que peuvent donner les usagers vis-à-vis du patrimoine maritime ou historique et des manifestations nautiques, dans le choix d'une plage.

20) La présence de patrimoine maritime ou historique à proximité d'une plage constitue-t-elle un atout pour la fréquenter ? oui non

21) Les manifestations nautiques (festival de la voile) constituent-elles un atout ? oui non

Et la dernière question est une question à la fois fermée par le oui/non mais également ouverte car elle propose à l'enquêté de donner librement son avis sur la plage, de faire des remarques, des réclamations. Cela lui permettant de se sentir important et utile dans l'amélioration de la qualité de la plage.

22) Cette plage répond elle à toutes vos attentes ?

oui non

Pourquoi ?.....

.....

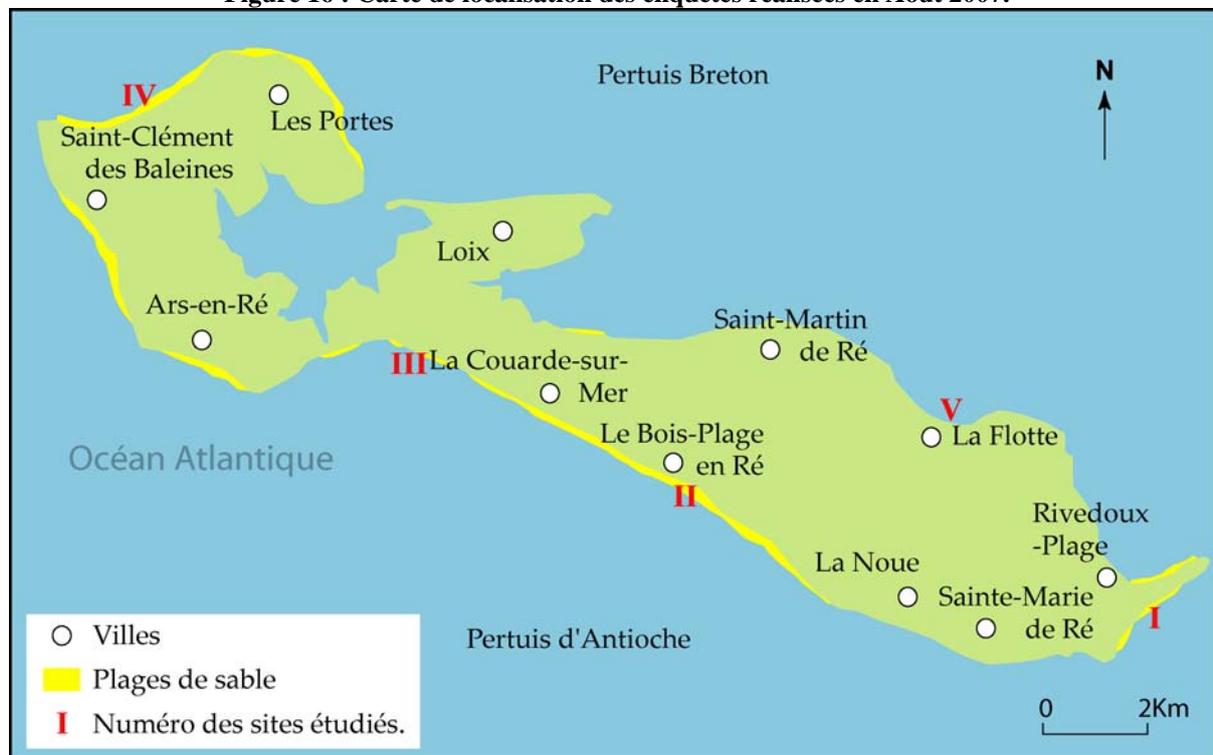
Une fois l'enquête réalisée du mardi 7 au mercredi 8 août 2007, à différentes heures de la journée et sur cinq plages distinctes :

- _ plage de Sablanceaux : n°I,
- _ plage des Gollandières : n°II,
- _ plage des Prise : n°III,

_ plage de la Conche des Baleines : n°IV,

_ plage de l'Arnérault : n°V.

Figure 16 : Carte de localisation des enquêtes réalisées en Août 2007.



Source: Wikipedia.fr

Conception et réalisation: Koehren M. 2007

Nous avons pu recueillir 70 questionnaires, nous donnant un échantillon relativement représentatif des choix et des demandes des usagers.

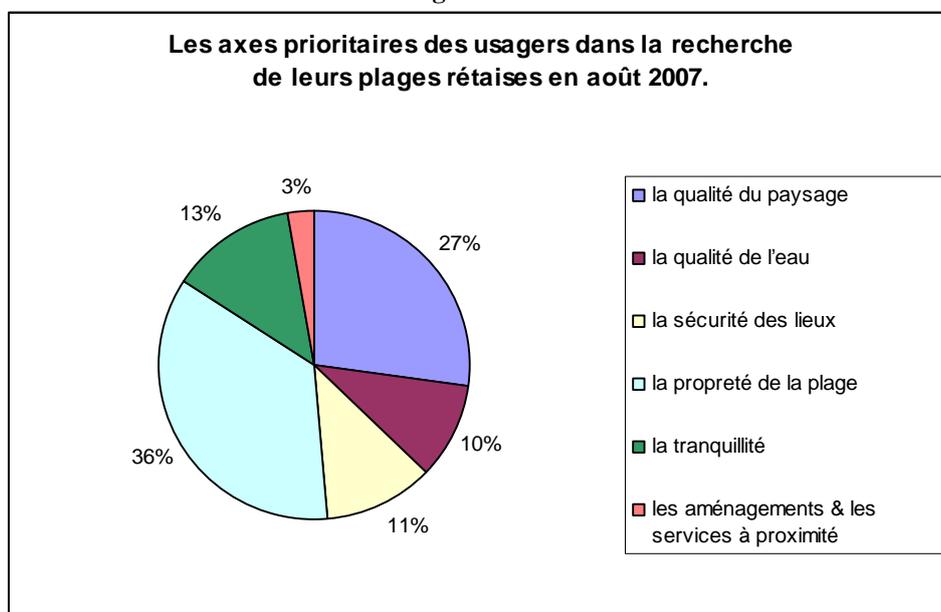
Ainsi, après le recoupage des informations nous avons pu aboutir pour l'ensemble des plages à une vision globale des usagers de la plage dans leur recherche de la qualité.

Tout d'abord, au niveau de la motivation principale de la venue des touristes sur l'île de Ré, elle est orientée à 35% par l'attrait du bord de mer, puis à 24% dans la visite à des parents ou des amis, ce qui confirme bien l'étude de l'observatoire du tourisme de Charente-Maritime vue précédemment, mais également nous prouve que l'espace littoral est toujours la principale raison de venue sur l'île.

De plus, le choix de la plage ne se fait pas au hasard, même si cela représente 17% de nos enquêtés, mais c'est bien la proximité du lieu de résidences avec 62% qui détermine la localisation des usagers, preuve que la facilité d'accès (20%) n'est pas une priorité dans le choix de la plage, tout comme les aménagements (1%).

Ce que recherchent les usagers, c'est en priorité la propreté de la plage, puis la qualité du paysage. Les aménagements et les services se retrouvent en dernière place avec 3%. La recherche d'un environnement propre et préservé est donc la principale préoccupation des utilisateurs de la plage,

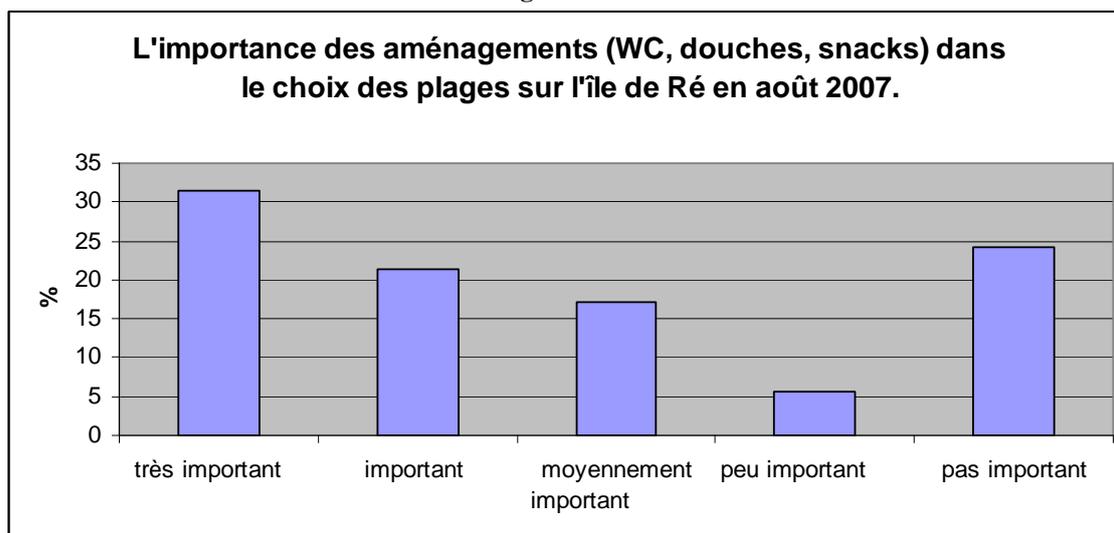
Figure 17



Source: KOEHREN Mélodie, Août 2007.

Pourtant, lorsque nous posons la question de l'importance des aménagements dans le choix de la plage, nous pouvons constater ceci :

Figure 18



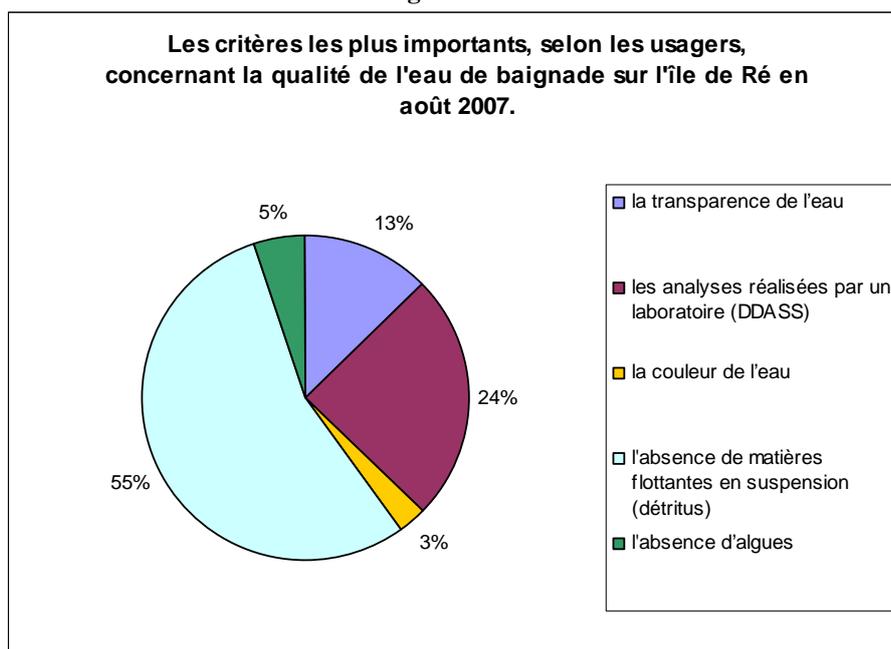
Source: KOEHREN Mélodie, Août 2007.

Ainsi, près de 31% des usagers estiment que des aménagements sont très importants dans le choix de la plage ce qui est paradoxal lorsque nous comparons les résultats précédents. Il en va

de même pour l'importance des parkings et des places de stationnement à proximité des plages, les interrogés sont 43% à estimer que c'est très important dans leur choix de plages. Les 31% du « pas important » s'expliquant par l'utilisation du vélo ou bien de la marche à pied.

En ce qui concerne la qualité de la plage, les usagers sont très sensibles à l'aspect général de la plage, son ambiance, sa vue... ils sont près de 53% à y être « très sensible » et 37% « sensible ». La qualité de l'eau de baignade est également sujette à une certaine vigilance, ils sont près de 66% à considérer qu'ils y font attention. Les critères les plus importants pour les baigneurs se dégagent très nettement lorsque nous observons le graphique ci-dessous :

Figure 19



Source: KOEHREN Mélodie- Août 2007

L'absence de matières flottantes en suspension, notamment les détritus est le principal critère qu'établit l'utilisateur pour déterminer la qualité ou non de l'eau de baignade. Les analyses réalisées par la DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales) sont également un gage de qualité et de sécurité pour les baigneurs. Ces résultats vont donc nous permettre d'ouvrir vers de nouvelles questions notamment en rapport avec la labellisation et le Pavillon Bleu qui a été cité quelquefois par les usagers comme étant un gage de qualité et de confiance en matière de qualité des eaux. Il sera donc intéressant de réaliser une enquête complémentaire ayant pour sujet les labels, leurs importances dans le choix des usagers, et la confiance qu'ils leur accordent.

En parallèle de notre grille d'évaluation, la question sur la qualité du sable, et l'influence de la marée sur le choix de la plage, nous a permis de mettre en relief le fait, que les usagers font

particulièrement attention au choix de leurs plages et préfèrent à 80% une plage de sable fin à une plage de galets ou bien de sable grossier, tout comme ils sont 57% à consulter les horaires de marées avant de venir se baigner, afin d'avoir l'accès à l'eau plus facilement, sans risques (de nombreuses blessures sont dues aux rochers affleurant à marée basse), et une surveillance plus aisée pour les jeunes enfants.

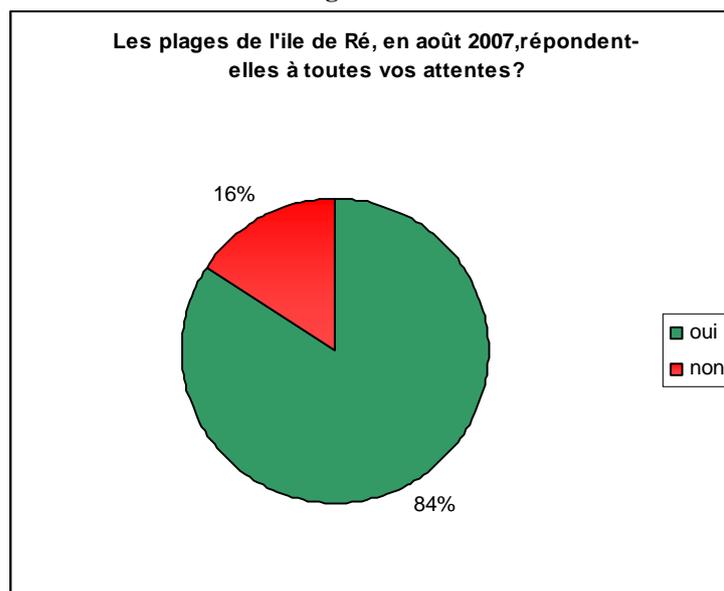
Les questions relatives à l'activité humaine sur ou autour de la plage sont relativement tranchées, ainsi la présence de vestiges allemands ne dérangent que 11% des interrogés, tout comme ils sont 27% à être dérangés par les usagers pratiquant une activité différente de la leur. Ainsi, nous saurons que dans notre grille d'évaluation ces derniers éléments ne sont pas prioritaires et n'influence pas le choix que font les usagers quant à leurs lieux de baignade et donc dans sa qualité, ils pourront donc être soit supprimés, soit regroupés dans un critère similaire.

Suite à la question concernant les communes et leurs efforts, les usagers sont à 41% sensible et/ou conscient de ces derniers. Or ils sont 12% à faire remarquer qu'il existe des lacunes dans les aménagements et dans le maintien de la qualité de la plage, en ce qui concerne le pourcentage restant ce sont les usagers venus la première fois sur la plage qui ne peuvent donner d'avis sur les efforts de la commune car ils ne connaissent pas l'état initial, mais dans l'ensemble ils « imaginent » que la commune fait des efforts pour son environnement.

Quant aux deux questions se rapportant aux plages urbaines, nous avons pu constater que d'après les usagers, le patrimoine historique, ainsi que les manifestations nautiques ne sont pas des atouts réels pour une plage, et ne sont pas des éléments particulièrement recherchés par le public.

La dernière question traitant de la satisfaction des usagers vis-à-vis de la plage où ils se trouvent, nous permet de constater qu'elle convient à 84%. Or, ils sont 16% à penser qu'il y a des améliorations à apporter au niveau de la qualité de la plage notamment vis-à-vis de la propreté (nettoyage de la plage, absence de poubelles), mais également des équipements tel que des WC qui de par leurs absences ne favorise ni le respect des dunes, ni la civilité des personnes.

Figure 20



Source: KOEHREN Mélodie- Août 2007.

Cette enquête s'est donc révélée nécessaire et très utile pour comprendre les attentes et les envies des usagers. Grâce à cette dernière, nous allons pouvoir réaliser une grille d'évaluation prenant en compte et mettant l'accent sur les axes prioritaires qui furent mis en avant par les usagers. Elle aura une légitimité et ne pourra être contestée sur son éventuelle subjectivité puisqu'elle s'appuie sur la perception et les souhaits des usagers en matière de qualité. Par ailleurs, d'autres questions ont émergées lors de l'analyse des données de l'enquête, et pourront faire l'objet d'une autre enquête notamment sur la question des labels. De plus, la définition que nous avons réalisée en début de ce mémoire à partir de différentes définitions, peut être confirmée après l'expérience du terrain et des usagers. Nous pouvons la retravailler en ces termes : la plage avec ses propriétés et ses caractéristiques est jugée par les usagers sur sa capacité à offrir des marchandises et des services, qui auront pour but de les satisfaire, mais aussi de les recréer dans un laps de temps plus ou moins long.

II.2.1.2) La grille d'évaluation.

Une fois le questionnaire réalisé nous pouvons désormais créer la grille d'évaluation de la qualité de la plage.

Nous avons pu voir les différentes grilles qui pouvaient exister et nous allons pouvoir à partir de tous ces critères établir notre propre grille appliquée aux plages françaises.

Il faudra au préalable déterminer le type de plage que nous évaluerons c'est-à-dire non-développé, peu développé ou développé, certains critères s'adressant uniquement aux plages développées.

Il faut savoir que cette grille d'évaluation est sujette à être modifiée ou complétée au fur et à mesure de la progression de notre sujet l'an prochain (Annexe XII). Les niveaux de qualité se répartissent entre 1 et 5.

Tout d'abord pour les critères physiques :

Le premier et le deuxième critère prennent en compte *la largeur de la plage à marée basse ainsi qu'à marée haute*. Cet élément est important car, il va délimiter l'aire de répartition des usagers sur la plage. Nous avons pris également en compte la largeur de la plage à marée haute car si elle est inférieure à 10 m cela peut poser problème en pleine saison estivale quant à l'agencement de la foule sur une surface très restreinte.

L'échelle se répartit ainsi : < 10 m ; 10-30 m ; 30-60 m ; 60-100 m ; > 100 m

Le troisième et le quatrième critère concerne la morphologie de la plage sa *forme et sa longueur* ainsi que *sa tendance sédimentaire*.

Pour la forme de la plage l'échelle pourrait se répartir ainsi : minuscule-convexe ; petite-rectiligne ; rectiligne de taille moyenne ; grande anse ; anse intime de petite ou moyenne dimension. Mais une enquête complémentaire serait bonne à réaliser auprès des usagers afin de connaître leur préférence.

Pour la tendance sédimentaire, le recul menaçant est jugé comme un facteur critique pour la qualité de la plage, à l'opposé de la stabilité.

Les critères n° 5, 6, 7 et 8 traitent des *matériaux de plage*. Composants à part entière il détermine également le choix de la plage, de galets ou de sable fins, gris ou blanc, compact ou léger, les échelles de préférence seront établies plus précisément lors de l'enquête définitive. Mais nous avons pu constater avec notre pré-enquête que les plages de galets sont très loin de remporter tous les suffrages, de par cette constatation nous la placerons donc comme une plage de moindre attraction.

Le critère n° 9 prend en compte la *pente de la plage dans la zone de baignade*. Ce critère peut paraître anodin, mais il révèle une question de sécurité. En effet, si un usager ayant pénétré

dans l'eau est surpris 50 cm plus loin par une pente raide et brutale, cela peut engendrer des incidents voire des accidents.

Les critères n° 10 et 11 traitent de *l'hydrographie*. Nous avons pu voir précédemment que les vagues peuvent être plus ou moins violentes. Selon les usagers, ils préféreront des vagues fortes ou absentes. Pour notre part, nous prendrons les préférences des baigneurs et non celui des surfeurs qui préfèrent de grosses vagues. Quant aux courants côtiers, ils peuvent être selon leurs énergies perturber la baignade voire même l'interdire, et provoquer des accidents.

Les critères n° 12, 13, 14, 15, et 16, traitants de la *température* de l'eau, de l'air, la durée d'ensoleillement, la quantité de pluie, et la vitesse du vent, qui sont des critères se basant sur des données mesurables accessibles auprès de Météo France, des maîtres-nageurs sauveteurs. Ces données permettant l'évaluation du climat seront recueillies sur les mois de juillet et août et cela sur une période de 10 ans afin d'établir des données fiables.

Il faut savoir que, comme le précise Virginie Cazes-Duvat dans son livre sur *les littoraux des îles Seychelles*, « pour conduire l'évaluation du climat en milieu côtier, les travaux de climatologie touristique constituaient une base de réflexion incontournable pour répondre à trois impératifs :

- _ la sélection des variables pertinentes pour déterminer l'attractivité du climat ;
- _ le classement de ces variables en contraintes et atouts en fonction de la combinaison de leurs effets ;
- _ la définition, d'une part, de seuils de contrainte, et d'autre part, de seuils d'agrément et de confort. »

Cette étude se basera sur les travaux de Jean-Pierre Besancenot effectués en 1972, 1976, 1978 et 1990, ainsi que sur le livre de Jean-Pierre Marchand *Tourisme et contraintes climatiques : l'exemple irlandais*, et se réalisera en année de Master 2.

Les critères n° 17 et 18 s'attardent sur le *cadre environnant* qu'il soit végétal ou minéral (présence de falaises ou de précipices).

Les critères n° 19, 20, 21, 22, 23 et 24 traitent de la *qualité de l'eau* et reprennent ceux qui ont été posés lors de l'enquête sur la qualité de l'eau. Avec en priorité l'absence de matières flottantes en suspension, et l'importance des analyses de l'eau de baignade.

Les critères n° 25, 26, 27, et 28 portent sur la *présence de flore et de faune* sur la plage, qu'elle soit attractive ou répulsive. Ainsi, la présence d'algues ou de méduses sur la plage, tout comme d'insectes dérangeants sur la plage ou bien de faune marine plus ou moins dangereuse sont des éléments source d'inconfort pour l'utilisateur. En revanche, la présence de vie sauvage à proximité notamment des oiseaux est un point positif voire attractif.

Les critères n° 29 et 30 traitent des *odeurs d'algues* ou d'animaux morts sur la plage et des sorties d'égouts qui peuvent se trouver sur la plage.

Les critères anthropiques :

Les critères n° 31 et 32 concernent la *présence de débris*, d'huile, ou de pétrole sur la plage. Très réhabilités, ce sont des aspects dont sont très sensibles les usagers.

Le critère n° 33 porte sur les *odeurs de restauration, et/ou de préparation de nourriture*. Particulièrement désagréables surtout lorsqu'il fait très chaud, ce sont des odeurs très nuisibles à la qualité et à l'atmosphère de la plage.

Les critères n° 34 et 35 s'attachent à la *vision* que peuvent avoir les usagers de la plage. La vue proche mais également éloignée est importante dans le choix de la plage. Nous avons pu constater lors de notre enquête, que la vue éloignée sur le port de la Pallice dérange certains des utilisateurs de la plage. Tout comme la présence à proximité de vestiges de guerres ou bien de bâtiments abandonnés qui pourront rentrer en compte dans la vue proche.

Les critères n° 36 et 37 portent sur le *bétonnage de la côte* ainsi que sur la présence de murs de protection, d'enrochement, de brise lames. Une côte qui se retrouve entièrement bétonnée comme celle de la ville de Benidorm en Espagne ne possède pas une qualité environnementale recherchée par le plus grand nombre d'utilisateur qui eux souhaitent un espace naturel et protégé comme nous avons pu le voir dans l'enquête. Cependant, une nouvelle enquête serait intéressante à mettre en place, afin de savoir comment sont perçus le bétonnage et les murs de protection par les usagers et nous permettre d'établir les différents seuils.

Les critères n° 38, 39, 40 et 41 concernent *les équipements de la plage*. Nous avons pu voir qu'ils peuvent être très importants dans le choix de la plage, notamment la possibilité de

stationnement et les WC. La possibilité de restauration et les structures de loisirs peuvent être recherchées par certains usagers comme les clubs pour enfants, les piscines ou les clubs nautiques. Ces critères seront plus importants sur une plage développée/urbaine que sur une plage non-développée/rurale.

Le critère n° 42 prend en compte la présence de *sauveteurs*, ou de maîtres-nageurs sauveteurs. Très recherchés par les familles, ils permettent de rassurer et de sécuriser la baignade des usagers.

Le critère n° 43 concerne la *sécurité du public*. Synonyme de tranquillité, les usagers la recherchent comme nous avons pu le constater lors de notre enquête. Cette donnée pourra être procurée auprès des nageurs sauveteurs ou bien au poste de police qui aura recueilli les dépôts de plainte.

Le critère n° 44 s'adressera aux *handicapés* et aux personnes ayant une mobilité réduite. La présence de rampe d'accès est indispensable pour permettre l'accès à tous les publics, c'est également une qualité trop souvent négligée par les communes.

Les critères n° 45, 46 et 47 vont s'attaquer aux *bruits* et aux activités porteuses de nuisances. Ces bruits peuvent être de différentes origines, issues d'engins motorisés, de la fréquentation de la foule ou bien d'activités ou d'équipements, ils peuvent atteindre différents niveaux, plus ou moins gênants pour les usagers.

Le critère n° 48 aura pour objectif d'identifier s'il y a des *conflits d'usages* entre les usagers ayant des activités différentes. Ces conflits peuvent engendrer des risques pour chacun des usagers et perturber la quiétude des plages.

Le critère n° 49 et 50 vont être destinés aux communes et à leur effort dans la *préservation du cadre* mais également pour les plages urbaines la présence de terrains et/ou de promenade entretenue à l'arrière de la plage, qui sont particulièrement appréciés lorsque la plage est hautement fréquentée.

Ainsi, les cinquante indicateurs une fois établis pourront être appliqués sur les différentes plages afin d'en ressortir un diagnostic qui permettra de mettre en évidence les atouts et les

faiblesses des différentes plages, les gestionnaires disposeront donc d'un outil qui les orienteront vers les choix à réaliser dans l'intérêt à la fois de la commune mais aussi des usagers.

Mais avant toute application sur le terrain, il nous faut au préalable découper chacune des plages en secteurs homogènes, car chacune d'entre elles présentent des disparités sur toute leur longueur.

II.2.2) Le découpage du littoral.

Comme nous venons de le voir, l'application de la grille d'évaluation se fait sur un cadre spatial précis. Les plages quelque-elles soient ne sont pas homogènes et peuvent présenter des caractéristiques différentes entre les deux extrémités d'un lieu dit.

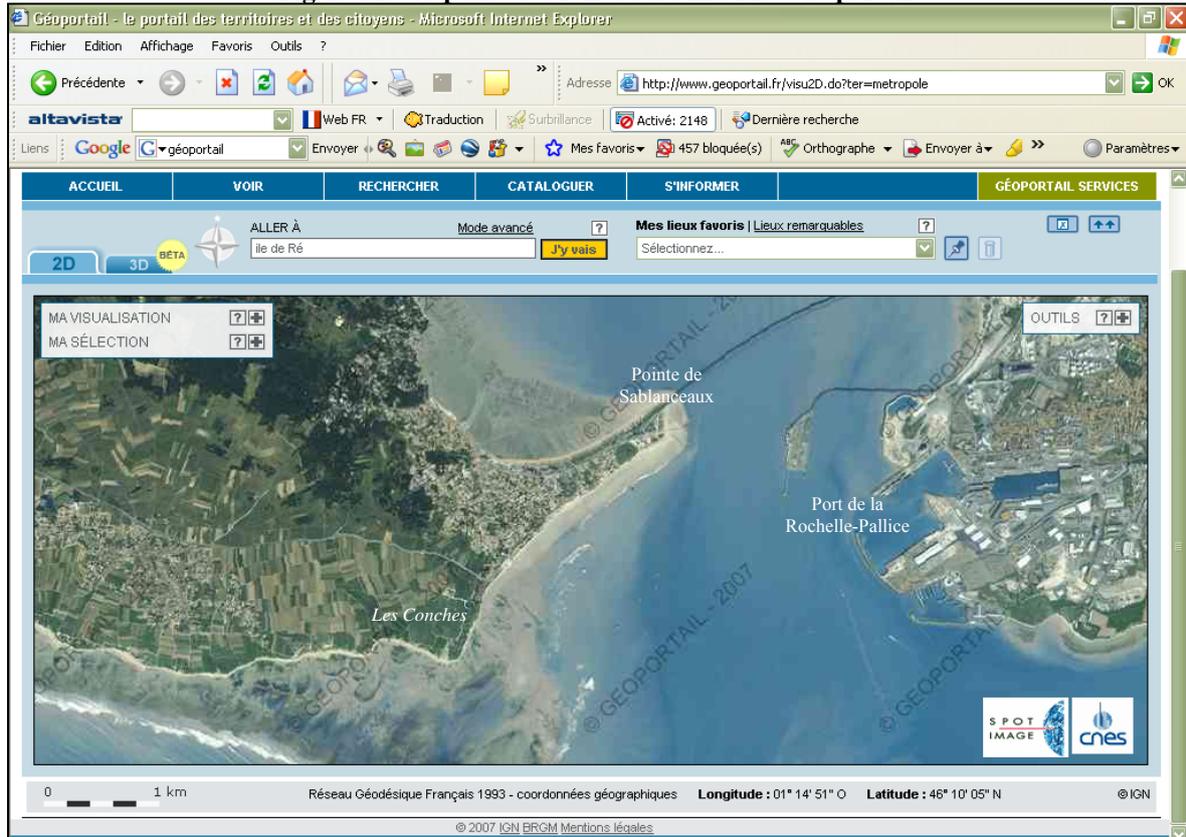
Nous pouvons réaliser ce découpage de diverses manières, suivant la façon dont nous souhaitons travailler.

En effet, nous pouvons réaliser un découpage des plages par rapport aux limites communales, cela signifie que chaque commune prendra acte et résoudra les problèmes de qualité mis en évidence par l'évaluation toute seule avec ses propres moyens. Cette méthode peut créer des disparités importantes au niveau de la qualité des plages entre les communes car elles ont toutes un budget plus ou moins importants.

Après cette constatation, il paraît plus logique de travailler au niveau de l'intercommunalité. Ainsi, les problèmes pourront être vus dans la globalité, et les gestionnaires pourront travailler à grande échelle et non pas ponctuellement. Il y aura donc une harmonie dans les aménagements, et une qualité des plages homogènes sur tout un territoire.

Le principe du découpage est relativement simple. A l'aide de relevés de terrain, d'une carte IGN au 250 000ème, de photographies aérienne (IGN) ou bien à l'aide de Google Earth, qui est un logiciel de la société Google permettant une visualisation de la terre avec un assemble de photographies aériennes ou satellitaires, ou sur le site français Géoportail, nous pouvons facilement visualiser les espaces à découper. Comme nous pouvons le voir sur cette capture d'écran.

Figure 21 : Capture d'écran du site Internet Géoportail.



Source: www.geoportail.fr consulté le 14 août 2007.

Afin de faciliter nos explications nous allons prendre appui sur la portion de plage de la côte Sud-Est de l'île de Ré, de la pointe de Sablanceaux au lieu-dit *Les Conches*, figurée sur l'image ci-dessus. Cette *plage de Sablanceaux* mesure près de 2,8 kilomètres de long et ne présente pas les mêmes caractéristiques sur toute cette longueur, facilement visible lorsque nous réalisons un zoom sur sa longueur comme nous pouvons le voir sur le photomontage réalisé en page suivante. Pour faciliter la compréhension des différents photomontages réalisés dans ce chapitre nous avons inclus des photographies des différents secteurs ; ces dernières ont toutes été prises par Virginie Duvat-Magnan en Août 2007.

Chaque segment de la plage devra comporter les mêmes indicateurs de la grille d'évaluation afin de l'évaluer de façon homogène. Et lorsque certains indicateurs changent significativement, il nous faut créer un nouveau segment. Une modification physique ou bien un aménagement peuvent être les sources de la création d'un nouveau segment.

Prenons exemple avec les segments 1 et 2 que nous appellerons S1 et S2.

D'un point de vue physique la largeur de la plage de S1 est relativement importante (une trentaine de mètres), contrairement à S2 qui est plus étroite (une vingtaine de mètres). Nous

pouvons également constater des différences notamment sur le critère n°35 concernant « la vue sur le large » : S1 : vue sur le port autonome de La Rochelle ;

S2 : vue sur le large dégagée.

Sur le critère n°34 « Vue proche, à l'arrière » : S1 : dune, terrain vert.

S2 : blocs de pierre.

Sur le critère n°38 « possibilité de stationnement »: S1 : accès direct sur un grand parking.

S2 : pas d'accès direct sur un parking.

Sur le critère n°40 « possibilité de restauration »:

S1 : proximité immédiate d'un bar-restaurant.

S2 : secteur éloigné de l'accès au bar-restaurant.

De plus, ce qui nous permet de déterminer le S1 et S2 est la différence d'usage ; le secteur S1 est une plage familiale, et le secteur S2 est une plage de naturisme, bien que toute personne est libre de s'installer sur le secteur on observe un certain éloignement des usagers envers les naturistes.

Nous avons donc pu en appliquant les indicateurs de la grille délimiter deux portions de plage bien distinctes. Nous pouvons donc continuer notre sectorisation avec la même méthode comme nous pouvons le voir sur la carte de sectorisation de la plage de Sablanceaux.

Pour le secteur n°3 (S3), il possède plusieurs caractéristiques qui font qu'il est aisé de délimiter. D'un point de vue physique, nous pouvons voir que la largeur de la plage est beaucoup plus étroite que les secteurs voisins. De plus, on peut observer qu'à l'arrière de la plage se trouvent des résidences ayant toutes un accès privé et direct à la plage. Au niveau de l'accessibilité, ce secteur n'en contient que deux, deux ruelles étroites que seuls les habitués peuvent connaître. Ces observations faites nous pouvons déduire que ce secteur est plus considéré comme « une plage privée » appartenant aux propriétaires des résidences adjacentes qu'à une plage familiale.

Pour le secteur n°4 (S4), la proximité de la route et la présence d'un parking en fait une plage très fréquentée et facilement accessible par tous les usagers, se démarquant aisément du secteur n°3.

Le secteur n°5 (S5) possède un espace paysager équipé de sentiers qui le sépare de la route. Cet espace lui procure une atmosphère plus tranquille, naturelle et moins fréquentée, ce que nous pouvons observer sur les photographies.

Le secteur n°6 (S6) est à son tour à proximité de la route, il comporte un parking, mais également un bar de plage et un centre de location de jet-ski, bateau moteur, kayak de mer. C'est donc un secteur ayant des critères de la grille différents du secteur voisin qui ne présente pas la même physionomie, et n'offre pas les mêmes prestations.

Le secteur n°7 (S7) débute lorsque la route réalise son virage. Ainsi, la plage profite de l'éloignement de cette dernière pour retrouver un aspect plus calme, d'autant plus que l'accessibilité ne se fait désormais uniquement qu'à pied ou en vélo. D'un point de vue des critères physiques, la zone de baignade se trouve sur un estran rocheux jusqu'à la pointe de la Conche, ce qui est particulièrement rédhibitoire pour les baigneurs car désagréable et dangereux pour la baignade.

Grace à cet exemple de la plage de Sablanceaux nous avons pu voir que sectoriser une plage est plus ou moins aisé, étant donné que cela est très dépendant des caractéristiques qu'elle présente sur sa longueur mais aussi de nos indicateurs qui peuvent être mis en avant ou bien éliminés car absents du secteur.

Il serait intéressant de continuer cette sectorisation sur l'ensemble de l'île de Ré, malheureusement par manque de temps nous nous concentrerons sur les plages où l'enquête a été réalisée, mais nous pourrons bien sûre continuer ce travail en Master 2.

La plage que nous allons étudier maintenant est *la plage des Gollandières*, située sur la face Sud de l'île cette plage mesure environ 1,5 km de longueur. Nous allons nous concentrer plus particulièrement sur la partie sud de la plage car elle présente des originalités vis-à-vis de son arrière plage. Comme nous pouvons le voir sur la photographie aérienne cette plage ne présente pas de particularité apparente, elle possède un trait de côte régulier et une largeur de plage homogène.

Nous avons tout de même pu déterminer des secteurs en prenant en compte la présence et l'influence des activités humaines à l'arrière immédiate de la plage.

Pour le secteur n°1 (S1), on peut constater que la plage possède des dunes aménagées de sentiers et de végétation qui ont pour but de réaliser une coupure avec la route présente à l'arrière. Ce secteur possède un accès bitumé en amont qui n'est pas visible sur la photographie. Des places de stationnement longent la route et permettent d'accueillir un large public.

Le secteur n°2 englobe un accès qui pourrait être attribué au secteur n°1 car il rejoint la route qui le longe, or cet accès aménagé en bois débouche du côté gauche et joue un rôle dans la répartition des usagers qui auront tendance à continuer vers la gauche. Mais la particularité la plus importante de ce secteur est son accès avec le camping Les Amis de la plage, qui en fait en quelque sorte « sa plage privée ». D'après l'enquête les usagers présents sur ce secteur étaient issus de ce camping et se réjouissent de la proximité de leurs « résidences ».

Le secteur n°3 possède également un accès débouchant sur un grand parking. Cette plage néanmoins a préservé une certaine qualité du cadre avec une absence d'urbanisation à l'arrière et une certaine tranquillité en s'éloignant de l'entrée principale. Elle peut être qualifiée de plage rurale.

Et enfin le secteur n°4, qui se trouve au niveau de la plage de Gros Joncs. Cette plage possédant l'école de surf de l'île de Ré, elle attire un certain type d'usagers et peut générer des nuisances liés au niveau du bruit, ou bien des conflits d'usages si les règles ne sont pas respectées.

Pour la *plage des Prises*, la photographie aérienne nous montre une physionomie totalement différente des plages antérieures. En effet, cette plage est bordée par la forêt domaniale du Bois Henri IV qui lui confère un aspect naturel et comporte une belle largeur de plage qui permet le dispersement des usagers, d'où une certaine tranquillité.

Le secteur n°1 (S1) ne sera pas déterminé par l'homme et ses activités mais par les éléments physiques. En effet, on peut constater que la nature des matériaux de la zone de baignade à marée basse (critère n°5) est un estran rocheux, indicateur important pour la qualité de la plage et dans le choix des usagers pour la plage.

Le secteur n°2 (S2) ne comprend plus d'estran rocheux dans la zone de baignade et est toujours bordé par la forêt domaniale.

Le secteur n°3 (S3) existe car il marque le début de l'urbanisation adjacente avec la présence d'un camping et de ses accès directs sur la plage. Comme pour le cas de la plage des Gollandières, ce camping « s'approprie » ce secteur en y favorisant son usage par les deux ouvertures.

La plage de la Conche des Baleines au nord de l'île, est une grande plage ouverte sur l'océan. Nous nous intéresserons plus particulièrement à la partie ouest de la plage. Ce terrain présente divers paysages et divers aménagements de l'homme qui ont modelé le trait de côte comme nous pouvons le constater sur le photomontage.

Le secteur n°1 (S1) est caractérisé par des aménagements de protection contre l'érosion. Nous pouvons voir sur les photos que ces murs sont particulièrement importants au niveau de leur taille. Au niveau de leurs digues, c'est créé un phénomène d'accumulation du sable qui peut jouer le rôle de plage pour certains usagers. Mais du fait de la présence au niveau la zone de baignade de rochers, cette zone est en générale délaissée en faveur des secteurs suivants.

Le secteur n°2 (S2) est en faite une plage de sables qui fait suite aux aménagements de S1. Plus fréquentée par les usagers, elle comporte elle aussi, une zone de baignage composée d'un estran rocheux, comme nous pouvons le voir sur la photo aérienne. Ce secteur inclut un pas de mis à l'eau pour les bateaux et la zone de mouillage est située dans le secteur n°3. La présence de cet aménagement unique sur la plage de la Conche des Baleines, va drainer tous les plaisanciers possédant un bateau ainsi que leurs familles sur cet espace.

Le secteur n°3 (S3) est déterminé par l'absence de l'estran rocheux dans la zone de baignade et par l'existence d'épis qui quadrillent ce secteur. On observe la présence d'une station nautique de petite taille qui va attirer un certain types d'usagers liés à la présence du pas de mise à l'eau des bateaux à proximité. Au bout du secteur, se trouve des blockhaus, vestiges de la Seconde Guerre Mondiale et qui sont un des indicateurs du recul des côtes. Source de gêne pour les uns, désintérêt pour les autres ces bâtiments sélectionnent l'emplacement des usagers de façon consciente ou non.

Le secteur n°4 (S4) présente un profil différent. Ne portant aucun aménagement, la vue s'ouvre sur l'horizon sans obstacle, et la zone de baignade est sableuse. A l'arrière on observe la forêt domaniale du Lizay et à bonne distance une route. Quadrillée par des sentiers et des accès cette plage présente toutes les caractéristiques d'une plage naturelle.

La plage de l'Arnérault sur la commune de la Flotte, est une plage urbaine avec des aménagements tout autour afin de la rendre attractive. Située sur la façade nord de l'île, cette plage est à proximité du port de la Flotte observable sur la photo aérienne.

Le secteur n°1 (S1) a été déterminé selon les deux épis que nous pouvons voir sur la carte IGN. La plage a une largeur d'estran très variable entre les marées et propose une plage très exiguë en marée haute. De plus la commune a aménagé l'arrière de cette plage par des espaces verts où les usagers peuvent faire une halte. Un parking, des WC et un poste de secours sont également présents.

Le secteur n°2 (S2) quant à lui, s'arrête au niveau de la fin de la route bitumée et du parking. Cette disposition conditionnera la venue des usagers selon leur mode de déplacement. De plus nous pouvons observer qu'un lotissement de maisons se situe dans notre secteur, et débouche sur la plage, nous pouvons donc supposer que les principaux usagers sont issus de ces résidences, et en font leur plage attitrée.

Ce travail de sectorisation réalisé sur quelques plages nous a permis de nous rendre compte de la diversité des plages et de ce qu'elles peuvent offrir. Chaque secteur doit être minutieusement déterminé afin qu'il prenne en compte un maximum d'indicateurs qui nous permettront une évaluation de qualité et objective. Bien sûr, si une commune souhaite connaître la qualité générale des plages qu'elle comporte, le regroupement des secteurs pourra être réalisé et nous aurons ainsi une vision globale de la qualité.

Une fois cette sectorisation du terrain, il nous faut désormais trouver une réponse à tous nos indicateurs afin qu'ils soient encore une fois les plus objectifs possible. Ces réponses se trouvent dans divers documents, mais aussi auprès des partenaires locaux qui connaissent parfaitement leur terrain.

II.2.3) Etat des données.

Une fois défini nos cinquante indicateurs et notre terrain, il nous faut choisir les meilleures sources d'informations pour effectuer notre diagnostic de la qualité. Cette démarche va comprendre le choix des documents que nous allons consulter, les différents partenaires dont nous aurons éventuellement besoin, et le type de données. Mais parfois certaines données seront inexistantes et dans ce dernier cas il va falloir les créer.

Nous allons voir tout d'abord, les différents types de documents que nous allons pouvoir croiser.

Au niveau des critères physiques de la plage, nous allons avoir besoin de :

_ *Documents iconographiques* notamment de photographies aériennes pour les critères concernant la forme et la longueur de la plage, et éventuellement pour la largeur de la plage à marée basse et haute.

_ *Documents cartographiques* et particulièrement des cartes IGN au 1:25 000 afin de déterminer là aussi la forme et la longueur de la plage, et des cartes de courants côtiers.

_ *Littérature grise* et surtout des rapports d'études ou de recherches, des thèses ou mémoires concernant l'île de Ré en général et en particulier sa géomorphologie littorale.

_ *Publications officielles* concernant notamment les résultats sur la qualité de l'eau, mais aussi de documents d'urbanisme et d'aménagement tel que le Schéma de Cohérence Territoriale ou bien les documents d'orientation.

_ *Articles de presses quotidiennes* au niveau local ou régional qui peuvent recenser certains faits concernant la plage.

Pour les critères d'ordre anthropiques, les sources seront également très locales.

_ en ce qui concerne le bétonnage de la côte, la présence d'aménagement de protection, et des possibilités de stationnement, les *documents d'urbanismes et les photographies aériennes* pourront nous aider à les qualifier.

Pour le reste des critères, seule une *observation* sur le terrain pourra nous apporter les réponses nécessaires à l'estimation de la qualité.

Ainsi un certain nombre de documents devront être réunis pour remplir notre grille d'évaluation et donc par conséquent la rendre objective.

Outre les différentes sources, nous devons inévitablement rencontrer des personnes qui connaissent parfaitement le terrain sur lequel repose notre évaluation. Ces partenaires peuvent être très différents et nous apporter de nombreuses réponses.

Toujours dans l'ordre de la grille, le premier partenaire sera Météo France qui nous apportera les données concernant la climatologie (température de l'eau, de l'air, de la durée moyenne d'ensoleillement, la quantité de pluie et la vitesse du vent). Disposant d'une climathèque accessible sur Internet, moyennant finances, toutes les données de la station météo de La Rochelle seront disponibles. Nous pouvons aussi nous rendre directement à la station afin de recueillir ce dont nous avons besoin auprès des employés. Le site Internet www.windguru.cz qui est un site grand public à destination plus particulièrement des surfeurs et des pratiquants des sports nautiques, nous propose des données telles que la vitesse du vent, la hauteur des vagues et leur périodicité, la température, la pluie etc., et cela sur chaque spot de surf. Sur l'île de Ré le site propose neuf entrées ce qui couvre pratiquement toute sa superficie.

Nous pourrions rencontrer les maîtres nageurs sauveteurs qui connaissent la plage et ses caractéristiques et qui pourront nous renseigner sur la puissance des courants côtiers, la violence du déferlement ou bien sur l'existence de faune marine. Ces questions pourront être aussi posées au club nautique et école de voile ou de surf qui de par leur profession connaissent ces différents critères. Les maîtres nageurs sauveteurs nous seront utiles également en ce qui concerne la sécurité. En effet, à chaque intervention effectuée ils doivent réaliser un rapport, il nous sera donc possible de savoir leurs nombres mais aussi leurs types qui nous renseigneront sur la dangerosité de la plage et de la zone de baignade.

D'un point de vue de la sécurité du public, nous pourrions avoir recours à la gendarmerie de la ville qui recueille toutes les plaintes des usagers de la plage afin de déterminer si la plage est « tranquille » ou non.

La rencontre avec les employés de la mairie des différents services pourra nous permettre de connaître les multiples actions menées pour la plage et son cadre environnant. Par exemple au service culturel, il serait intéressant de savoir ce qui est mis en place au cours de la saison d'un point de vue des manifestations qu'elles soient culturelles mais aussi sportives autour de la plage. Ou bien le service environnement, pour les actions de protection et d'aménagement de la plage, mais aussi à l'arrière de celle-ci.

Une fois les types de sources et les partenaires identifiés, nous aurons à notre disposition différents types de données qu'il faudra exploiter de manière efficace et toujours objective.

En géographie les données peuvent se présenter sous trois formes :

- _ les données spatiales (localisées), qui renseignent sur la position géographique et la forme des entités géographiques.

- _ les données tabulaires (littérales) qui sont des informations descriptives, dont des données localisantes, stockées en lignes et en colonnes et pouvant être associées à des entités cartographiques.

- _ et les données images qui sont des représentations graphiques d'objets comme par exemple : les images satellitaires, les photographies aériennes, les documents scannés, etc.

Au cours de cette recherche d'informations, nous serons confrontés à ces trois types de données notamment à des données tabulaires pour la climatologie, pour la sécurité car ce seront des données sous forme de tableaux que nous devons analyser et éventuellement associer à une réalisation cartographique.

Les interviews et enquêtes sont également des données tabulaires et nécessitent pareillement un traitement en aval afin d'être exploités.

Les données images seront utiles de par leur clarté et leur facilité d'exploitation, elles seront des supports très importants dans notre démarche de qualité.

Pour les données spatiales, elles nous permettront de localiser les plages, leurs caractéristiques et leurs secteurs.

Cet état des données, nous illustre la multitude d'informations que nous allons devoir chercher, mais aussi traduire et retraiter afin qu'elle soient directement utilisable par notre grille d'évaluation. La part la plus importante sera faite aux rencontres des partenaires qui nous fourniront des renseignements divers. Il va nous falloir également identifier les types de données qui vont nous servir à compléter notre grille d'évaluation ainsi que les principaux partenaires qui vont pouvoir nous aider dans cette recherche.

Ce chapitre traitant de la méthodologie appliquée sur notre terrain, nous a permis de la décomposer étape par étape, et cela de la création de l'enquête, en passant par l'exploitation des données, puis la création de nos cinquante critères et enfin, la sectorisation de diverses zones d'études. Chaque étape nécessite une confrontation avec le terrain, qui lui seul révélera les défauts et les mauvaises orientations que nous aurions pu prendre.

La pré-enquête auprès des usagers a été un point capital dans l'élaboration de nos critères, car ce sont pour ces derniers que les critères sont créés et il est nécessaire d'obtenir leurs points de vue et leurs attentes afin de réaliser un travail totalement objectif. L'élaboration des cinquante critères fut donc facilitée par la mise en évidence des attentes prioritaires des usagers en matière de qualité de la plage. Et pour compléter ce travail de terrain, les plages qui ont fait l'objet de notre enquête ont été sectorisées afin d'obtenir des portions de plage ayant toute un maximum de caractéristiques en commun.

Ainsi, une fois ce travail d'enquête, de traitements des données, de cartographie, et de recherches des données auprès des différents partenaires, il va nous falloir nous interroger sur l'objectif final de notre mémoire, comment mettre en valeur ce sujet novateur en France et comment l'exploiter au mieux.

II.3 Résultats attendus de l'évaluation de la qualité des plages.

Créer un outil permettant l'évaluation de la qualité des plages est sans conteste innovant, porteur et permet de valoriser un espace de plus en plus convoité. Nous avons pu voir précédemment, les travaux des différents chercheurs qui ont chacun, à leur manière, restitué leurs observations à travers des graphiques, des cartes, de manière à ce que ce soit clair et facilement exploitable par les non-initiés.

Ce mémoire poursuit le même objectif qui est celui d'être utile et accessible à tous, ainsi différentes voies s'offrent à nous pour la continuité de ce mémoire et sa valorisation.

II.3.1) La création d'un guide de suivi des plages à l'attention des gestionnaires.

En France, la saison estivale (juillet-août) est la période la plus chargée mais aussi la plus importante pour les communes littorales, « la mer restant la destination préférée des Français avec 46% de leurs nuitées en 2005 (Site Internet : www.tourisme.gouv.fr consulté le 17 août 2007). Les plages sont donc des éléments essentiels dans la politique de développement touristique des communes et « elles sont soumises à un haut niveau d'attentes, voire d'exigences, quant à sa propreté et à son équipement. Cet état des lieux a conduit le Secrétariat d'Etat au Tourisme à promouvoir des actions visant à une amélioration qualitative

de la qualité de l'accueil et des prestations existantes plutôt qu'un accroissement quantitatif de l'offre et de la demande » (ODIT France 2000). C'est pour cela que ODIT France a réalisé une étude en 2000 avec pour objectif d'aider les élus à mieux définir la stratégie de développement de leurs plages avec la réalisation d'un guide de savoir-faire en matière de gestion et de valorisation touristique de la plage, preuve que les collectivités sont conscientes de l'importance des plages et qu'elles sont demandeuses d'outil de gestion.

Les collectivités locales doivent donc faire face à deux questions : la question de la protection de l'environnement et celle de l'accueil des touristes. En effet, il est dans leur intérêt de « maintenir la qualité des espaces et des paysages littoraux exposés à des dégradations importantes (piétinement, quad...) (Duvat, 2007) », mais il faut aussi qu'il « améliore les conditions d'accueil des usagers et de pratique de l'ensemble des activités (Duvat, 2007) ». Il est donc impératif pour les communes d'allier ces deux enjeux bien qu'ils soient totalement opposés.

Notre évaluation de la qualité environnementale des plages va permettre de dresser un diagnostic portant sur l'état de l'environnement et sa qualité bien sûr, mais aussi un état des lieux des pratiques de la plage par les usagers et leurs attentes et besoins en matière d'équipements et de services.

Cette dernière pourra déboucher sur la proposition d'actions concrètes au gestionnaire de la plage qui réponde aux dysfonctionnements qui auront pu être mis en évidence, mais également au maintien des points positifs.

L'atout de notre évaluation est qu'elle intègre la phase d'enquête auprès des usagers. De fait, ces derniers peuvent exprimer « les carences en aménagements basiques liées à la sécurité, l'hygiène ou la propreté, et à des services. Elle est un outil d'aide à la décision directe. Elle confirme souvent une intuition présente chez les acteurs locaux mais elle apporte des renseignements complémentaires sur les attentes de la clientèle en termes de localisation des nouveaux projets, du mode de fréquentation de la plage. (Observation, Développement et Ingénierie Touristiques (ODIT) France, 2000) ». Des projets pourront donc être envisagés, mais avant de se lancer dans la réalisation de ces derniers, il nous faut rencontrer les gestionnaires afin de comprendre leurs politiques de gestion des plages, les moyens financiers dont ils disposent et la faisabilité juridique du projet.

Dans notre enquête préliminaire, il se dégage que la propreté de la plage et la qualité du cadre sont importantes pour les usagers. L'ODIT dans son étude en a dégagé les mêmes conclusions et a proposé une réflexion sur la protection des paysages comprenant plusieurs volets tels que l'organisation du stationnement et la végétalisation des parkings, le réaménagement des sentiers piétonniers, ou la végétalisation de landes et de dunes. Ces sujets ont permis aux gestionnaires de centrer leurs travaux sur des points particuliers et leur à évité de perdre du temps.

Nous pourrons donc nous aussi à partir de nos résultats d'évaluation proposer aux gestionnaires des observations dans le but d'améliorer la gestion du milieu et de l'accueil du public.

Selon l'ODIT France, les gestionnaires des plages rencontrent en général tous les mêmes problèmes de gestion qui sont :

- _ l'accès à la plage et le stationnement,
- _ la propreté des plages et la qualité des eaux de baignade,
- _ la sécurité (MNS, balisage, ambulance, pompiers),
- _ la signalisation et la signalétique,
- _ les douches et les sanitaires,
- _ le développement en faveur des plagistes, d'une politique d'animations sportives et ludiques.

Nous constatons que notre grille d'évaluation de la qualité reprend la majorité de ces problèmes et grâce à notre travail nous pourrons apporter un diagnostic précis et des réponses à toutes ces problématiques.

Ainsi notre travail sur la qualité des plages avec l'élaboration d'un guide de suivi des plages apportera un outil indispensable à la bonne gestion des milieux et permettra de garantir la qualité des plages afin de mieux l'exploiter car c'est avant tout à destination du tourisme que ce travail est réalisé. Une enquête auprès des gestionnaires devra donc être réalisée afin de connaître leurs attentes et leurs objectifs en matière de gestion.

II.3.2) Une aide à la gestion de la fréquentation des plages.

Comme nous l'avons vu précédemment, le fait de réaliser une enquête auprès des usagers nous permet d'apporter des réponses que peuvent se poser les gestionnaires des plages, et notamment en matière de flux, de problème d'accessibilité et les éventuels conflits d'usages.

Comme le décrit l'ODIT France dans son étude, « l'enquête représente une source d'information « statique » à la différence d'autres outils comme l'enregistrement des mouvements des usagers par une caméra sur une journée entière, il permet de recueillir des informations sur les heures d'arrivée/de départ, les modes de transport pour l'accès à la plage depuis le lieu d'hébergement, et les déplacements entre la plage et l'arrière plage (motif, fréquence) ». Ces questions sortent de notre cadre posé par notre grille d'évaluation, mais il est tout à fait possible de les intégrer si les gestionnaires en font la demande ou si elles doivent servir à un travail de recherche mené en parallèle par l'université de la Rochelle.

Le flux des usagers peut se réaliser à différentes échelles soit à petite échelle entre la plage et l'arrière plage, soit au niveau de la station, ou bien à grande échelle, comme sur notre terrain, au niveau de l'île entière. Ce flux peut être problématique comme l'a montré l'étude de l'ODIT sur les plages de Wissant « aux heures d'affluence et le week-end d'été, l'accès à la plage est rendu difficile pour les automobilistes par

- _ des embouteillages entrée/ sortie sur les deux axes structurants de la station,
- _ le manque de signalétique directionnelle et informative [...],
- _ le manque de parkings identifiés comme tels et le stationnement anarchique sur les bas-côtés. »

Les remarques présentes sont également applicables à bon nombre de plages françaises et sont toujours des problèmes récurrents à chaque été.

Cependant pour connaître exactement la question des flux et en préciser les difficultés, il est nécessaire de réaliser des études de trafic et de stationnement supplémentaires, ce qui sort de notre grille d'évaluation de la plage mais serait tout à fait complémentaire et riche en enseignement.

Ainsi, notre grille d'évaluation qui avait pour objectif premier de qualifier la plage, peut également servir à caractériser le flux des usagers et à déceler les éventuels problèmes due à la surfréquentation d'un lieu. Toutefois, des études plus précises sont à prévoir afin d'aboutir à des données exploitables par les gestionnaires.

II.3.3) La création d'une carte d'attractivité.

L'évaluation de la qualité des plages nous permet également d'attribuer une « note » sur la qualité générale de la plage ou bien sur des points spécifiques de la grille telle que la qualité de la plage, le confort climatique etc. comme nous l'avons vu précédemment avec les recherches de Virginie Cazes-Duvat réalisées sur l'archipel des Seychelles.

D'après cette dernière ce diagnostic de la qualité va permettre la réalisation de cartes d'attractivité fine qui suivant les résultats obtenus mettent en évidence trois types de sites :

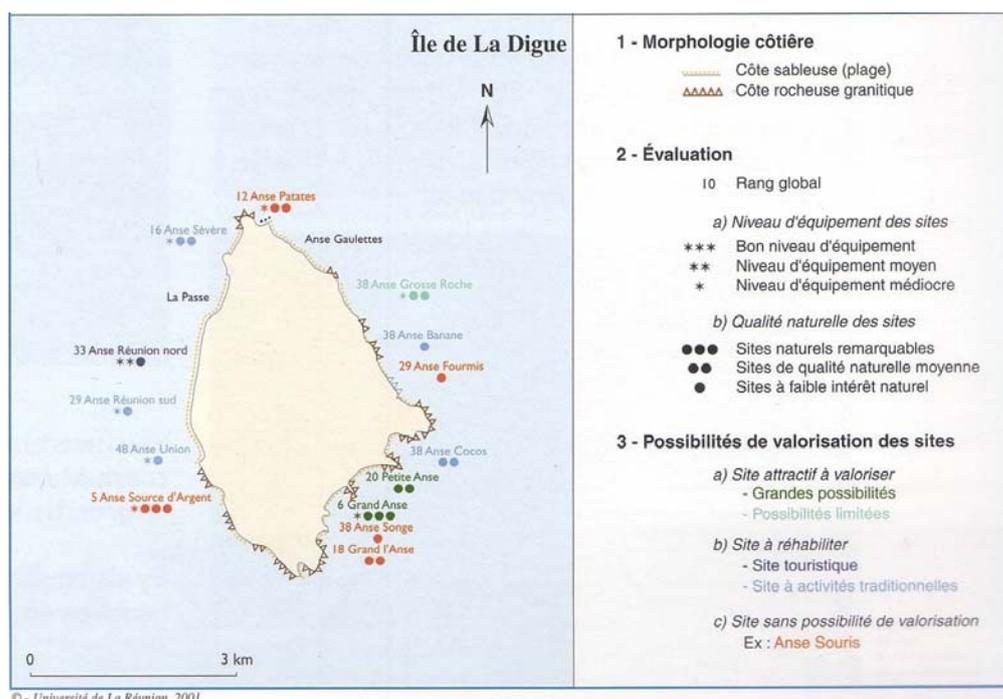
_ « les sites attractifs à valoriser, où les possibilités de valorisation des plages attractives dépendent d'abord de la dimension des espaces disponibles d'arrière plage.

_ les sites à réhabiliter, qui possèdent une attractivité réduite ou en diminution en raison d'un environnement dégradé. L'urgence est de les réhabiliter avant d'engager des projets de développement. Ces sites possèdent déjà une vocation touristique dominante pour certains, et sont ou ont été voués à des activités traditionnelles pour d'autres.

_ et les sites sans possibilités de valorisation ».

La figure suivante nous illustre ces propos et nous montre ce qui peut être réalisé afin d'exposer de façon claire l'état de la situation.

Figure 22 : Exemple d'une carte d'attractivité.



Source: Cazes-Duvat V., 2001

Avec ce support, les gestionnaires des plages peuvent assimiler directement l'information, de se rendre compte que toutes les plages ne sont pas similaires et qu'il faut les gérer différemment.

De plus, l'auteur nous précise dans son atlas qu'« il est important d'accompagner ces premières recommandations générales d'un dispositif de suivi et de traitement de l'érosion côtière afin de conserver ou d'améliorer la qualité des plages », et cela même si il est important que sur d'autres zones du globe.

Cette carte d'attractivité peut également être diffusée dans les offices de tourisme et les mairies des communes concernées à destination des usagers de la plage, mais en conservant uniquement la catégorie de la morphologie côtière et celle de l'évaluation. Ainsi le public suivant ses attentes pourra choisir sa plage en toute connaissances du niveau d'équipement et de la qualité naturelle des sites.

Nous pouvons également imaginer, comme ce qui se fait aux Etats-Unis, la création d'un guide regroupant toutes les plages de la métropole française avec leur note de qualité de générale et leurs sous-indicateurs, la présence de carte d'attractivité ainsi qu'éventuellement un classement annuel des plus belles plages de France. Ce guide « vise deux buts :

- _ Sensibiliser le public à la politique de qualité des plages engagée par les collectivités,

- _ faire connaître les vocations des différentes plages dans le but d'en favoriser la qualité et la gestion durable (meilleure répartition des usagers en fonction de leurs profils spécifiques, contrôle de la fréquentation sur les sites naturels sensibles...) (Virginie Duvat-Magnan, 2007) ».

Ainsi, la réalisation d'un support iconographique, en l'occurrence une carte d'attractivité, peut être utilisée par de multiples personnes avec des degrés d'informations différents. Une carte détaillée pour les gestionnaires et une carte simple et claire pour les usagers de plage. La création d'un guide l'incluant et comportant d'autres données peut également être envisageable. Ces documents pourront être des outils de communication et de publicité particulièrement efficace pour les communes ayant une gestion de son milieu raisonné.

II.3.4) Une démarche de labellisation.

Comme nous avons pu le voir les labels prennent de plus en plus de place dans notre quotidien et sont de très bons outils de promotions environnementale et touristique. Notre méthodologie du fait de son orientation vers la promotion de la qualité de l'environnement côtier peut être la base d'une démarche de labellisation, mais aussi de réputation des sites comme nous avons pu le constater aux Etats-Unis.

Outre la création de cartes, de guides, la démarche de labellisation est un véritable travail en amont par les gestionnaires en matière d'aménagements et de résolution des divers problèmes que nous avons pu souligner. La création de ce label pourrait être complémentaire au Pavillon Bleu puisqu'il ne comporte pas les mêmes critères d'évaluation et serait une pierre de plus dans la démarche de développement durable.

De plus, si l'île de Ré s'investit totalement dans cette démarche, elle pourrait se voir décerner le label « Grand Site de France » ®, qui est un label protégé par l'Etat et qui récompense « les sites préservés et gérés suivant les principes du développement durable,



conciliant préservation du paysage et de "l'esprit des lieux", qualité de l'accueil du public, participation des habitants et des partenaires à la vie du Grand Site

(Site Internet : <http://www.grandsitedefrance.com> consulté le 20 août 2007).

Il faut savoir que ce label datant de 2003, est attribué pour six ans par « le ministre en charge des sites, à l'organisme qui gère le Grand Site, après avis de la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et du Réseau des Grands Sites de France, [...] et peut être retiré en cas de manquements aux engagements du gestionnaire ». Le règlement d'usage en annexe XIII nous expose les différentes conditions d'obtention de ce label.

Ce label est un des plus prestigieux car peu de sites peuvent se targuer de l'avoir obtenu, ils ne sont que 32, dont cinq sites appartiennent au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Ainsi notre grille d'évaluation de la qualité des plages peut être également une porte ouverte vers la labellisation et compléter le célèbre Pavillon Bleu. Ce serait dans ce cas un véritablement aboutissement et une consécration pour cette méthodologie, qui serait dans ce cas reconnue d'intérêt et d'utilité public. De plus, elle pourra se révéler utile sur notre terrain, car de par sa vocation d'identifier la qualité d'un site et d'apporter des solutions si éventuellement il y a des problèmes, elle pourrait favoriser l'obtention du label « Grand Site de France » ®, grâce à sa démarche envers le développement durable.

Ce dernier chapitre, qui avait pour objectif de s'interroger sur le devenir de notre méthodologie, nous a permis de nous rendre compte que c'est un outil novateur, utile à divers titres, et ayant une vocation de sensibiliser le public et les gestionnaires de l'importance de la qualité des plages et de l'environnement en général.

En ce qui concerne la poursuite de notre mémoire en master 2, notre méthodologie nécessite d'être confrontée à la vision des gestionnaires du milieu afin qu'elle prenne toute son importance et qu'elle puisse être pertinente. La création d'un guide de suivi des plages en collaboration avec les gestionnaires, permettra d'en donner plus de poids et l'intégrera dans une démarche de travail qui lui donnera toute sa valeur.

Pour clore cette seconde partie, nous avons pu voir que le travail de méthodologie et de mise en place du terrain est un travail long et fastidieux, mais cependant riche en enseignement. Tout débute par un choix de terrain judicieux qui soit capable d'offrir à la fois une façade littorale importante et qui accueille un nombre important d'estivants. Répondant à ces deux critères, l'île de Ré est le terrain idéal pour notre étude. L'application de notre méthodologie sur ce site nous a permis d'exploiter divers supports et de confronter nos réflexions directement sur le terrain. La rencontre avec les usagers et la compilation de leurs attentes est le point central de notre étude car c'est pour ces derniers que notre sujet s'adresse et c'est autour de leurs réponses que notre grille d'indicateurs se construit. La constitution de la grille et le recueil de données sont également importants et prendront toutes leurs dimensions lors de la seconde année d'étude. Les scénarios qui s'ouvrent à notre sujet sont divers et variés, mais chacun ayant comme objectif la qualité des plages et la promotion touristique des communes qui ont une stratégie de développement durable.

CONCLUSION

« La qualité environnementale et la labellisation sur les plages françaises ».

Sujet vaste et restreint tout à la fois. Vaste, de par ses notions très générales et ses termes couramment usités, mais restreint, car bien peu de chercheurs se sont penchés sur cette problématique malgré l'engouement suscité par la qualité et celle du développement durable. Et nous avons pu allégrement le constater dans notre première partie concernant l'état de l'art en matière de géographie de l'environnement, de qualité et de labellisation. Les définitions et les sources exactes manquent et les chercheurs ayant produit des documents ne sont pas très nombreux, malgré leurs maintes publications internationales.

Mais ce que nous avons pu en retirer de toutes ses définitions et notamment celle de la qualité environnementale, c'est avant tout la relation entre l'homme et son environnement, ainsi que les interactions qui existent. Car l'homme est dépendant de son milieu et s'il le détériore, il en pâtira que ce soit directement ou indirectement. C'est dans ce raisonnement que les labels ont pu être créés, et notamment les labels de site. Leurs buts étant de certifier de la qualité d'un milieu et de sa gestion à partir d'une norme définie, ils sont une source de confiance et de garantie pour les usagers. Après un tour du monde des labels de plage, nous avons pu nous rendre compte que chacun d'entre eux selon leur créateur et leur objectif étaient différents et composés d'indicateurs plus ou moins nombreux, pouvant aboutir là aussi à un résultat et à un traitement des données distincts. Mais cette disparité n'est pas seulement due à leurs initiateurs, mais aussi au support de cette méthodologie, qui est la plage. Milieu mouvant à la fois dans le temps et dans l'espace, il offre une multitude de caractéristiques qui fait que chaque plage est unique. Composée de limites physiques définies par les scientifiques, elle comporte aussi des limites réglementaires définies par les collectivités afin de protéger les usagers, pratiquants des activités différentes, des uns et des autres.

Or l'élaboration d'un label sous-entend en amont, la création d'une méthodologie particulière afin d'estimer la qualité d'un site de façon la plus objective et la plus représentative. Des chercheurs se sont déjà penchés sur cette méthodologie et ont décrit leur démarche de façon précise.

Grâce à cela, notre travail dans la seconde partie en a été facilité. En effet, malgré quelques obstacles dans la recherche du terrain idéal, que nous avons pu trouver en les plages de l'île de Ré, il nous a fallu mettre notre propre protocole d'évaluation de la qualité en place.

Une fois s'être assuré que la région Poitou-Charentes, le département de Charente-Maritime et l'île de Ré étaient les lieux de grande fréquentation estivale et qu'ils disposaient d'une grande diversité de paysage, nous avons pu mettre en place notre enquête auprès des usagers de la plage.

Car le second point central de notre mémoire, c'est avant tout la satisfaction des usagers de la plage. Cette pré-enquête a eu pour but de connaître les priorités mais aussi les attentes en interrogeant ces derniers sur des questions faisant références aux indicateurs de notre grille d'évaluation de la qualité. Par ce biais, notre grille répondra aux attentes formulées par les usagers ainsi qu'à leurs propres définitions de la qualité d'une plage, elle sera objective et possédera une légitimité auprès des gestionnaires et des chercheurs. Une fois réalisée cette grille comporte cinquante critères et nécessite un découpage du terrain, réalisable à partir de photos aériennes et de visites sur le terrain. L'identification des sources est également un travail à ne pas négliger car c'est sur les résultats que nous allons pouvoir trouver que notre grille fixera définitivement ses critères et pourra être appliquée sur le terrain. Avec l'aide des gestionnaires du milieu, cette méthodologie n'a pour seul but que la protection et le maintien de la qualité du milieu, tout en assurant un accueil convenable des touristes et des usagers de la plage.

Novateur en France, cet outil de la qualité des plages peut rapidement devenir indispensable pour les gestionnaires et une référence pour les usagers et cela quelles que soient leurs attentes.

BIBLIOGRAPHIE

- BARTHON C., 2005, *L'île de Ré, histoire et géographie contemporaine*, Palantines, pp238.
- BRUNET R. 1997, *Les mots de la géographie, dictionnaire critique*, Reclus, La documentation Française, pp518
- CAGILABA V., RENNIE H.G., 2005, *Literature review of beach awards and rating systems*, Environment Waikato Regional Council, Technical Report 2005, N°24, pp36, pV.
- CARLIER B., MARTINETTI J-P., 2003, *La conduite de projets touristiques*, La lettre du cadre territorial, Col. Dossier d'experts, pp.330, p58-73.
- CAZES-DUVAT V., 2001, *Atlas de l'environnement côtier des îles granitiques de l'archipel des Seychelles*, Université de la Réunion, pp88, p 76-79.
- DAUPHINE A., 1979, Le concept d'environnement, *Analyse spatiale*, p. 25-34. dans VEYRET Y., PECH P., 1993, *L'homme et l'environnement*, PUF, Col. Premier cycle, 423 pp., p2.
- DE SINGLY F., 1999, *L'enquête et ses méthodes : le questionnaire*, Nathan, Col. 128 Sociologie, pp.127
- DIRECTIVES ISO/CEI – partie 2 : Règles de structure et de rédaction des Normes internationales, cinquième édition, 2004 (§ 3.1.).
- GALOCHET M., LONGUEPEE J., MOREL V., PETIT O., 17 mars 2005, L'environnement et l'interdisciplinarité en débat, *Développement Durable et Territoires*, mise en ligne le 6 janvier 2006, Disponible sur <http://developpementdurable.revues.org/document1688.html>, site consulté le 15 mai 2007
- GUILCHER A. 1965, *Précis d'hydrologie marine et continentale*, Masson, pp 389.
- HERVIEU D., NAPIAS G., TANGUY M., 1998, *Le management environnemental*, La lettre du Cadre Territorial, Col. Dossiers d'experts, pp121, p3.
- IFEN, *L'environnement en France*, édition 2002, La découverte, pp606, p527-529
- LEATHERMAN S.P., 1997, "Beach rating: A methodological Approach", *Journal of Coastal Research*, vol. 13, pp. 253-258, p.256.
- LEGRAND C., CHENE F., 2003, *Développement durable et haute qualité environnementale*, Techni.Cités, Col. Dossier d'experts, pp199, p8-27
- MARCHAND J-P., 1986, *Tourisme et contraintes climatiques : l'exemple irlandais*. Bulletin de l'Association des Géographes Français, tome 5, pp 369-374.

- MARROU L., SACAREAU I., 1999, *Les espaces littoraux dans le monde*, Ophrys, col. Géophrys, pp200.
- MORGAN R., 1999, "A novel, user-based rating system for tourist beaches", *Tourism Management*, vol. 20, pp. 393-410, p395.
- ODIT FRANCE, 2000, *Fréquentation touristiques des plages*, Etude de clientèles, pp53.
- PASKOFF R., 1998, *Les littoraux Impact des aménagements sur leur évolution*, Armand Colin, Col. U, série Géographie, pp.260, p42
- PINOT J-P, 1998, *La gestion du littoral, Tome I Littoraux tempérés : côtes rocheuses et sableuses*, Institut océanographique, Col. Propos, pp.399, p165.
- PIRAZZOLI P.A., 1993, *Les littoraux, leur évolution*, Nathan, Col. Géographie d'Aujourd'hui, pp.191, p55.
- ROBIC M-C. (dir), 1992, *Du milieu à l'environnement, pratiques et représentations du rapport homme/nature depuis la Renaissance*, Economica, 343pp, p209-210.
- SENAT FRANÇAIS, 2002, *Rapport sur les campagnes de labellisation des eaux de baignade, des plages et des ports de plaisance*, rapport interministériel, pp41, p17-19.
- STOCK M. (coord.), 2003, *Le tourisme, Acteurs, lieux et enjeux*, Belin, Col. Belin sup Géographie, pp304
- VEYRET Y., 2004, *Géo environnement*, 2^{ème} édition, Armand Colin, Col. Campus, 186 pp. p31.
- VEYRET Y., PECH P., 1993, *L'homme et l'environnement*, PUF, Col. Premier cycle, 423 pp., p2.

TABLES DES FIGURES

Figure 1

Le géosystème. La nature dans l'appropriation de l'espace.....p.8

Figure 2

Schématisation du principe de la Haute Qualité Environnementalep.18

Figure 3

Les types de plage.....p.24

Figure 4

Profil transversal type d'une plage.....p.25

Figure 5

Création d'une vaguep.27

Figure 6

Type de houlesp.27

Figure 7

Zonation de la plage.....p.28

Figure 8

Profil de la plage de Maui, Hawaï.....p.51

Figure 9

Profil de la plage de Pikes, New York.....p.51

Figure 10

La région Poitou-Charentes et son réseau routier en 2007.....p.59

Figure 11

Le département de Charente-Maritime et son réseau routier en 2007.....p.62

Figure 12

Motivation des touristes franciliens selon la saison.....p.63

Figure 13

Carte de l'île de Ré.....p.65

Figure 14

Les aménagements touristiques de l'île de Ré en 1900.....p.68

Figure 15

Les aménagements touristiques de l'île de Ré en 2000.....p.69

Figure 16

Carte de localisation des enquêtes réalisées en Août 2007p.77

Figure 17	Les axes prioritaires des usagers dans la recherche de leurs plages rétaises en Août 2007.....	p.78
Figure 18	L'importance des aménagements (W.C., douches, snacks) dans le choix des plages de l'île de Ré en Août 2007.....	p.78
Figure 19	Les critères les plus importants, selon les usagers, concernant la qualité des eaux de baignade sur l'île de Ré en Août 2007.....	p.79
Figure 20	Les plages de l'île de Ré, en Août 2007, répondent-elles à toutes vos attentes ?.....	p.89
Figure 21	Capture d'écran du site Géoportail.....	p.87
Figure 22	Exemple d'une carte d'attractivité.....	p.100

TABLES DES ANNEXES

Annexe I

Localisation de l'île de Ré en France en 2007.....p. I

Annexe II

Tableau d'affichage situé au niveau du poste de secours.....p. II

Annexe II bis

Pictogrammes rappelant les autorisations et interdiction de pratiques des activités de loisirs.....p. II

Annexe III

Critères du Pavillon Bleu International 2006 destiné aux plages.....p. III

Annexe IV

Critères du National Healthy Beaches Campaign.....p. IV

Annexe V

Critères du label Blue Wave pour les plages urbaines.....p. XI

Annexe VI

Critères du label Blue Wave pour les plages rurales.....p. XIII

Annexe VII

Exemple de cartes réalisées par Cazes-Duvat (2001)p. XV

Annexe VIII

Le tourisme en Charente-Maritime.....p. XVI

Annexe IX

Les différentes protections environnementales de l'île de Ré en 2005.....p. XVII

Annexe X

La clientèle hébergée sur le littoral de Charente Maritime.....p. XVIII

Annexe XI

Dispositif du codage de la grille d'enquête appliquée sur le terrain du 7 au 8 Août 2007.....p. XXII

Annexe XII

Grille d'évaluation de la qualité des plages.....p. XXIII

Annexe XIII

Règlement d'usage du label Grand Site de France.....p. XXVII

ANNEXES

Annexe I

Localisation de l'île de Ré en France en 2007



Source: Wikipedia.fr

Conception et réalisation: Koehren M. 2007

Annexe II



Source : <http://nageur.sauveteur.free.fr/surveillance/signalisation-baignade.php> consulté le 24 mai 2007.

Annexe II bis

PICTOGRAMMES

Autorisation

Navigation autorisée pour les embarcations de sport ou de plaisance



Navigation autorisée pour les navires à moteur



Chenal de départ et d'arrivée pour les navires à voile



Chenal de départ et d'arrivée de planches à voile



Pratique du ski nautique autorisée



Zone réservée à la baignade



Navigation des véhicules nautiques à moteur autorisée



Interdiction

Navigation interdite pour les embarcations de sport ou de plaisance



Navigation interdite pour les navires à moteur



Navigation interdite pour les navires à voile



Pratique de la planches à voile interdite



Pratique du ski nautique interdite



Baignade interdite



Navigation des véhicules nautiques à moteur interdite



Source : <http://nageur.sauveteur.free.fr/surveillance/signalisation-baignade.php> consulté le 24 mai 2007.

Annexe III

Les critères du Pavillon Bleu International 2006 destinés aux plages

Certains critères sont obligatoires, les autres servent de lignes directrices ou ne sont pas pertinents – Une liste complète des critères destinés aux plages avec notes explicatives est disponible sur le site du Programme Pavillon Bleu, www.blueflag.org

LA QUALITE DE L'EAU

1. Le respect des critères et des normes portant sur la qualité des eaux de baignade
2. La plage ne doit pas être soumise aux déversements industriels ni à ceux de la boue
3. Le suivi de la santé des récifs coralliens qui se trouvent à proximité de la plage
4. L'observation de l'ensemble des critères de qualité pourtant sur l'épuration des eaux usées et des affluents
5. La décomposition naturelle des algues et d'autres matières végétales sur la plage est recommandée sauf en cas de nuisance publique

L'EDUCATION ET L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALES

6. L'affichage de l'information concernant les écosystèmes des zones littorales et sur les zones sensibles naturelles qui s'y trouvent
7. L'affichage de l'information sur la qualité des eaux de baignade
8. L'affichage de l'information sur la campagne du Programme Pavillon Bleu
9. L'affichage du code de conduite sur la plage tandis que les lois réglant l'usage de la plage doivent être disponibles à la demande du public
10. L'offre d'un minimum de 5 activités éducatives sur l'environnement

LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ECOLOGIQUE

11. La mise en place d'un comité pour la gestion de la plage chargé de l'application des systèmes de la gestion environnementale et d'un processus d'évaluation de la plage
12. La plage doit remplir toutes les conditions de l'emplacement et de l'exploitation de la plage (le planning de la zone littorale et les règlements environnementaux)
13. La plage doit être propre
14. La présence en quantité suffisante de poubelles sur la plage ou à proximité ; elles doivent être entretenues et vidées régulièrement
15. La présence de containers destinés aux matières recyclables sur la plage ou à proximité
16. Les équipements sanitaires propres doivent se trouver en quantité suffisante avec l'évacuation ordonnée des affluents
17. Le camping, la conduite de voitures et la décharge des ordures sont formellement interdits
18. Les règlements concernant les chiens et les autres animaux domestiques doivent être respectés
19. Tous les bâtiments et les équipements de la plage doivent être bien entretenus
20. Il faut encourager l'usage d'un système de transport durable sur la plage

LA SECURITE ET LES SERVICES

21. Des maîtres nageurs ou bien des équipements de sauvetage doivent être présents sur la plage
22. Des équipements de secours doivent être présents sur la plage
23. Afin de prévenir les conflits et les accidents, les différents usagers et l'utilisation de la plage doivent être contrôlés
24. Un plan d'urgence prévenant le risque de pollution doit être mis en place
25. La mise en place d'un accès sûr à la plage
26. Un système de patrouille doit être mis en place sur la plage
27. L'accès à l'eau potable sur la plage
28. Les toilettes et les équipements accessibles aux handicapés dans au moins une plage Pavillon Bleu dans chaque municipalité
29. L'affichage d'un plan de la plage avec les différents équipements

Source : http://www.blueflag.org/publicattachment/BFManual_FR.pdf consulté le 18 mai 2007

Annexe IV

Ratings Criteria

The National Healthy Beaches Campaign (NHBC) promotes balance between recreational use of our nation's beaches and maintaining the environmental quality and safety of this prized resource. The NHBC rating is applicable for both Resort/Urban and Rural/Park beaches. The criteria for the latter is slightly less stringent than for resort and urban beaches, as they frequently have less facilities and little or no commercial development.

Resort/Urban and Rural/Parks Beaches

I. WATER QUALITY

" Water quality evaluation is one of the most important determining factors for beach certification. Healthy Beaches are required to regularly evaluate their water quality to determine whether the water is safe for bathing purposes. Sampling should be done on a 30-day geometric mean, which is the mean of all individual samples collected during five or more sampling events representatively taken over a 30-day period. Currently, for five plus sampling events, this is 35/100mm for Enterococci (marine) and for E.Coli 126/100mm. A beach shall use these EPA recommended water quality guidelines (or "as protective" per EPA guidelines) obtained from Government reports during the 2003/04 high-use season. Water quality standards define a measurable relationship between the quantity of the bacterial indicator in the water and the potential risk to human health associated with recreational water usage. E. coli and Enterococci show the strongest relationship with swimming-associated gastrointestinal illness.

Bacteriological Indicators*
<i>Enterococci</i> (marine) /100mm
<i>E. coli</i> (fresh water) /100mm

*The NHBC will obtain this information from the US EPA.

www.epa.gov/waterscience/beaches/local/statrept.pdf

• Beach Closures (on an annual basis):

0 1 - 2 3 - 4 5 - 6 more than 6

• Algae in water and on the beach (rate by severity)

0 (absent) 1 2 3 4 (infested)

• Red tide (number of occurrences annually)

0 (absent) 1 2 3 4

II. SAND QUALITY

- Beach width at low tide

Narrow (<30 ft.) 30-100 ft. 100-200 ft. Very wide (>200 ft.)

- Oil and tar balls washed up on the beach (number of occurrences annually)

0 1 2 3 4

- Seaweed/Jellyfish on the beach (number of occurrences annually)

0 1 2 3 4

- Domestic animals allowed on the beach (e.g., dogs)?

Yes No

If yes, are pooper scoopers used? _____

If yes, is there someone patrolling the area to enforce proper clean-up 'pooper scooper' use?

- Trash, litter, and glass, etc. at the start of the day*.

A (rare) B C D (much)

*See note at the end of criteria section.

Is a beach sweeper used (please describe frequency)? _____

- Beach material

Fine sand Medium sand Coarse sand Cobbles Rocky/Muddy

- Bathing area bottom conditions

Fine sand Medium sand Coarse sand Cobbles Rocky/Muddy

- Well-kept grounds/promenades or natural environment

Yes No

III. SAFETY

• Is a public warning system in place to promptly alert the public in the event that the beach becomes unsafe (e.g. inclement weather conditions), unsanitary, or unhealthy in any manner?

Yes No

• Are recordings kept of emergencies that happen?

Yes No

• Rip currents

Never present Occasionally present Frequently present

• Any drownings (on an annual basis)?

Yes No

If yes, provide information. _____

• Shorebreaks (large waves breaking directly on the beach)

Never present Occasionally present Frequently present

• Any major neck injuries or deaths (on an annual basis)?

Yes No

If yes, provide information. _____

• Lifeguards (strongly recommended, but not required)

Present Absent

• If not, is there adequate safety equipment on the beach?

Yes No

If unguarded, are adequate warnings/enclosures in place regarding potential hazards (e.g., rips, beach construction, etc.)?

Yes No

• Mosquito or other pest outbreaks requiring major spraying (i.e., West Nile Virus)

Yes No

If yes, please provide information. _____

- Longshore currents (during the bathing season)

Weak Moderate Strong

- Beach slope (underwater)

Gently sloping bottom Moderately sloping bottom
 Steeply sloping bottom Presence of deep holes or drop offs

- Shark attacks (on an annual basis)

None Some

If you answered some, please provide information.

- Public safety (e.g., pickpockets, crime)

No problems Occasional incidents A problem area

- Is there public information (e.g. local ordinances, laws, safety education) prominently posted with phone numbers and directions to the nearest life/safety services?

Hospital Police Coast Guard Local Authority

- Is there a public information center or lifeguard base where information may be shown?

Yes No

- Is first aid available on the beach?

Yes No

- Are there any storm water overflows or sewage pipes nearby?

Yes No

IV. ENVIRONMENTAL QUALITY & MANAGEMENT

Healthy Beaches should promote peaceful and protective coexistence of sensitive plant/wildlife habitats with human recreation (e.g. turtle nesting; marked zones for swimmers, surfers and motorized craft).

• Can you estimate the number of people in the water at peak period? _____

• Vegetation nearby (i.e., sea oats, mangroves, trees, dunes)*

None Few Many

*These natural environments help prevent erosion and lessen storm damage

• Any exotic or invasive species present?

Yes No

If yes, please list information _____

• If sensitive areas exist, for example dunes, are facilities present such as boardwalks?

Yes No

• Presence of seawalls, riprap, and concrete/rubble (that replaces natural habitats)

None Few Many

• Buildings/urbanism

Pristine/wild A few buildings
 Many structures, but not offensive Overdeveloped

• Misfits (nuclear power station, offshore dumping)

Yes No

If yes, please describe information _____

• Off-road vehicles (during the beach season)

None present Few present Common

• Intensity of beach use

Ample open space Many people Crowded Overcrowded

Can you give a figure for the peak period? _____

• If there a zonation system in place? For example, bathing, surfing, turtle nests, etc.?

Yes No

• Has the beach a history of erosion problems?

Yes No

If yes, can you give a figure as to how much per annum? _____

V. SERVICES

The facilities at a Healthy Beach must be kept clean and safe at all times.

• Bathroom facilities availability

Present Absent

If present, what is their condition?

Clean, good condition Dirty, unkempt

• Are there facilities for people with disabilities?

Yes No

• Shower facilities availability

Present Absent

If present, what is their condition?

Clean, good condition Dirty, unkempt

• Snack bars/restaurants

Present Absent

• Recycling receptacles

Available None available

• Parking availability

Parking available Difficult to find parking Cars turned away

If cars turned away, how many days in the year does this occur? _____

• Drinking water for public - clearly marked and protected within walking distance from the beach

Yes No

• Public telephones - working and within walking distance from beach

Yes No

• Beach Access

Good access Limited access Access a problem

• Access for people with disabilities (e.g. ramp)

Yes No

Litter Categories for grading a beach (in no particular order)

	Category	Type	A	B	C	D
1	Sewage Related Debris	General e.g. condom	0	1-5	6-14	>15
		Q tips	0-9	10-49	50-99	>100
2	Large Litter	e.g. grocery cart, chair	0	1-5	6-14	>15
3	General Litter	e.g. cola can, water bottle	0-49	50-499	500-999	>1000
4	Harmful Litter	Broken Glass	0	1-5	6-24	>25
		Other e.g. syringe	0	1-4	5-9	>10
5	Piles of material	e.g. debris, seaweed	0	1-4	5-9	>10
6	Oil		None	Trace	Noticeable	Objectionable
7	Feces		0	1-5	6-24	>25

Reference: EA/NALG, (2000), "Assessment of Aesthetic Quality of Coastal and Bathing Beaches", Monitoring Protocol and Classification Scheme, UK Environmental Agency.

Procedure

1. Find an access point - if possible the main one - to the beach.
2. Select points fifty yards either side of the access point and stretching from the high tide waterline to the backshore.
3. Count the number of litter items within this area for each of the above seven categories.
4. For each row (category), circle the box associated with the counted number.
5. Take the letter grade of the furthestmost (to the right) circled box and enter it into the sand quality sectional box.

Source: http://www.ihrc.fiu.edu/nhbc/rating_criteria.htm consulté le 20 mai 2007.

Annexe V

CRITERIA FOR BLUE WAVE CERTIFICATION

Criteria Review Form 2004/2005 Beach Season

RESORT BEACHES

A resort beach is one that has developed its facilities, actively encourages visitors and provides varied recreational opportunities. The beach should be within easy access to commercial development. It would typically include hotels, resorts, restaurants, shops, toilets, public transportation, municipal supervision, first aid facilities, and public phones. Resort beaches also may include beaches in urban settings, such as New York City or Los Angeles beaches.

I. Water Quality

1) Beach uses the 1986 Ambient Water Quality for Bacteria guidelines recommended by EPA (or as protective as the EPA guidelines) during the 2004/05 high use season:

Bacteriological Indicators	Recommended Guideline
<ul style="list-style-type: none">• Enterococci (marine)• Escherichia coli (fresh water)	1986 EPA Ambient Water Quality Criteria for Bacteria

2) Beach takes at least 5 samples over 30-day intervals or appropriate number of samples as deemed by EPA during the high use season.

3) Mechanisms are in place to issue health advisories or closures as necessary.

4) Mechanisms are in place to issue advisories or closures due to severe incidences of algal growth, red tide, or oil spills.

II. Beach and Intertidal Zone

5) Industrial or municipal discharges are in compliance with appropriate standards, causing minimal adverse effects on environment, human health or aesthetics.

6) No or minimal presence of algae or other vegetation materials are accumulating and decaying on the beach.

7) No or minimal presence of trash or debris is on the beach.

8) Procedures are in place for the appropriate handling or removal of stranded or dead marine organisms.

III. Safety

9) Beach patrol personnel or lifeguards are on duty during the high-use season, with adequate safety provisions readily available for emergency use. A beach flag warning system utilizing a uniform red/yellow/green color scheme is highly recommended.

10) Records of all emergency incidents are kept during the certification season. These records, as well as local emergency plans to cope with pollution incidents, should be available for public inspection upon request, if applicable.

11) Construction or hazardous structures are marked or enclosed to prevent ready access by the public, particularly small children.

12) An advisory and closure system for life-threatening weather conditions (e.g. storms, hurricanes, etc.) exists.

13) Appropriate pest management measures are taken if insect or pest outbreaks become problematic.

IV. Services and Maintenance

14) Easy, safe beach access exists for all, including the disabled where possible.

15) Clearly marked and protected sources of drinking water for public are within walking distance of the beach.

16) Working public or emergency telephones are within walking distance of the beach.

17) Adequate, clean toilet facilities are within walking distance of the beach.

18) Adequate access is provided to parking facilities, including provisions for the disabled where possible.

19) The beach provides appropriate litter bins in adequate numbers, properly secured, regularly

maintained and emptied at least once daily; or an effective carry in/carry out program is in place.

V. Habitat Conservation

20) The beach promotes peaceful and protective coexistence of sensitive/plant wildlife habitats with recreation (e.g. zoning for turtle nest sites, bird nest sites, manatee areas, sensitive vegetation, etc.).

21) The beach has evidence that protected sites and rare or protected species have been addressed in partnership with local fish and wildlife services and conservation groups.

22) Management measures are in place, where possible, to address the presence of exotic or invasive species.

VI. Information and Education

23) The beach has in place a system for prompt public warning if the beach has, or is expected to, become grossly polluted or unsafe.

24) Safety education measures are in place to inform the public of hazardous conditions which may, either permanently or from time to time, exist in the water.

25) Laws covering beach use and appropriate codes of conduct are easily available to the public (including in local tourism centers and civic offices).

26) Local ordinances affecting driving, dumping and

camping on the beach are clearly displayed and enforced.

27) Local ordinances regarding the presence of animals and pets on the beach are clearly displayed and enforced.

28) The beach provides an easily identified information point with emergency contact information (e.g. local 911, emergency responders, etc.)

29) The beach provides evidence of local conservation educational materials and programs for the public.

30) Methods to control competition for free use of the beach and swimming areas (e.g. fishermen, boaters, water-skiers) are in place and communicated clearly to the public.

VII. Erosion Management

31) The beach has an ongoing program to evaluate techniques and implement sustainable approaches to beach enhancement and nourishment.

32) Vegetated structures are in place, where possible, to help control erosion.

33) Areas sensitive to erosion, such as dunes, are closed to the public and demarcated with adequate signage. The use of walkovers or walkthroughs to control dune trampling is encouraged.

Source: <http://www.cleanbeaches.org/bluewave/resort.pdf> consulté le 25 mai 2007

Annexe VI

CRITERIA FOR BLUE WAVE CERTIFICATION Criteria Review Form 2004/2005 Beach Season

RURAL BEACHES

A rural beach is one that has limited facilities and has not been developed as a resort. Rural beaches are generally more remote than resort beaches, with virtually no commercial beachfront development. However, they may be populated with residential dwellings. Rural beaches also include park facilities. Rural beaches are visited and enjoyed for their intrinsic qualities. Local management maintains a clean environment while promoting considerate use by visitors.

I. Water Quality

1) Beach uses the 1986 Ambient Water Quality for Bacteria guidelines recommended by EPA (or as protective as the EPA guidelines) during the 2004/05 high use season:

Bacteriological Indicators	Recommended Guideline
<ul style="list-style-type: none">• Enterococci (marine)• Escherichia coli (fresh water)	1986 EPA Ambient Water Quality Criteria for Bacteria

2) Beach takes at least 5 samples over 30-day intervals or appropriate number of samples as deemed by EPA during the high use season.

3) Mechanisms are in place to issue health advisories or closures as necessary.

4) Mechanisms are in place to issue advisories or closures due to severe incidences of algal growth, red tide, or oil spills.

II. Beach and Intertidal Zone

5) Industrial or municipal discharges are in compliance with appropriate standards, causing minimal adverse effects on environment, human health or aesthetics.

6) Large, post-storm build-ups of vegetative matter or algae are removed from the beach. Natural levels of algae on the beach are acceptable.

7) No or minimal presence of trash or debris is on the beach.

8) Procedures are in place for the appropriate handling or removal of stranded or dead marine organisms.

III. Safety

9) First aid or emergency response is available for a swimming beach (e.g., paramedics, EMT).

10) Unguarded beaches display adequate warnings of potential hazards to swimmers and pedestrians (e.g., rip tides, stingrays, jetties). The use of a beach flag warning system utilizing a standard red/yellow/green color scheme is highly recommended.

11) Appropriate pest management measures are taken if insect or pest outbreaks become problematic.

IV. Services and Maintenance

12) Beach is actively managed under a custodial scheme.

13) Access is safe and well maintained. Where appropriate, road access and parking for vehicles (e.g., handicapped) is adequate. Although not necessarily paved, the road surface is well maintained.

14) Clearly marked and protected sources of drinking water for public are within walking distance of the beach, where feasible.

15) The beach has either appropriate litter bins in adequate numbers or an effective carry-in/carry-out program in place. Litter and animal waste are not allowed to accumulate either on the beach or the surrounding area.

V. Habitat Conservation

16) The beach promotes peaceful and protective coexistence of sensitive/plant wildlife habitats with recreation (e.g. zoning for turtle nest sites, bird nest sites, manatee areas, sensitive vegetation, etc.).

17) The beach has evidence that protected sites and rare or protected species have been addressed in partnership with local fish and wildlife services and conservation groups.

18) Management measures are in place, where possible, to address the presence of exotic or invasive species.

VI. Information and Education

19) The beach provides evidence of local conservation educational materials and programs for the public.

20) Laws covering beach use and appropriate codes of conduct are easily available to the public (including in local tourism centers and civic offices).

21) Local ordinances affecting driving, dumping and camping on the beach are clearly displayed and enforced.

22) Local ordinances regarding the presence of animals and pets on the beach are clearly displayed and enforced.

23) The beach provides an easily identified information point with emergency contact information (e.g. local 911, emergency responders, etc.)

24) Where necessary, methods to control competition for free use of the beach and swimming areas (e.g. fishermen, boaters, water-skiers) are in place and communicated clearly to the public.

VII. Erosion Management

25) The beach has an ongoing program to evaluate techniques and implement sustainable approaches to beach enhancement and nourishment.

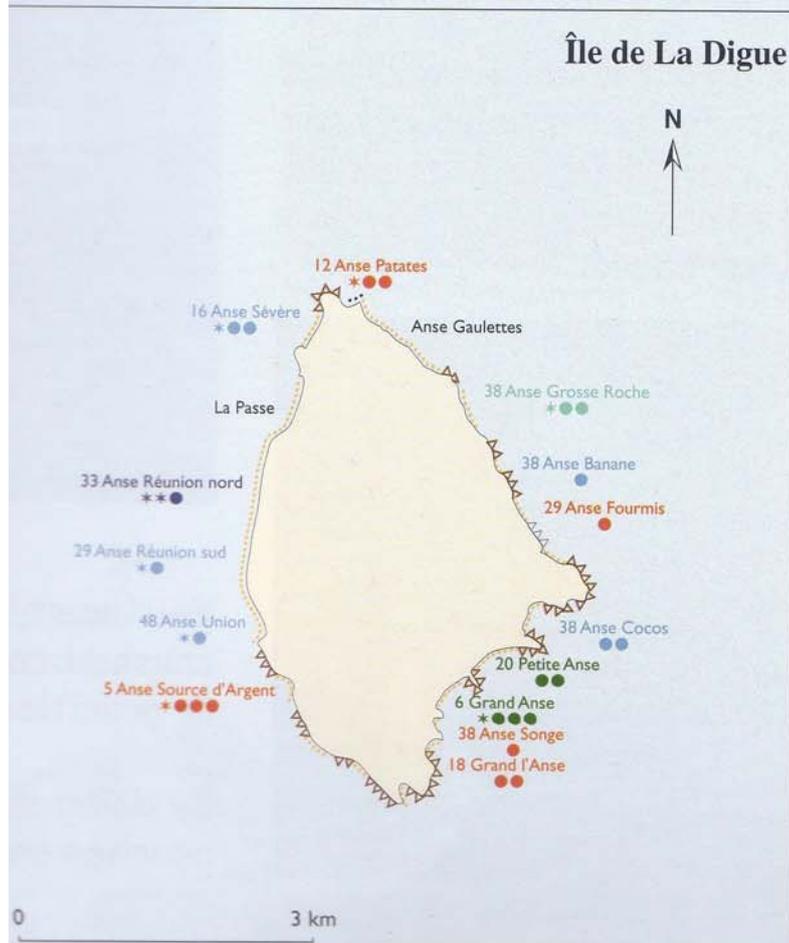
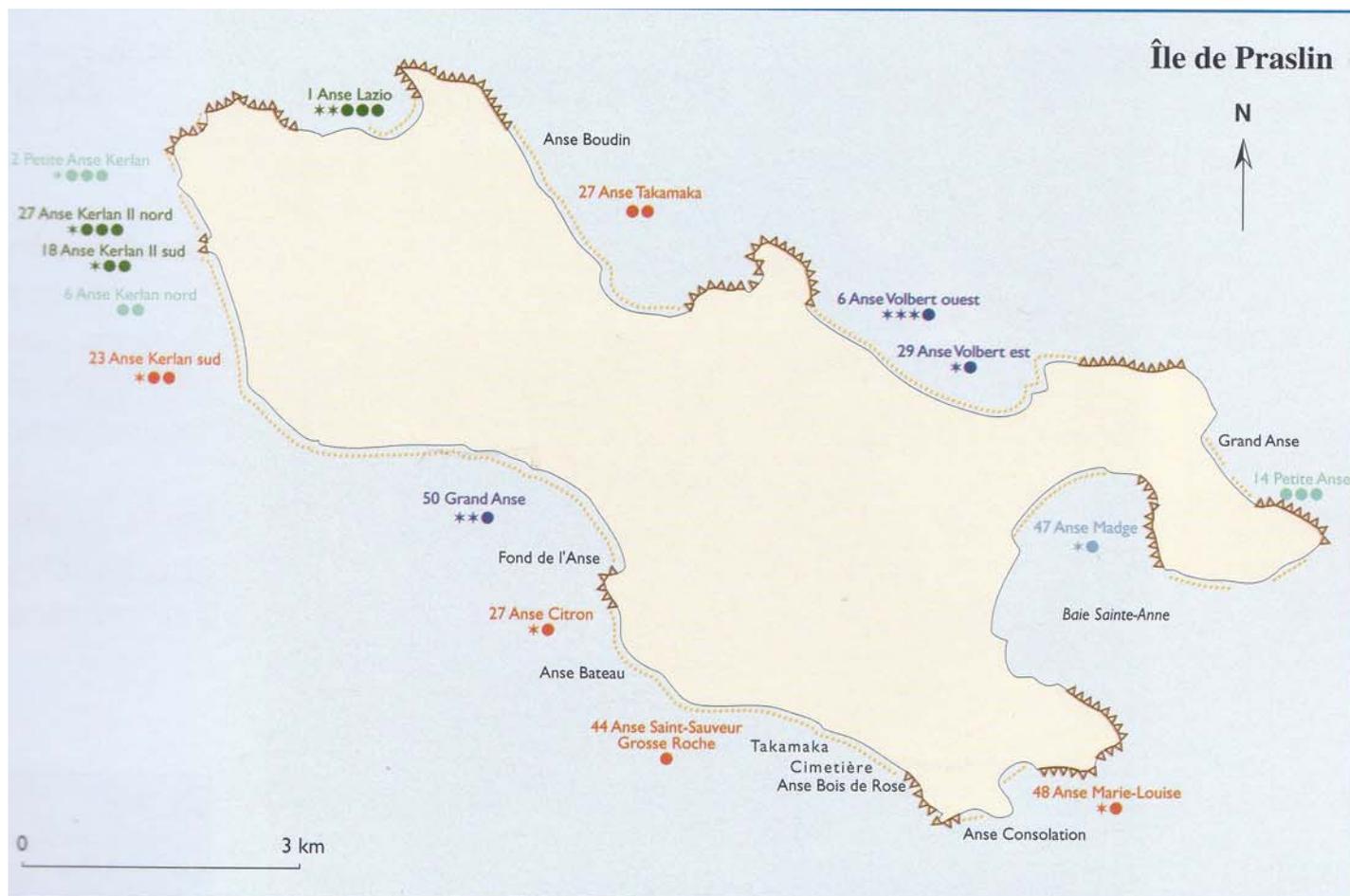
26) Vegetated structures are in place, where possible, to help control erosion.

27) Areas sensitive to erosion, such as dunes, are closed to the public and demarcated with adequate signage. The use of walkovers or walkthroughs to control dune trampling is highly encouraged.

Source: <http://www.cleanbeaches.org/bluewave/rural.pdf> consulté le 25 mai 2007

ANNEXE VII

Exemple de cartes réalisées par CAZES-DUVAT V.(2001), qui peuvent faciliter la mise en place de gestion intégrée des zones côtières.



1 - Morphologie côtière

- Côte sableuse (plage)
- ▲▲▲▲ Côte rocheuse granitique

2 - Évaluation

10 Rang global

a) Niveau d'équipement des sites

- *** Bon niveau d'équipement
- ** Niveau d'équipement moyen
- * Niveau d'équipement médiocre

b) Qualité naturelle des sites

- Sites naturels remarquables
- Sites de qualité naturelle moyenne
- Sites à faible intérêt naturel

3 - Possibilités de valorisation des sites

a) Site attractif à valoriser

- Grandes possibilités
- Possibilités limitées

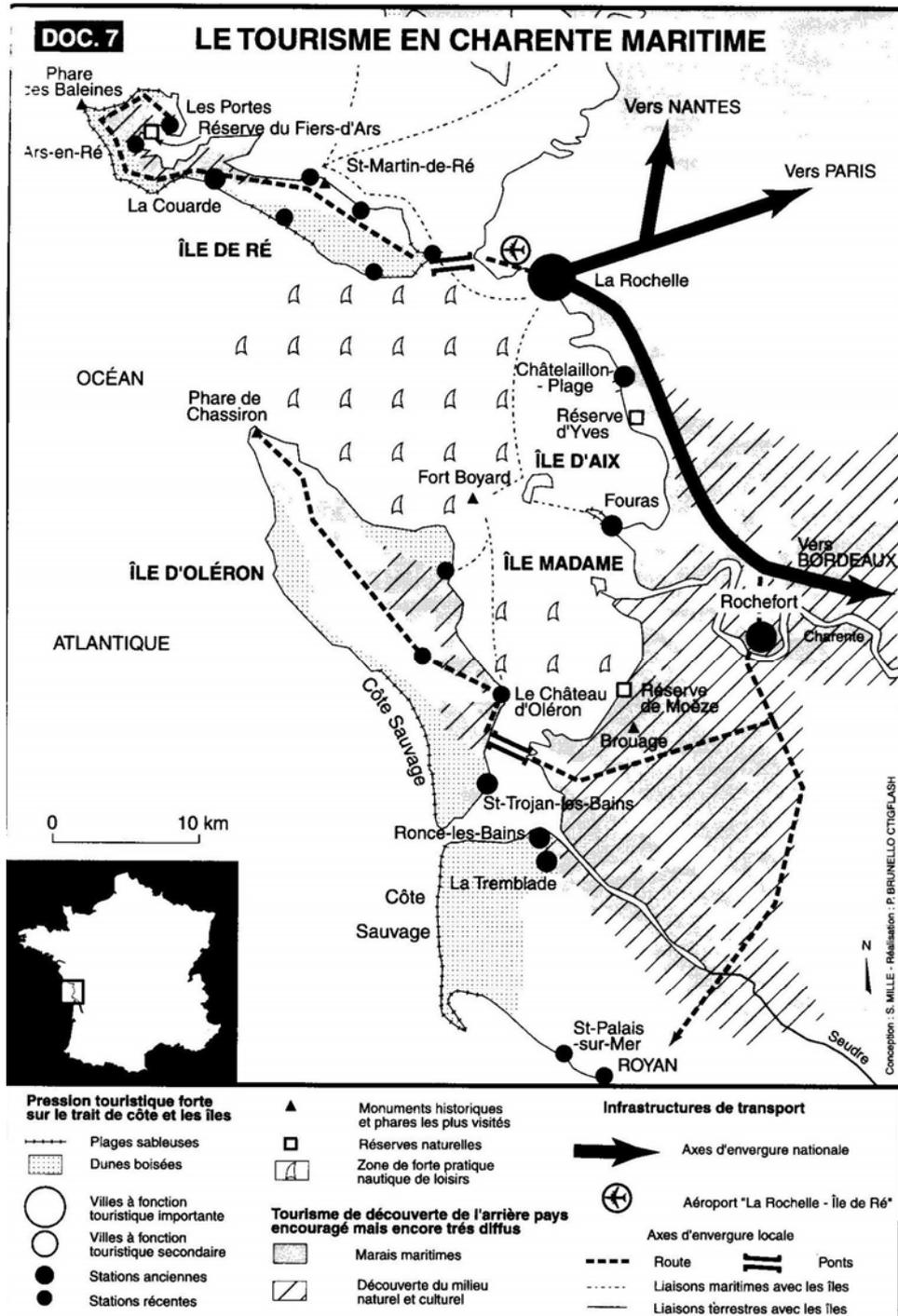
b) Site à réhabiliter

- Site touristique
- Site à activités traditionnelles

c) Site sans possibilité de valorisation

Ex : Anse Souris

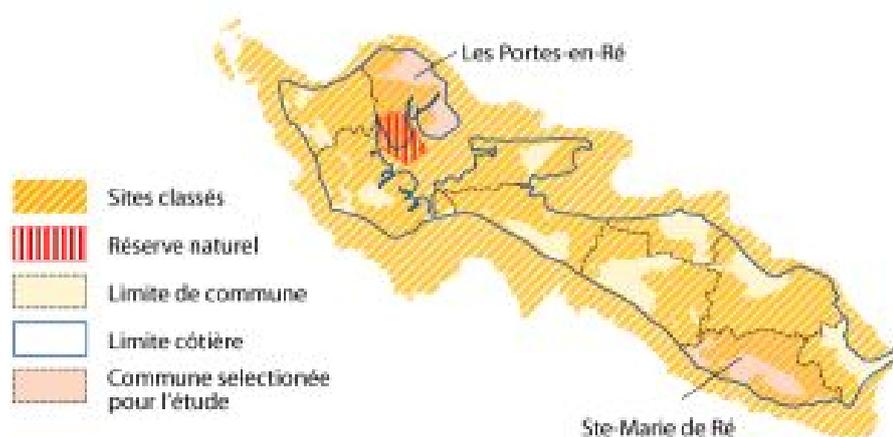
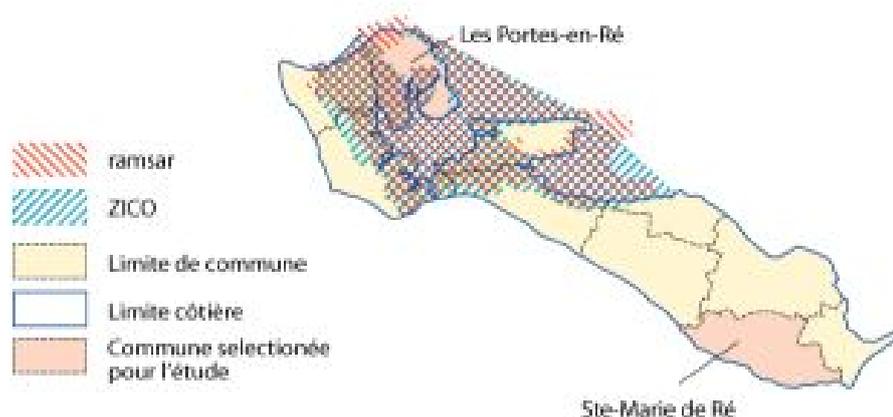
Annexe VIII



Source: MARROU L., SACAREAU I, 1999.

Annexe IX

Les différentes protections environnementales de l'île de Ré en 2005



Cartographie : Luc Vacher

Source : DIREN

Source : http://www.univ-lr.fr/ctig/page_tourisme.htm consulté le 4 juin 2007.

Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005

CLES DE LECTURE / Enquête réalisée d'avril à octobre 2004 auprès de 5 400 personnes.

- Les résultats permettent de dégager les principales tendances de la consommation touristique en Charente-Maritime.
- Les mentions en gras soulignent un résultat supérieur à la moyenne départementale.
- La valeur médiane a été retenue par rapport à la valeur moyenne ; elle est égale à la valeur qui partage l'ensemble des individus en 2 groupes de même effectif.
- Les "à noter" mettent en évidence une tendance qui émerge.

Observatoire qualitatif
des Clientèles Touristiques
de la Charente-Maritime
Outil d'aide aux professionnels
du tourisme



AVANT SAISON

Ils représentent
87% des
touristes
interrogés



HAUTE SAISON

Ils représentent
85% des
touristes
interrogés



APRÈS SAISON

Ils représentent
85% des
touristes
interrogés

Carte d'identité

AVANT SAISON

Origine géographique

■ Premiers marchés émetteurs

Île de France ... **25%**
Ouest **19%**



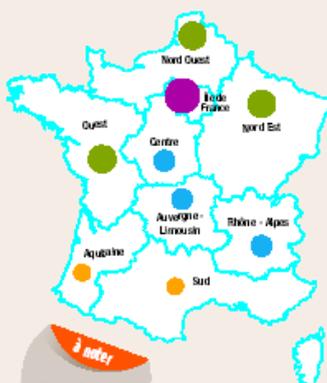
- plus de 20%
- de 10 à 20%
- de 5 à 10%
- moins de 5%

à noter
Poitou-Charentes,
Centre

HAUTE SAISON

■ Premiers marchés émetteurs

Île de France ... **22%**
Ouest **18,5%**

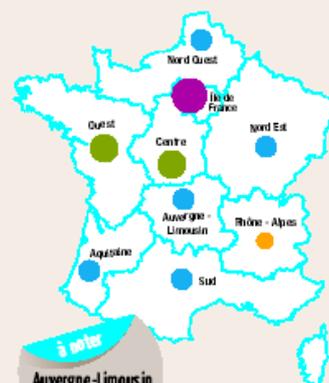


à noter
Poitou-Charentes,
Centre

APRÈS SAISON

■ Premiers marchés émetteurs

Île de France ... **26%**
Centre **10,5%**



à noter
Auvergne-Limousin,
Poitou-Charentes

Qui sont-ils ?

- Des couples 51,5%
- C'est une clientèle de **retraités** 33,5%, de **cadres** 18,5%, d'employés 18,5% et de **professions intermédiaires** 18%
- Âge (médiane) : 52 ans (Près de 30% de la clientèle ont moins de 40 ans et 53% ont plus de 50 ans)

- Des **familles** 54,5%
- C'est une clientèle d'**employés** 26% et de professions intermédiaires 26%
- Âge (médiane) : 45 ans (Une population plus jeune avec 1/3 qui a moins de 40 ans)

- Des **couples** 62% et des **familles** 19%
- Une clientèle de **retraités** 48%, d'employés 16,5% et de **professions intermédiaires** 14%
- Âge (médiane) : 57 ans (27% de la clientèle ont moins de 40 ans et 41,5% ont plus de 60 ans)

A NOTER

- ▶ personnes venues entre amis 9%
- ▶ personnes venues en famille avec enfants 28,5%

- ▶ Une clientèle de **cadres** à 14%

Fidélité

- **74,5%** sont déjà venus dans le département
- Pour ceux qui sont déjà venus, c'est une clientèle de **fidèles** (63,5% sont venus plus de trois fois)
- Influence du bouche à oreille

- **72,5%** sont déjà venus dans le département
- Pour ceux qui sont déjà venus, c'est une clientèle de **fidèles** (les 2/3 sont venus plus de trois fois)
- Influence du bouche à oreille

- **80%** sont déjà venus dans le département
- Pour ceux qui sont déjà venus, c'est une clientèle de **fidèles** (71% sont venus plus de trois fois ou ont déjà résidé en Charente-Maritime)
- Influence du bouche à oreille et de la presse / publicité 13%



TOUTES LES FICHES
DES SEGMENTS DE CLIENTÈLE
SUR www.observatoire-tourisme17.com

Organisation des séjours

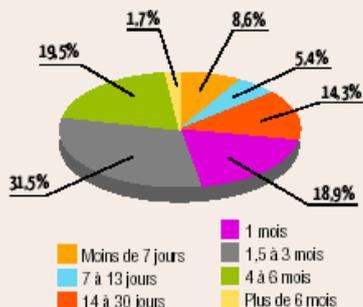
AVANT SAISON

HAUTE SAISON

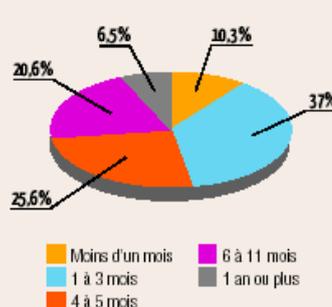
APRÈS SAISON

Réservation

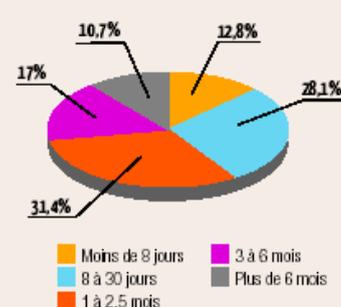
- 50,5% de la clientèle réservent
- Les réservations sont effectuées soit entre 1 à 3 mois avant le départ (50,5%), soit à moins d'un mois pour 28,5%, en direct (60,5%), par des centrales de réservation (30,5%) et par Internet (9%)



- Des séjours réservés pour 56% de la clientèle
- Les réservations sont effectuées longtemps avant le départ (à plus de 6 mois pour 27%) en direct (69%), par des centrales de réservation (17%) et par Internet (13,5%)

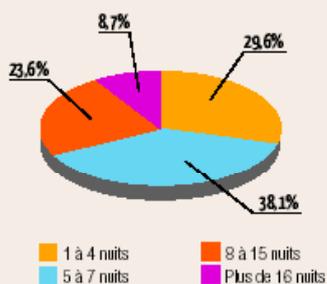


- Des séjours non réservés pour 64,5% de la clientèle
- Pour ceux qui réservent : les séjours sont réservés peu de temps avant le départ (à moins d'un mois pour 41%), en direct (73,5%), par Internet (14%) et par des centrales de réservation (12,5%)

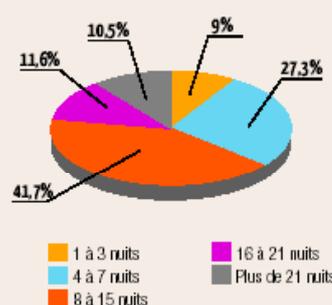


Durée des séjours

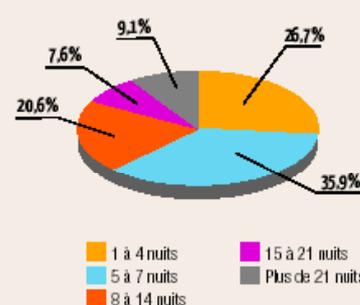
- Des séjours de 7 nuits
- Près d'un tiers des séjours sont des courts séjours (29,5% durent de 1 à 4 nuits)



- Des séjours de 12 nuits, soit une durée supérieure de 4 nuits à celle des séjours de la clientèle hébergée en intérieur
- Forte représentation des longs séjours (22% des séjours durent plus de 16 nuits)



- Des séjours de 7 nuits
- 26,7% sont des courts séjours (1 à 4 nuits)



Hébergement

AVANT SAISON

HAUTE SAISON

APRÈS SAISON

Destinations

- ▶ 63% de la clientèle sont hébergés sur la partie Sud du littoral

- 1 Pays de l'île de Ré
- 2 CA* de La Rochelle
- 3 Pays d'Aunis
- 4 Pays Marennes-Oléron
- 5 Pays Rochefortais
- 6 Pays des Vals de Saintonge
- 7 Pays de Saintonge Romane
- 8 CA* du Pays Royannais
- 9 Pays de Haute - Saintonge

* Communauté d'Agglomération

- Plus de 20% de la clientèle
- de 10 à 20% de la clientèle
- de 5 à 10% de la clientèle
- Moins de 5% de la clientèle



- ▶ Une clientèle hébergée sur la partie Sud du littoral et sur le Pays de l'île de Ré



- ▶ 61% de la clientèle sont hébergés sur la partie Sud du littoral



Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005

Mode d'hébergement

AVANT SAISON

- ▶ **Dominante dans l'hébergement marchand**
 En meublé..... **21%**
 En camping..... **18,5%**
 En hôtel..... **16%**
- ▶ **Dominante dans l'hébergement non marchand**
 Forte représentation des résidences secondaires personnelles et de parents ou amis

HAUTE SAISON

- ▶ **Dominante dans l'hébergement marchand**
 En camping..... **39,5%**
 En meublé..... **17%**
- ▶ **Dominante dans l'hébergement non marchand**
 Forte représentation des résidences secondaires de parents ou amis et personnelles

APRÈS SAISON

- ▶ **Dominante dans l'hébergement marchand**
 En camping..... **18,5%**
 En hôtel..... **17%**
- ▶ **Dominante dans l'hébergement non marchand**
 Forte représentation des résidences secondaires personnelles ou de parents ou amis

A NOTER

- ▶ Villages vacances et hébergements collectifs 5%, Camping car 4%
- ▶ Camping sur terrain privé 4,5%, Camping car 3,5%

Motivations

Choix de la destination

AVANT SAISON

- ▶ **Une destination choisie avant tout pour son environnement et son cadre de vie**
 Premières motivations : le **Bord de mer 17,5%**, la **qualité naturelle et la diversité des sites du département 17%** et le **climat 9,5%**
- ▶ **Une clientèle venue rendre visite**
 10,5% viennent rendre visite à des parents ou amis
- ▶ **Une clientèle venue visiter 9%**

HAUTE SAISON

- ▶ **Une destination choisie avant tout pour son environnement et son cadre de vie**
 Premières motivations : le **Bord de mer 17,5%**, la **qualité naturelle et la diversité des sites du département 12%** et le **climat 11%**
- ▶ **Une clientèle venue rendre visite**
 11% viennent rendre visite à des parents ou amis
- ▶ **Une destination traditionnelle**
 10% citent la **tradition / habitude**

APRÈS SAISON

- ▶ **Une destination choisie avant tout pour le bord de mer et son environnement de qualité**
 Premières motivations : la **qualité naturelle et la diversité des sites du département 23%**, le **Bord de mer 16,5%** et le **climat 8%**
- ▶ **Une clientèle venue visiter**
 12,5% viennent pour la **visite découverte**
- ▶ **Une clientèle venue rendre visite**
 10,5% viennent rendre visite à des parents ou amis

A NOTER

- ▶ une clientèle également venue par **tradition / habitude 6%**
- ▶ motivation peu citée : la **visite découverte 10%**
- ▶ une clientèle également venue par **tradition / habitude 4,5%** et pour les **potentialités du département** (activités sportives et culturelles praticables, pour les possibilités d'hébergement, pour visiter un site / une ville / une île en particulier)

Consommation sur place

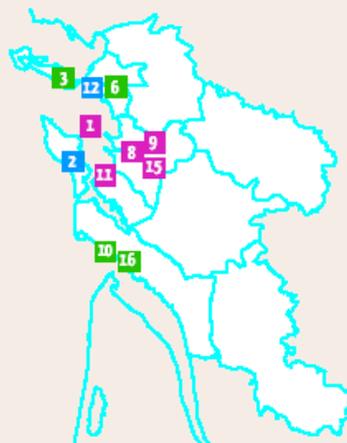
Visite découverte

- Île d'Aix
- Île d'Oléron
- Île de Ré
- Amphithéâtre de Saintes
- Antilles de Jonzac
- Aquarium de La Rochelle
- Château de la Roche Courbon
- Chantiers de l'Hermione
- Corderie Royale
- Zoo de la Palmyre
- Brouage
- La Rochelle
- Fouras
- Jonzac
- Rochefort
- Royan
- Saintes
- Saint-Jean-d'Angély
- Talmont-sur-Gironde
- Phare des Baleines
- Phare de Chassiron

- Sites visités par :
- plus de 30% de la clientèle
 - 20 à 30% de la clientèle
 - 10 à 20% de la clientèle

AVANT SAISON

- Une clientèle qui visite moins que la clientèle de l'intérieur (19%)
- Visites des grands sites, des villes et de l'île à proximité du lieu d'hébergement
- Une clientèle sédentaire



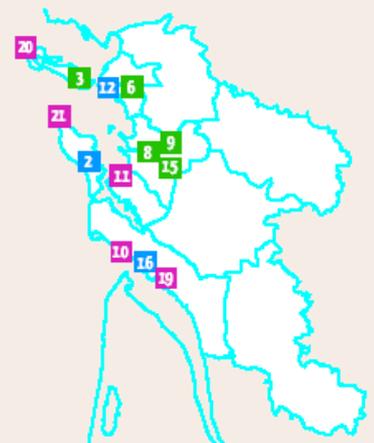
HAUTE SAISON

- Une clientèle qui visite moins que la clientèle de l'intérieur (14%)
- Visites des grands sites, de la ville et de l'île à proximité du lieu d'hébergement
- Une clientèle sédentaire



APRÈS SAISON

- Une clientèle qui visite moins que la clientèle de l'intérieur (21%)
- Visites des grands sites / villes et îles à proximité du lieu d'hébergement
- Une clientèle sédentaire



Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005

Activités

AVANT SAISON

- Découverte et vitalité : randonnées cyclistes 9,5% et pédestres 7,5%
- Bien être et ressourcement : Plage 17%
- Shopping 4,5%

HAUTE SAISON

- Bien être et ressourcement : Plage 23,5%
- Découverte et vitalité : randonnées cyclistes 12% et pédestres 13%
- Shopping 4,5%

APRÈS SAISON

- Découverte et vitalité : randonnées pédestres 21% et cyclistes 13%
- Bien être et ressourcement : Plage 14%, repos

A NOTER

▶ une clientèle qui pratique également : la pêche 4% et la natation 2,5%

▶ Retrouvailles en famille 3%

▶ Pêche 5%, Natation 4,5%, Croisières maritimes 2,5%

Dépenses

AVANT SAISON

Clientèle hébergée sur le littoral Clientèle hébergée en intérieur

Dépenses totales par jour et par personne (médiane)

30 €

32,1 €

Dépenses hors hébergement par jour et par personne (médiane)

19,2 €

18,7 €

- En dépenses totales, la clientèle hébergée sur le littoral dépense par jour et par personne moins que la clientèle de l'intérieur

Note de lecture : Ces dépenses sont des résultats statistiques ne pouvant être ni additionnés, ni soustraits entre eux

HAUTE SAISON

Clientèle hébergée sur le littoral Clientèle hébergée en intérieur

26,7 €

25,7 €

13,5 €

15,2 €

- La clientèle hébergée sur le littoral dépense par jour et par personne (dépenses totales) plus que la clientèle de l'intérieur, du fait d'un budget plus important alloué à l'hébergement.

- Hors hébergement, elle dépense moins.

APRÈS SAISON

Clientèle hébergée sur le littoral Clientèle hébergée en intérieur

30,7 €

30 €

22,2 €

17,1 €

- La clientèle hébergée sur le littoral dépense par jour et par personne plus que la clientèle de l'intérieur

Satisfactions

AVANT SAISON

Ils reviendront certainement à **89,5%**



HAUTE SAISON

Ils reviendront certainement à **83,5%**



APRÈS SAISON

Ils reviendront certainement à **91%**



Globalement satisfaits de leur séjour, leurs remarques sur les satisfactions et les critiques relatives à leur séjour permettent de mettre en valeur quelques points à améliorer.

Accueil et info en office de tourisme

68,5%

4,5%

76%

72,5%

5%

Signalisation routière

79,5%

17%

83%

16%

84%

14%

Stationnement

78,5%

17,5%

60,5%

35%

71,5%

16%

Sécurité

91,5%

4%

87%

11,5%

84%

7,5%

Qualité des plages

75%

10%

77,5%

16,5%

80%

7,5%

Propreté

97%

97%

96%

Accueil habitants Commerçants

93%

91,5%

5%

92%

5,5%

Hébergement

66%

4,5%

63%

9,5%

56%

Qualité de la restauration

73,5%

6,5%

75%

6%

70%

8%

Note de lecture : seuls ont été indiqués les pourcentages de satisfaits 😊 et d'insatisfaits 😞 significatifs. Le reste correspond aux personnes sans opinion sur le thème

Source / Cartographie : Observatoire Qualitatif des Clientèles Touristiques de Charente-Maritime - Mise à jour Novembre 2005

Annexe XI

Dispositif du codage de la grille d'enquête appliquée sur le terrain du 7 au 8 Août 2007.

	1		2	
1	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin
2	Français	Etranger	Français	Etranger
3	Résident	Vacanciers	Résident	Vacanciers
4				
5				
6	___ qualité du paysage ___ qualité de l'eau ___ la sécurité des lieux (sauveteurs) ___ propreté de la plage ___ tranquillité ___ aménagements & services à proximité		___ qualité du paysage ___ qualité de l'eau ___ la sécurité des lieux (sauveteurs) ___ propreté de la plage ___ tranquillité ___ aménagements & services à proximité	
7				
8				
9				
10				
11	transparence de l'eau analyses réalisées par un laboratoire (DDASS) la couleur de l'eau absence de matières flottantes en suspension (feuilles, brindilles, détritrus) absence d'algues		transparence de l'eau analyses réalisées par un laboratoire (DDASS) la couleur de l'eau absence de matières flottantes en suspension (feuilles, brindilles, détritrus) absence d'algues	
12	oui	non	oui	non
13	oui	non	oui	non
14	oui	non	oui	non
15	oui	non	oui	non
16	oui	non	oui	non
17	oui	non	oui	non
18	oui	non	oui	non
19	oui	non	oui	non
20	oui	non	oui	non
21	oui	non	oui	non
22	oui	non	oui	non

Conception et réalisation : KOEHREN M. 2007.

Annexe XII

Grille d'évaluation de la qualité des plages.

Facteurs physiques

1) Largeur de la plage à marée basse

< 10 m ; 10-30 m ; 30-60 m ; 60-100 m ; > 100 m

2) Largeur de la plage à marée haute

< 10 m ; 10-30 m ; 30-60 m ; 60-100 m ; > 100 m

3) Tendances sédimentaire de la plage

Recul menaçant ; comblement ; recul lent ou contenu ; accrétion ; stabilité

4) Forme et longueur de la plage

Minuscule-convexe ; petite-rectiligne ; rectiligne de taille moyenne ; grande anse ; anse intime de petite ou moyenne dimension.

5) Nature et matériaux de la plage

Vase ; galet ; galet/sable ; sable grossier ; sable moyen/ sable fin

6) Nature des matériaux de la zone de baignade

Estran rocheux ; vase/galet ; galet/sable ; sable grossier ; sable moyen/sable fin

7) Couleur du sable

Gris/noir ; marron terreux ; jaune foncé ; blanc terne ; blanc brillant

8) Densité du sable

Mou ; induré par beach-rock, roche ou débris ; compact dur ; compact, léger

9) Pente de la plage dans la zone de baignade

Raide/brutale ; pente forte ; pente moyenne ; pente faible ; pente douce/plane

10) Violence du déferlement

Dangereux ; très violent ; violent ; moyen ; faible/absent

11) Courant côtier

Puissants, permanents avec baignade interdite ; forts avec baignade possible une partie de l'année ; modérée, non dangereux ; faibles ; absents

12) Température de l'eau

→ à déterminer selon les données obtenues.

13) Température de l'air à midi

→ à déterminer selon les données obtenues.

14) Durée moyenne d'ensoleillement

→ à déterminer selon les données obtenues.

15) Quantité de pluie (moyenne sur 10 ans)

→ à déterminer selon les données obtenues.

16) Vitesse du vent

→ à déterminer selon les données obtenues.

17) Présence de falaise dangereuse, précipices.

Dangereuse, tombant directement sur la plage ; falaise dangereuse en grillagée ; danger de chute de pierre négligeable ; danger de chute de pierre nul ; absence de falaise.

18) Cadre végétal naturel

→ à préciser selon les attentes des usagers.

Facteurs biologiques

19) Turbidité

Très élevée ; élevée ; moyenne ; faible ; nulle.

20) Couleur de l'eau

Gris/marron ; gris clair/marrons clair ; bleu-vert + gris ; bleu-vert ; bleu-vert pur

21) Qualité de l'eau (Résultats DDASS)

Baignade interdite ; mauvaise qualité (D) ; momentanément polluée (C) ; qualité moyenne (B) ; Bonne qualité (A)

22) Matières flottantes en suspension (feuilles, brindilles, détritiques)

Très forte densité ; forte densité ; densité moyenne ; rares ; absentes.

23) Présence d'algues dans l'eau

Très élevée ; élevée ; moyenne ; faible ; nulle.

24) Marée rouge (moyenne sur 10 ans)

→ à déterminer selon les données obtenues.

25) Présence d'algues sur la plage/méduse

Très élevée ; élevée, moyenne, faible, nulle.

26) Présence de vie sauvage (oiseaux)

Absente ; rare ; peu abondante et peu diverse ; abondante et diverse ; intérêt exceptionnel

27) Présence d'animaux dérangeants (pestes)

Nombreuse en permanence ; peu nombreuses et permanentes ; à présence saisonnière et nombreuses ; à présence saisonnière et peu nombreuses ; absence.

28) Présence de faune marine dérangeante (requins, méduses)

Présente toute l'année ; présente une saison ; présente de temps à autre ; présente exceptionnellement ; absente

29) Présence de sortie d'égouts sur la plage

Très forte densité ; forte densité ; densité moyenne ; rares ; absentes

30) Odeurs nauséabondes

Très forte/permanente ; forte ; détectable ; faible ; absente.

Facteurs anthropiques

31) Ordures/ débris (papiers/plastiques, filets, cordes, planches)

Très forte densité ; forte densité ; densité moyenne ; rares ; absentes.

32) Présence d'huile, boulette de pétrole

Très forte densité ; forte densité ; densité moyenne ; rares ; absentes.

33) Odeurs de restauration, préparation de nourriture

Très forte ; forte ; détectable ; rares ; absentes.

34) Vision – intérêt de la vue vers l'intérieur et l'arrière de la plage (vestiges de guerre, routes)

Très réduit ; réduit ; moyen ; grand ; très grand

35) Vision – vues éloignées, vue vers le large

Totalement bouchée ; bouchée en partie ; donne sur d'autres côtes rapprochées ; donne sur d'autres côtes éloignées ; totalement dégagée.

36) Bétonnage de la côte

→ à déterminer selon la perception des usagers

37) Présence de murs de protection, enrochements, brises lames

→ à déterminer selon la perception des usagers

38) Possibilité de stationnement

Non ; à plus de 500m ; à 200-500m ; à moins de 200 m ; sur le site.

39) Equipement du site (douches, chaises, bars, etc.)

Absent ; peu développé ; moyen ; bon ; satisfaisant.

40) Possibilité de restauration

Non ; à plus de 500 m ; à 300-500 m ; partielle sur le site ; totale sur le site.

41) Equipement en structures de loisirs (clubs Mickey, piscine, clubs nautiques)

Aucun ; très faible ; moyen ; bon ; excellent

42) Sécurité, présence de maîtres nageurs sauveteurs.

Aucun ; en journée ; en permanence ; en permanence également dans les environs ; plage + environs +bain

43) Sécurité publique (pickpockets, délinquance)

Très élevée ; élevée ; moyenne ; faible ; absente

44) Pour les plages urbaines : Accès pour les handicapés.

Inexistant ; très réduit ; correcte ; suffisant ; excellent

45) Bruits causés par des engins motorisés (jet-ski, quad, moto, voiture)

Très dérangeant ; dérangeant, récurrent, exceptionnel ; nul

46) Bruits liés à la fréquentation de la foule (radios, etc.)

Très dérangeant ; dérangeant ; récurrent ; exceptionnel ; nul

47) Activités/équipements porteurs de nuisance

Nuisance très forte ; forte ; moyenne ; réduite ; nulle

48) Conflits d'usage/ usage de la plage différent (naturisme, sportive, familiale)

Très importants ; importants ; moyens ; faibles ; nuls

49) Préservation du cadre

Aucun efforts ; peu d'efforts ; efforts léger ; gros efforts ; site préservé

50) Terrain entretenus/ promenade ou environnement naturel.

Aucun entretien; peu d'entretien ; léger entretien ; entretien fréquent ; entretien permanent.

Conception et réalisation : KOEHREN M., 2007



Règlement d'usage du label GRAND SITE DE FRANCE ®

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
DIRECTION DE LA NATURE ET DES PAYSAGES
Sous-direction des sites et paysages - Bureau des actions territoriales

Préambule

GRAND SITE

Dans les plus beaux sites de France, un développement durable nécessite tant une maîtrise de la fréquentation qu'une maîtrise du devenir de chaque grand site au niveau local, l'Etat restant le garant au niveau national d'une même exigence de qualité et de cohérence pour tous. A ce titre, le label **GRAND SITE DE FRANCE ®** se réfère à la Convention du patrimoine mondial de 1972 (Unesco) ainsi qu'aux recommandations n° R (94) 7 et R (95) 10 du Conseil de l'Europe relative à une politique générale de développement d'un tourisme durable et respectueux de l'environnement

Le label **GRAND SITE DE FRANCE ®** est créé par le ministère de l'écologie et du développement durable pour développer avec les collectivités locales et les gestionnaires de sites une politique nationale de préservation, de réhabilitation et de valorisation des grands sites nationaux. Il est déposé à l'INPI pour que son utilisation soit réservée aux attributaires choisis selon les critères définis dans ce règlement.

Le label est attribué par le ministre en charge des sites. Il est mis en œuvre par la direction de la nature et des paysages du ministère de l'Écologie et du développement durable. Il doit être demandé par le gestionnaire du site et son octroi conditionne l'utilisation de l'emblème (logo) qui lui est associé. Il est décerné pour une période de 6 ans et peut être renouvelé ou retiré. Ce n'est pas le paysage, déjà consacré, mais l'état et la gestion du site qui sont reconnus par l'attribution du label et c'est la structure de gestion du site qui le reçoit.

Il est attribué à une personne morale, représentée par son président, qui est gestionnaire du site et associe dans une structure ad hoc les différents partenaires concernés : communes du site, communes limitrophes, départements, régions et leurs groupements mais également les établissements publics nationaux tels le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou les parcs nationaux, ainsi que tout autre partenaire intéressé, public ou privé.

DE FRANCE



Article 1 - Objectifs

Le label garantit que le site est préservé et géré suivant les principes du développement durable en :

- préservant l'environnement par le maintien de la qualité paysagère et culturelle du site candidat et de ses milieux. Cette qualité peut résulter, entre autre d'une réhabilitation, dans le cadre d'une **OPÉRATION GRAND SITE** par exemple. Le label garantit aussi la recherche de l'amélioration de la qualité du site à chaque fois que cela est possible. Il garantit également la qualité des prestations compatibles avec la préservation du site et avec sa notoriété, la qualité de sa gestion au quotidien comme à long terme.
- en intégrant le développement économique local dans le schéma de gestion du site
- en assurant que le projet de mise en valeur du site a été établi de façon concertée avec les partenaires et les habitants concernés.
- en s'assurant que la fréquentation touristique reste compatible avec le respect des conditions de vie des habitants.

Article 2 - Sites éligibles

Sont éligibles :

- les espaces naturels ou bâtis qu'il est convenu d'appeler des "grands sites", c'est à dire des monuments naturels ou des espaces prestigieux, dont la qualité, paysagère, naturelle et culturelle, est telle qu'elle entraîne une double reconnaissance de leur intérêt national, d'une part par une mesure de protection forte (Art. L 341-1 et suivants du code de l'environnement), d'autre part par une consécration sociale et une grande notoriété.
- les sites répondant à ces conditions dont l'état, l'entretien et la gestion sont satisfaisants selon les critères du développement durable.

Article 3 - Conditions nécessaires

Être un site :

- classé au titre de l'article L 341-1 et suivant du code de l'environnement (loi du 2 mai 1930) pour tout ou partie de l'espace considéré,
- dans lequel les aménagements et services nécessaires aux visiteurs (stationnements, accueil, déplacements, sécurité, hygiène, information) doivent être fondés sur le respect de l'identité et de la singularité des lieux,
- dont l'entretien est assuré à court et long terme,
- comportant une structure de gestion partenariale dont le fonctionnement est assuré d'une manière pérenne au moyen d'un budget identifié et adapté aux enjeux,
- doté d'un schéma de gestion à long terme (10 ans environ) visant à satisfaire les objectifs définis ci-dessus.

Article 4 - Procédure d'obtention, de renouvellement ou de radiation

1 - Obtention du label

La demande de labellisation, accompagnée de son dossier, est déposée par la structure gestionnaire du site à la préfecture de son siège. La préfecture en assure l'instruction au niveau local avec l'appui de la DIREN et la transmet au ministre chargé des sites.

Au reçu de la demande par le ministre, un rapport sur l'état du site est demandé à l'Inspection générale en charge des sites. Le dossier, accompagné du rapport de l'Inspection, est ensuite présenté à RGSF pour avis, puis examiné par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages (CSSPP) en tant que de besoin. Il est statué sur la demande dans un délai maximum de six mois à compter du dépôt du dossier.



Le label est attribué pour 6 ans.

Le gestionnaire labellisé établira un rapport annuel qui devra être présenté au préfet et transmis par ce dernier à la DNP : outre le bilan financier, ce rapport évaluera la pertinence de la gestion du site au regard du schéma de gestion à l'aide des indicateurs sur lesquels le gestionnaire se sera engagé lors de sa demande de labellisation.

2 - Renouvellement

Le label est renouvelé dans des conditions identiques à celles de son attribution.

3 - Suspension et Radiation

A/ Pendant la durée de validité du label, le ministre chargé des sites, sur rapport de l'inspection générale chargée des sites et après avis de RGSF, peut procéder à la suspension ou au retrait du label en cas d'atteinte grave portée aux qualités patrimoniales du site ou de manquement caractérisé aux engagements pris.

B/ Le label est retiré de plein droit en cas de disparition de la structure de gestion, sauf transmission de ses engagements et compétences à une autre structure acceptée par le ministre.

Article 5 - Modalités d'attribution

Le label est attribué par décision ministérielle ou par convention signée par le gestionnaire avec le ministre en charge des sites.

Article 6 - Constitution du dossier de demande

Ce dossier constitue l'engagement du gestionnaire sur le maintien ou l'amélioration de l'état du site et plus généralement sur le projet de gestion du site à long terme. Il comportera :

1/ un état des lieux (état de référence)

Il présentera le site et son identité générale, par unité paysagère et la première campagne de prises de vues d'un observatoire photographique du paysage du site, ou une campagne récente si l'observatoire existe déjà.

2/ un schéma de gestion du site

Il précisera les enjeux et objectifs de gestion durable du site et les moyens et indicateurs de suivi proposés par le gestionnaire pour y parvenir.

3/ la présentation des moyens techniques et financiers de gestion du site

Elle donnera la composition de la structure de gestion et les compétences ou délégations de compétences dont dispose cette dernière pour tenir ses engagements – une présentation du fonctionnement général (budget, affectation des postes...) - la part des recettes affectée à l'entretien et à la gestion à long terme du site - le niveau de prestations et de services minimum offerts aux visiteurs

4/ les engagements du gestionnaire sur les moyens d'évaluation et de suivi

Il s'engagera à présenter un rapport annuel et proposera des indicateurs d'évaluation tels que : enquête de satisfaction auprès des visiteurs, recours à une maintenance, comptage significatif de la fréquentation, fréquence des campagnes de reprises du vue de l'observatoire du paysage



Il précisera le mode de concertation et d'information des populations locales et des visiteurs retenu.

service. La dérogation est accordée pour une durée limitée qui ne peut excéder le nombre d'années restant à courir avant la date de renouvellement du label.

Article 7 - Utilisation du label

La dénomination **GRAND SITE DE FRANCE**® est caractérisée par un emblème (logo) qui lui est associé. L'usage en est réservé aux gestionnaires de sites autorisés par la décision de labellisation du ministre en charge des sites ou par la convention signée. L'utilisation à fin exclusivement commerciale de la marque **GRAND SITE DE FRANCE**® est interdite.

La labellisation accordée entraîne une autorisation de principe du ministre pour l'utilisation de l'emblème par le gestionnaire du site lorsque la vente d'objets, de produits ou de services ainsi marqués contribue directement à l'entretien du site et que ces objets, produits ou services représentent une valeur éducative à l'environnement et une qualité de matière et de conception compatible avec l'image de qualité véhiculée par le label. Une dérogation au cas par cas est sollicitée pour tout autre objet, produit ou

L'utilisation du label et de son emblème est souhaitable et autorisée sur les panneaux d'information et la signalétique du site ainsi que dans les usages de communication non commerciaux (papier à en-tête, site Internet, véhicules du gestionnaire, plaquettes d'information...) de la structure de gestion.

Source :
Ministère de l'Écologie
et du Développement Durable
Direction de la Nature et des Paysages
Bureau des actions territoriales
tél. : 01 42 19 20 46
Mai 2003

A large, semi-transparent watermark of the 'GRAND SITE DE FRANCE' logo is centered on the page. The logo consists of a stylized sunburst or fan shape made of multiple triangular segments, with the words 'GRAND SITE' above it and 'DE FRANCE' below it, all in a serif font.